

Du vin dans les épicereries dès la mi-septembre

par Marie-Agnès Thellier

A la mi-septembre, trente vins, dont le tiers embouteillé par la Société des Alcools du Québec, seront mis en vente sur des présentoirs spéciaux dans 9.000 épicereries québécoises, tout d'abord dans la région métropolitaine de Montréal et ensuite dans le reste du Québec.

Selon les informations recueillies hier par LE DEVOIR, la Société des Alcools du Québec va confier aux épiciers en gros la distribution du vin chez les épiciers détaillants, plutôt que d'en organiser elle-

même la distribution. Des ententes auraient été conclues, il y a quelques jours, entre la SAQ et les deux associations professionnelles concernées, l'Association des Epiciers en Gros du Québec, présidée par M. Bernard Turcot, et l'Association des Détaillants en Alimentation présidée par M. Léopold Alarie.

Bien que encore non officielles, ces deux ententes ont reçu récemment l'accord du ministre de l'Industrie et du Commerce, Rodrigue Tremblay. D'ici une dizaine de jours, le contenu de ces ententes devrait être rendu public; il se pourrait qu'il faille attendre que le dos-

sier ait été examiné au conseil des ministres. En effet les règlements de la loi 21 votée le 1er juin dernier doivent être adoptés par le conseil des ministres, notamment les modalités d'approvisionnement, de conservation de mise en marché et de vente des vins aux épiciers.

Les pourcentages de marge bénéficiaire obtenus respectivement par les grossistes et par les détaillants ne sont pas encore connus. Une réunion a lieu aujourd'hui entre les deux associations et la Société des Alcools, au cours de laquelle tous les détails pratiques concernant l'achat, l'entreposage, la livraison et la

vente seront examinés. Il semble que les épiciers n'aient pas pu obtenir la marge bénéficiaire qu'ils demandaient mais que la marge obtenue soit quand même acceptable à leurs yeux.

Point important: aucune ristourne ne serait accordée sur les grandes quantités de vin commandées. Le gouvernement tenait en effet à ce que le prix du vin demeure à peu près le même chez les petits épiciers, chez les épiciers indépendants regroupés et chez les gros épiciers, en Gaspésie, en Abitibi ou à Montréal. Les épiciers ne pourraient pas non plus vendre leur vin à un prix inférieur à celui

de la SAQ, mais ils pourraient bien sûr le vendre plus cher.

Parmi les trente vins sélectionnés pour les premiers mois de cette "révolution" figurent dix vins de la SAQ, et deux vins de chacun des dix producteurs québécois: Certains producteurs se plaignent un peu de cette disproportion. Les différentes maisons ont chacune adopté des stratégies commerciales différentes. La maison Secrestat a choisi un rosé, le seul des trente vins tandis qu'Andrés a renoncé à ses vins rouges pour diffuser deux vins mousseux, Babydoc et Chante Blanc, très connus au Canada. Le choix de Chan-

teclerc est plus classique: le rouge Charlesbourg et le blanc Marée Haute, qui sera le seul vin blanc sec disponible sur le présentoir.

Parmi les dix élus de la SAQ, on retrouve bien sûr la Cuvée des Patriotes, le Nuits Saint Jean rouge, un Chianti et le Don Quichotte. Les vins seront de plusieurs provenances, même s'ils sont tous embouteillés au Québec. La SAQ vendra du "vrai" vin français ou italien, importé grâce à quatre bateaux de 600.000 gallons. Au contraire, Andrés fait venir son raisin frais de Californie tandis que Chanteclerc

Voir page 6: Les épicereries

Montréal, archipel encore vivant

2

Castors et visons

par Gilles Provost

Combien de Montréalais savent (ou osent croire) qu'il se pratique encore du piégeage de rats musqués, de castors, de ratons laveurs et même de visons ou de loutres à proximité de Montréal, c'est-à-dire le long des rivières des Prairies et des Mille-Iles, ainsi que sur les rives des lacs Saint-Louis et Deux-Montagnes?

Aussi incroyable que cela paraisse, il reste environ 300 trappeurs qui pratiquent le piégeage commercial dans l'archipel de Montréal même. Loin de diminuer, leurs prises augmentent régulièrement depuis 1969, révèle un rapport sur les mammifères semi-aquatiques de la région de Montréal, publié l'an dernier par M. Raymond Bergeron, du Service d'aménagement de la faune, du ministère du Tourisme, Chasse et Pêche.

Les statistiques gouvernementales révèlent aussi que la trappe des petits animaux à fourrure a généré des revenus d'environ \$150.000, en 1974, à Montréal, Laval et dans la douzaine de comtés qui touchent directement à l'archipel de Montréal.

En compilant les statistiques sur les prises déclarées, on peut évaluer qu'il s'est pris, au bas mot, au moins pour \$100.000 de rats musqués, \$31.000 de castors, \$10.000 de ratons laveurs ainsi que \$6.000 environ de loutres et de visons.

Ces mêmes statistiques officielles indiquent qu'il s'est capturé sur la seule île de Montréal, en 1974, au moins 16 visons, 110 castors, 172 ratons laveurs et deux loutres.

Tout ceci indique clairement que même si la pollution est très grave, la situation des cours d'eau n'est pas encore désespérée. Il vaut sûrement la peine encore de préserver ce qui reste et de chercher à corriger les principaux maux. A force d'entendre parler d'égouts à ciel ouvert, trop de Montréalais concluent

Voir page 6: Castors



Photo Jacques Grenier

Les postiers rompent la conciliation

OTTAWA (d'après CP) — Se disant exaspéré par "l'intransigeance" de son employeur, le Syndicat national des 23.000 postiers canadiens s'est retiré hier de la conciliation et a indiqué qu'il se préparait à déclencher la grève dans un mois.

Cette double position, prise par le conseil exécutif national du syndicat, a été annoncée hier par son président, M. Jean-Claude Parrot, qui estime que la grève est la seule action susceptible d'amener l'employeur à "négocier sérieusement".

Les postiers canadiens auront le droit de grève dans un mois environ, soit sept jours après la remise du rapport du bureau de conciliation à la Commission des relations de travail de la fonction publique.

Appelé à commenter la décision du syndicat, le ministre des Postes, M. Gilles Lamontagne, est demeuré silencieux; un de ses assistants devait pour sa part déclarer que la réaction première du ministre en fut une de déception.

Le président du syndicat des postiers a précisé hier que la décision de se retirer de la conciliation, qui était en cours de-

prise près d'un mois, a été prise après que le ministère des Postes eut refusé de renouveler une clause permettant à la convention collective de demeurer en vigueur jusqu'à l'obtention du droit de grève ou la signature d'une nouvelle entente.

Le différend sur ce point n'est cependant que la goutte qui a fait déborder le vase puisque, selon M. Parrot, une grande distance sépare les parties sur plusieurs autres clauses de première importance.

En effet, en annonçant hier qu'il avait

fait parvenir une lettre au président du bureau de conciliation, M. Louis Courtemanche, signifiant l'avis de sept jours requis pour mettre un terme à la conciliation, M. Parrot a déclaré que le syndicat était profondément mécontent de la len-

Voir page 6: Les postiers

Que lui réserve la rentrée d'automne?

Robert Burns scrute la boule de cristal...

par Jean-Claude Picard

QUEBEC — Au moment où tous les ministres du gouvernement Lévesque rentrent un à un de vacances et se préparent à l'importante réunion du cabinet, qui se tiendra dans une dizaine de jours à Montebello, au moins l'un d'entre eux, M. Robert Burns, n'est pas encore fixé sur son avenir politique et se demande, non sans une certaine anxiété, ce que les prochains mois lui réservent.

Absent de la scène politique depuis le 19 mai dernier, alors qu'il était hospitalisé à la suite d'un infarctus, M. Burns, qui occupe encore officiellement les postes de leader du gouvernement et de ministre d'Etat responsable de la réforme parlementaire et électorale, ne sait pas encore à la fois, si son état de santé et le premier ministre lui permettront de reprendre ses tâches habituelles au moment de la rentrée parlementaire du 4 octobre prochain.

Rejoint hier à son chalet du lac Simon, dans le comté d'Argenteuil, où il poursuit sa convalescence depuis le début de l'été, le ministre a en effet confié au DEVOIR, qu'il devra de nouveau entrer à l'hôpital, à la fin du mois d'août, pour subir de nouveaux tests.

"Ce n'est qu'à ce moment-là, a-t-il dit, que je connaîtrai vraiment mon état de santé et que je saurai à quoi m'en tenir pour les mois qui viennent. De plus, j'aurai probablement l'occasion, au moment de la réunion de Montebello, de savoir ce que le premier ministre pense de toute

cette question et ce qu'il attend de moi lors de la reprise des travaux parlementaires."

Pour l'instant cependant, M. Burns, qui, en dépit de ses allures de vieux routier, n'a que 41 ans, et qui a toujours été reconnu comme l'un des travailleurs les

plus acharnés de l'équipe gouvernementale, se sent en parfaite forme physique et psychologique et s'estime tout à fait capable de reprendre ses fonctions comme si rien ne s'était passé.

Aussi a-t-il convoqué la semaine dernière ses principaux collaborateurs au lac

Simon, afin de faire le point et de dresser le programme de l'année à venir.

Selon les informations recueillies par LE DEVOIR, il ressort de cette réunion extraordinaire de quelques jours que son ministère fourmille de projets très importants pour les prochains mois, particulièrement du côté de la réforme électorale.

Voir page 6: Burns

Trois aérostriers ont vaincu l'Atlantique

DUBLIN (Reuter) — Les trois aérostriers américains du Double Eagle II ont réussi hier la première traversée de l'Atlantique en ballon, une entreprise tentée 17 fois avant eux depuis 1873 et qui a coûté la vie à six audacieux navigateurs.

Le Double Eagle II, un ballon de 38 mètres de haut, gonflé à l'hélium, a été repéré hier soir au-dessus de la côte irlandaise par les radars des contrôleurs aériens de Shannon. Il filait 45 noeuds, à 7.000 mètres d'altitude et se dirigeait vers le pays de Galles.

Paris des Etats-Unis cent seize heures et dix-sept minutes plus tôt, les aérostriers Ben Abruzzo, 47 ans, Max Anderson, 43 ans et Larry Newman, 31 ans, avaient

parcouru 2.300 milles marins.

Il faisait moins 16 degrés celsius à l'extérieur de la nacelle lorsque le contrôle aérien de Shannon est entré en communication avec eux pour leur annoncer qu'ils survolaient la terre. "Youpi", a été la réponse des aérostriers qui ont annoncé qu'ils débouchaient une bouteille.

Le vent les pousse vers le sud-est et ils devraient quitter les cieux irlandais au petit matin. Ben Abruzzo a indiqué au centre de Shannon qu'ils comptaient poursuivre leur route vers l'Angleterre mais faire un peu de tourisme au-dessus de l'Irlande et peut-être y atterrir "si cela nous plaît".

Ben Abruzzo a laissé entendre que ses

compagnons et lui pourraient peut-être décider de se rendre jusqu'en Europe. Selon le centre météorologique de Shannon, le Double Eagle II est poussé par de forts vents d'ouest et pourrait atteindre Londres dans la nuit et même arriver à Paris jeudi après-midi. Il y a 15 jours, deux aérostriers britanniques partis des Etats-Unis avaient échoué à moins de 200 kilomètres des côtes françaises.

Les dernières années ont vu plusieurs tentatives se terminer tragiquement. En 1970, trois aérostriers ont disparus corps et biens entre les côtes américaines et africaines. La même année, un aérostrier s'est tué, au départ, lorsque son ballon a explosé au-dessus de New-Jersey.

ST. LEGER
LEGER LIGHT
Le scotch leger,
clair et sec,
au goût du Québec.

l'apéro de l'été québécois
midi... 5 heures
l'heure du PASTIS
BERGER
S.A.Q. No. 2131 \$9.20

Frank S. Miller succède à Darcy McKeough

TORONTO (d'après CP) — Le ministre ontarien des Richesses naturelles, M. Frank S. Miller, est devenu hier le nouveau trésorier de l'Ontario à la suite de la démission du numéro 2 à Queen's Park, M. Darcy McKeough, qui quitte la vie parlementaire pour retourner dans le monde des affaires.

Le premier ministre, M. William Davis a indiqué qu'un successeur à M. McKeough au portefeuille des Affaires intergouvernementales serait désigné au cours des prochains jours. On trouvera également un remplaçant pour M. Miller au secteur des Richesses naturelles.

En annonçant son départ, M. McKeough a dit qu'il voulait poursuivre une autre carrière et que ce sont des motifs purement personnels qui l'ont incité à prendre cette décision.

Toutefois, il est possible que le geste de M. McKeough s'explique par la volonté de M. Davis de rester à son poste. En 1971, les deux hommes s'étaient opposés dans une course au leadership du Parti conservateur. Comme la tradition veut chez les Tories ontariens qu'un premier ministre

ne demeure que quelques années, M. McKeough se voyait comme le successeur naturel de M. Davis. En dépit de nombreuses rumeurs, celui-ci aurait décidé récemment de demeurer à la tête de son gouvernement minoritaire.

A Queen's Park, le chef de l'opposition, M. Stuart Smith a déclaré que ce départ illustre l'effritement du gouvernement conservateur au pouvoir depuis 35 ans dans cette province.

Membre d'une famille aisée de Chatham, près de Windsor à l'ouest de Toronto, M. McKeough a toujours été très près des milieux d'affaires. Il s'est fait à plusieurs reprises l'apôtre d'une réduction des dépenses publiques au Canada. Toutefois, son objectif d'un budget équilibré pour 1981 ne sera certainement pas atteint, puisque les prévisions pour l'année en cours montrent un excédent des dépenses de \$1.4 milliard en On-

tario. Ce déficit est beaucoup plus élevé que le montant annoncé dans le dernier budget en avril dernier.

En tant que ministre des Affaires intergouvernementales, il était responsable du dossier constitutionnel avec le premier ministre Davis.

Il aurait écarté les différentes propositions du Parti conservateur fédéral pour opter en faveur d'un retour au monde des affaires. Il n'est âgé que de 45 ans.

Son refus d'intervenir dans le cours de l'économie soulevait l'ire des partis d'opposition, notamment les néo-démocrates de M. Michael Cassidy. Toutefois, en tant que parlementaire, il était respecté de tous les députés en raison de ses interventions prudentes et bien préparées.

On le considérait comme l'homme de la droite par rapport à un autre ministre, M. Roy McMurtry, le Solliciteur général, perçu comme étant

généralement plus à gauche. Avec M. Davis, les trois hommes dominaient le cabinet.

Le successeur de M. McKeough est également un farouche partisan de l'entreprise privée. M. Frank Miller s'est fait connaître entre 1974 et 1976 comme ministre de la Santé alors qu'il pratiqua des coupures draconiennes dans le secteur hospitalier.

Frappé par une crise cardiaque lors d'une partie de hockey avec les journalistes de la presse parlementaire en 1976, on lui confia alors la responsabilité du domaine des richesses naturelles. Les politiques minières et forestières de l'Ontario furent toujours marquées d'un appui inconditionnel aux projets des entrepreneurs privés. M. Miller s'est opposé à la création de SOQUEM ou de Rexfor en Ontario.

Ce Torontois âgé de 51 ans, a étudié à l'université McGill avant de travailler à l'Alcan au Saguenay durant quelques années. Il est le seul ministre bilingue d'origine anglophone. Le responsable du développement des ressources, M. René Brunelle est l'autre membre du cabinet Davis qui peut s'exprimer en français.

M. Miller est propriétaire d'un centre de plein air à Muskoka qu'il représente à la législature ontarienne depuis 1971. Il était assesseur comme ministre de la Santé en 1974.



Le Trésorier de l'Ontario, M. Darcy McKeough, a annoncé hier qu'il se retirait de la politique pour se lancer en affaires. (Photolaser CP)

L'automne ou le printemps?

Trudeau n'y a pas réfléchi

TORONTO (CP) — Interrogé à la télévision, à Toronto, où il s'est rendu hier visiter l'Exposition nationale canadienne, le premier ministre, M. Trudeau, a laissé entendre qu'il n'avait pas encore eu le temps de réfléchir à la possibilité de tenir des élections à l'automne ou encore au printemps.

S'il n'y a pas d'élections générales, a-t-il précisé, le parle-

ment se réunira à la date prévue. Si M. Trudeau traite de cette question avec nonchalance, il manifeste par contre une certaine inquiétude à la suite des statistiques sur l'inflation, qui ont été rendues publiques cette semaine.

"Avec un taux d'inflation si élevé, je n'irais pas jusqu'à dire qu'il y a une panique, mais il y a certainement un sentiment d'urgence", a-t-il déclaré, ajoutant que la hausse du coût de la vie en juillet était fort préoccupant, mais qu'il estimait, tout comme le fait d'ailleurs le directeur de la Commission anti-inflation, que les prochains chiffres sur le coût de la vie traduiraient une diminution.

Se portant à la défense de la CAI, M. Trudeau a signalé qu'en octobre 1975, son gouvernement avait appliqué des mesures de contrôle des prix et des salaires à la suite d'une inflation domestique. La pression inflationniste au Canada est maintenant enrayée, a-t-il souligné, et le gouvernement entend toujours contenir la croissance réelle de l'inflation à 5%.

Le gouvernement ne peut cependant rien faire contre le prix élevé des aliments importés des Etats-Unis et du Mexique, et on ne saurait blâmer la Commission de lutte à l'inflation des prix élevés du marché mondial.

Le premier ministre a insisté sur le fait que les membres de son cabinet étudiaient les façons de réduire de beaucoup les dépenses du gouvernement, qui continuera toujours d'encourager la croissance économique du secteur privé.

"Je pense, a-t-il dit, que nous avons besoin surtout de la confiance des investisseurs". Il s'est réjoui à ce propos de la construction d'une usine Ford à Windsor et a loué le rôle de son gouvernement dans cette affaire. "C'est de la vraie croissance".

Abordant la prise de posi-

tion des premiers ministres des provinces à Regina, M. Trudeau a déploré ce qu'il a appelé les "jeux" de Regina. Il ne faudrait pas que les premiers ministres tombent dans le piège que leur tend M. Lévesque, qui, lui, cherche à tout ralentir.

Il y aura des dates limites à respecter, de dire M. Trudeau, parce que les Québécois devront décider s'ils veulent ou non demeurer au sein de la Confédération.

Les investisseurs, a-t-il rappelé, ne veulent pas placer de l'argent dans un pays dont l'avenir est aussi incertain que celui du Canada; et si le pays

est menacé de scission, les investisseurs seront encore plus méfiants.

"Il est très important, a-t-il dit, que les Québécois trouvent une alternative à la séparation que prône M. Lévesque. Les Québécois cherchent une nouvelle Confédération qui saura respecter leurs droits linguistiques et leurs droits de Canadiens-français.

La réforme constitutionnelle que je propose, a-t-il conclu, tient compte de ces droits des Québécois. La nouvelle constitution canadienne doit être vraiment canadienne et non pas le geste d'un parlement britannique.

Pillage à Memphis plongé dans le noir

MEMPHIS (Reuter) — Un acte de sabotage, commis dans une centrale électrique, a plongé dans l'obscurité les 500,000 habitants de Memphis, dans la nuit de mardi à mercredi, permettant pendant deux heures des actes de pillage et de violence, tandis que policiers et pompiers de la ville poursuivaient leur grève pour une augmentation de salaire.

Un individu a été blessé par la police alors qu'il pillait un magasin à quelque 2 km de la résidence du chanteur Elvis Presley, décédé il y a un an. Voilà maintenant cinq jours que le couvre-feu du crépuscule à l'aube régnait sur la ville, policiers et pompiers refusant de reprendre le travail. La police du comté, qui ne participe pas à cette grève, affirme avoir arrêté 30 personnes, surprises en train de piller les magasins. Un véhicule de la police a essuyé des coups de feu.

Le conseil municipal s'est réuni d'urgence afin de trouver une solution au conflit qui oppose le maire, M. Wyeth Chandler, aux syndicats de po-

liciers et de pompiers. Ces derniers ont rejeté la dernière proposition du maire, un référendum demandant aux habitants de Memphis s'ils seraient prêts à accepter une hausse des impôts afin de payer les salaires exigés par ces deux corps.

En fait, 13 syndicats d'employés municipaux ont rejeté les dernières propositions du maire en matière de salaire. D'autres syndicats se disent prêts à arrêter le travail pour soutenir les grévistes. Mardi, le ramassage des ordures n'avait pas été effectué les éboueurs se refusant de franchir les piquets établis par les ouvriers, en grève, des dé-

posés de traitement des ordures.

Un homme a été arrêté dans une centrale électrique de la ville. Il a été maîtrisé par un employé après avoir fermé plusieurs commutateurs commandant la distribution d'énergie. Il travaillait dans l'établissement depuis seulement trois jours. Il a été inculpé de sabotage.

Devant la résidence du chanteur décédé, Elvis Presley, quelque 200 de ses "fans" conversaient avec des membres de la garde nationale. 1,200 d'entre eux ont été acheminés vers Memphis afin d'y assurer l'ordre il y a six

jours. Les fans sont plutôt satisfaits de cette grève qui, selon eux, a donné encore plus de publicité à l'hommage qu'ils entendent rendre à leur idole.

Par contre, les commerçants locaux sont en colère. Ils espèrent tirer un profit substantiel des milliers de touristes attendus dans la ville.

Plaisirs de la Table

À Magog, une bonne adresse

L'Auberge de L'Étoile

Pres du Mont Orford, face au lac Memphremagog

Tous les sports de saison

Réervations: (819) 843-6521

Restaurant Au Quinquet

Permis complet

LA BONNE CUISINE DE CHEZ NOUS

Lun. au Ven. de 11 à 23hres
Sam.: de 5 à 23hres - Fermé le dimanche

354 OUEST, BOUL. ST-JOSEPH entre Ave. du Parc et Hutchison 272 4211

Ouvert mardi à dimanche de 10:30 à 23 heures

RESTAURANT SIDI BOU

Spécialités Tunisiennes

3496 Ave. Du Parc

844-2223

Licence complète

SYMPOSIUM

...incomparable...comme la Grèce

Spécialités Grecques
Orchestre et Bouzouki
Souper dansant

Ouvert de 18:00 à 3:00
Table d'hôte: \$5.95 et \$6.95
de 18:00 à 20:00 sauf le samedi

5334, Av. du Parc — Réservations: 274-9547

EN BAS:
la pittoresque pêcherie grecque
11:30 - 15:00 et 18:00 - minuit

LE SABAYON

LE CHOIX DE ZORBA
JUSQU'À 3 A.M.
MANGEZ, BUVEZ, DANSEZ
À LA GRECQUE

Célébrez le diner grec: agneau tourne-broche

Cuisine grecque et continentale. Mets délicieux: Assiette Athénienne, Mousaka, Filet Mignon, Scampi, Steak au Poivre Flambé, Shish Kebab. Vous savourerez le café Sabayon flambé.

666 ouest, rue Sherbrooke (coin Université)

Pour réservations: 288-0373 ou 288-3872

Ouvert 11 a.m. à 3 a.m. Déjeuner hommes d'affaires. Horaire d'œuvre gratuite pendant "Theure joyeuse".

ST-SAUVEUR & VIEUX MONTRÉAL

Gibby's

GRILLADES ET FRUITS DE MER

298 Place d'Youville, Montréal - Tél.: 282-1837
St-Sauveur des Monts, P.Q. - tél.: 277-5275

Lévesque aux USA

QUEBEC (CP) — Le bureau du premier ministre a rendu public mercredi, à Québec, le détail de la visite de M. René Lévesque en fin de septembre aux Etats-Unis.

Le chef du gouvernement québécois quittera Québec le 27 septembre à destination de Chicago où il présidera, en soirée, à l'ouverture officielle des nouveaux locaux de la délégation générale du Québec dans la ville des vents.

Le lendemain, le jeudi, 28 septembre, le premier mi-

nistre prononcera une cause en l'absence de la presse, à l'occasion d'un déjeuner au Committee on Foreign Relations, avant de s'envoler pour San Francisco, où le lendemain, il est l'orateur invité devant le Commonwealth Club de Californie.

Après une fin de semaine libre, le lundi 2 octobre, avant de rentrer à Québec, M. Lévesque prendra la parole devant le World Affairs Council.

Il ne reste plus que Québec et l'Acadie?

CARAQUET, N.-B. (CP) — Hors du Québec et de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, il n'y a à peu près plus d'espoir de survie à long terme pour la francophonie canadienne. Et, encore-là, cette survie des Acadiens dépend du degré d'autonomie que cette communauté est prête à lui donner.

Voilà l'essence de l'avertissement qu'a donné, mardi, à Caracquet, le président de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, M. Donatien Gaudet, aux quelque 125 délégués du congrès de l'Association des enseignants du Nouveau-Brunswick. Le congrès 78 de l'AENB faisait partie des activités régulières du festival acadien de Caracquet et des fêtes nationales

des Acadiens. On sait que M. Gaudet a présidé pendant trois ans, et jusqu'à récemment, les destinées de la Fédération des francophones hors-Québec, regroupant les associations de francophones des neuf provinces canadiennes à l'exception du Québec.

"Si les Acadiens du Nouveau-Brunswick n'étaient que des francophones s'identifiant à une francophonie canadienne en perte de vitesse, comment sauraient-ils se donner les outils, les institutions et la motivation qui leur faut à tout prix non seulement pour se maintenir, mais aussi et surtout pour se développer pleinement", a demandé M. Gaudet, dans un texte préparé.

Selon le président de la SANB, la communauté acadienne, si elle veut non seulement survivre mais vivre, doit redoubler d'effort et se donner les structures tout à fait adaptées à ses besoins de développement. M. Gaudet est aussi d'avis que ces outils de développement de la communauté acadienne ne seront pas concédés mais qu'au contraire, les Acadiens devront lutter pour se donner des institutions autonomes.

M. Gaudet devait d'ailleurs remonter aux origines des Acadiens pour démontrer qu'avant comme après la Dispersion, ceux-ci ont toujours travaillé à se donner une certaine autonomie.

Songez-vous à vendre votre maison?

La plupart des gens qui possèdent une maison songent de temps à autre à la vendre.

Quelles que soient les raisons qui puissent motiver cette vente...changements dans la famille...évolution de situation financière...ou simple caprice... nous vous recommandons d'inscrire votre propriété chez nous.

Un détail important: les services immobiliers du Trust Royal

bureau met à la disposition des acheteurs en perspective tous les renseignements utiles concernant votre maison. Sans compter, bien entendu, le service individualisé, pierre angulaire de notre entreprise.

Le Trust Royal vous offre un éventail complet de services immobiliers qui n'ont plus à faire leurs preuves. Voilà pourquoi, lorsque vous songez à vendre

votre maison, il y va de votre intérêt de penser à nous.



Trust Royal

L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Trust Royal SERVICES IMMOBILIERS

Pas d'objection grave à la refonte de la carte de Montréal

par Claude Turcotte

Il a suffi de trois heures d'audiences hier à la Commission permanente de la réforme des districts électoraux, pour entendre tous les points de vue concernant la nouvelle carte électorale de la ville de Montréal.

Il est vrai que le Parti civique n'a pas daigné faire connaître officiellement son opinion à cet égard, pas plus que l'administration n'a voulu, cet été, faire débattre le projet de réforme par le conseil municipal. Il apparaît évident, cependant, que M. Drapeau et son parti n'ont pas d'objection à l'adoption de la carte électorale telle que proposée par le ministère des Affaires municipales.

Par ailleurs, ceux qui ont comparu hier matin devant cette commission, présidée par M. Pierre F. Côté, n'ont pas non plus

soulevé d'objections graves à l'adoption de la carte, qui prévoit l'élection d'un conseiller dans 54 districts, au lieu de trois conseillers dans 18 districts, comme ce fut le cas jusqu'à maintenant.

Le président des élections de Montréal, M. Marc Boyer, qui est également le greffier de la Ville, n'a suggéré que trois modifications somme toute mineures. Il a surtout insisté pour rappeler à la commission que le temps presse. «Vus les délais qui sont les miens, il faudrait des motifs très sérieux pour modifier la carte proposée», a-t-il dit.

Revenant témoigner après tous les autres témoins, M. Boyer a alors ajouté que «personne n'a démontré encore qu'il y a de sérieuses anomalies dans cette carte». Et effectivement, personne n'a senti le besoin de contester ce jugement.

Au cours des audiences d'ailleurs, le président de la commission a déclaré, à quelques reprises, être très conscient des responsabilités qui incombent maintenant à celui qui est chargé de préparer les élections montréalaises et qu'il prévoyait pouvoir agir assez rapidement.

À la lumière de ces remarques, il semble donc que la commission rendra une décision à brève échéance; ce qui implique du même coup qu'il ne faut pas attendre de grandes modifications à la carte électorale telle que proposée par le ministère de M. Tardif.

Si le Parti civique était absent, les autres formations politiques montréalaises étaient présentes à ces audiences. Au nom du Groupe d'action municipale, M. Paul-Emile Robert, a suggéré comme M.

Boyer quelques correctifs aux limites de quelques districts; il a insisté également sur l'urgence pour la commission de prendre une décision d'ici à 10 jours seulement, afin de permettre aux partis politiques d'ajuster leurs structures politiques en conséquence. M. Robert, enfin, a suggéré chaleureusement de donner à chacun des districts un nom historique.

À cet égard, le RCM a même donné une liste complète de noms acceptables, mais M. Côté a signalé aux témoins qu'une telle responsabilité appartenait d'abord au conseil municipal qu'à la commission.

De tous les participants à ces audiences, c'est le RCM qui a présenté les demandes les plus nombreuses et les plus fouillées. Comme le GAM et le Parti civi-

que toutefois, le RCM est d'accord sur les grands objectifs visés par cette réforme de la carte électorale.

Les amendements, mis de l'avant par le RCM, toucheraient des districts aussi bien dans le nord que dans l'ouest ou le centre de la Ville. Un groupe de citoyens de Notre-Dame-de-Grâce et le conseiller Michael Fainstat ont demandé une division des districts de ce quartier qui placerait la rue Sherbrooke au coeur de ces districts plutôt que d'en faire une frontière.

Il y a eu aussi le conseiller Raymond Poulin, fondateur d'un autre parti municipal qui a demandé la préservation du plateau Mont-Royal en un seul district, tel qu'envisagé par la carte électorale du ministère.

En somme les discussions devant la commission ont eu en général un caractère très technique et ont porté sur des aspects très précis de la délimitation d'un certain nombre de districts. Un seul mémoire de caractère théorique, présenté par le Regroupement scolaire progressiste, a plaidé en faveur d'une carte électorale qui serait sensiblement la même pour les élections municipales, scolaires et provinciales.

Après le cas de Montréal, la commission prête aujourd'hui l'oreille aux représentations des gens de Longueuil, toujours en vue d'une nouvelle carte électorale conforme aux prescriptions de la loi 44, visant les villes de 100,000 habitants ou plus.

Arrachés de justesse à la mort

OTTAWA (PC) — Quatre travailleurs de la construction doivent probablement leur vie à un tuyau d'égoût et à la vivacité d'esprit de leurs compagnons de travail. Trois des hommes étaient à l'intérieur du tuyau et un quatrième au-dessus quand la grue de 30 tonnes s'est affaissée et a glissé dans le fossé, les enterrant. Aucun des trois hommes n'a été grièvement blessé. MM. Hector Castonguay, 25 ans, Robert Laflamme, 30 ans et Royal Labelle ont été admis à deux hôpitaux locaux après que leurs compagnons de travail eurent passé trente minutes à les dépêtrer de leurs mains. On ne connaît pas la cause de l'accident. L'opérateur de la grue, M. Fernand Miljour, 59 ans, dit qu'il n'a rien vu de pareil en 31 ans. La police d'Ottawa et le ministère du Travail font enquête.

(Photolaser CP)



Des Marais II se défend de tout conflit d'intérêt

par Claude Turcotte

Si l'alcool et l'essence sont deux liquides qu'un chauffeur prudent ne doit pas mélanger, le nouveau président de la CUM, M. Pierre Des Marais II, a pu se rendre compte hier qu'il ne sera pas facile de diriger cette communauté urbaine régionale, en tentant de concilier sa carrière d'homme public avec ses activités dans diverses entreprises privées.

Hier, c'était à toutes fins utiles la première assemblée du conseil de la CUM depuis que M. Des Marais II a été nommé président du comité exécutif. La plus grande partie de l'assemblée a porté sur les conflits d'intérêts possibles ou réels de M. Des Marais II particulièrement en regard de ses liens avec la compagnie Imperial Oil. Comme président de la CUM, M. Des Marais II doit présentement piloter devant le conseil un projet de règlement d'assainissement de l'air qui touche évidemment de façon directe les grandes raffineries de l'est de la métropole, celles d'Imperial Oil incluses.

Ce sont les conseillers du RCM, qui, hier, ont mené l'attaque; mais ils se sont frappés à un mur de procédure infranchissable dressé par le président du conseil, M. Jean Drapeau.

Au terme d'une série d'altercations, M. Des Marais II s'est levé sur une question de privilège pour affirmer ceci: «Si à aucun moment je me sentais, selon la loi, en conflit d'intérêt je respecterais la loi; je ne suis en conflit d'intérêt et je demanderais qu'on attende le règlement (sur l'assainissement de l'air) avant de porter un jugement.»

Il n'existe pas à la CUM, pas plus d'ailleurs qu'au niveau des municipalités, une loi cadre ou des directives générales pour indiquer ce que devrait être l'éthique morale des hommes publics. Néanmoins, il y a dans la loi de la CUM une prescription très claire qui s'applique lorsque le moment vient de prendre un vote.

«Tout membre du Conseil, présent à une assemblée, est tenu de voter. Cependant aucun membre du Conseil n'a le droit de voter sur une question dans laquelle il a, par lui-même ou par son associé, un intérêt pécuniaire et direct et il est tenu de dénoncer cet intérêt (...) Le Conseil en cas de contestation décide si le membre a un intérêt personnel dans la question et ce membre n'a pas le droit de voter sur la question de savoir s'il est intéressé.»

C'est à cet article de la loi qu'il fait allusion M. Des Marais II en soulevant sa question de privilège. Le cas se posera assez prochainement, puisque la CUM devra présenter devant le Conseil son projet de règlement sur l'assainissement de l'air et faire voter les membres du Conseil sur ce sujet.

Les conseillers du RCM ont évidemment fait ressortir hier la possibilité d'un conflit d'intérêt pour le président de la CUM qui participe d'autre part au conseil d'administration d'Imperial Oil.

Comme le ministre de l'Environnement du Québec, M. Marcel Léger, pas plus tard qu'avant-hier a donné le feu vert à l'acceptation de ce projet de règlement par la CUM, l'opposition a demandé à M. Des Marais II s'il avait l'intention de soumettre tout de suite ce dossier au Conseil.

La réponse était prête et c'était non. Puis, le président de la CUM, après avoir affirmé qu'en aucun moment la présentation de ce règlement n'a été retardée, a relaté toutes les étapes du dossier, soumis pour la première fois au secrétaire général de la CUM le 1er mars 1977. Le Comité exécutif en prenait officiellement connaissance le 15 juin de cette même année. Une deuxième version fut rédigée en octobre, quelques jours avant l'entrée dans le débat du ministre de l'Énergie, M. Guy Joron, qui s'opposait à certains points du projet.

Il en fut ainsi, malgré des consultations, des comités et même un voyage d'un ingénieur à Houston pour des vérifications techniques, jusqu'au 11 août dernier, date de la lettre du ministre Léger au président de la CUM, une lettre reçue avant-hier.

Il reste encore une étape, a expliqué M. Des Marais II; le projet de règlement est présentement étudié par la ville de Montréal. Dans quelques semaines la Ville fera connaître ses vues et «ça devrait aller vite après», a conclu le nouveau président.

Ces explications n'ont pas satisfait les conseillers du RCM qui ont continué de poser des questions sur les intérêts privés de M. Des Marais II. Ces questions ont toutes été jugées hors d'ordre par le président du Conseil, M. Drapeau, qui invoquait l'argument que rien dans la loi de la CUM ne permet de soulever ces objections en dehors du moment où il faut prendre un vote sur un projet précis.

Le conseiller Jean Roy en a appelé de la décision: un vote fut pris. Les représentants du Parti civique, les maires de

banlieues et les deux conseillers du GAM. Auf der Maur et Keaton ont appuyé la décision du président.

Ainsi a pris fin cet affrontement parlementaire hier, mais de toute évidence la question des conflits d'intérêt, particulièrement en ce qui concerne le président de la CUM, connaîtra des rebondissement tout au moins lorsque viendra le temps de voter sur ce fameux règlement pour la qualité de l'air.

D'autres cas pourraient du reste être soulevés ultérieurement, puisque M. Des Marais II a des activités dans d'autres compagnies comme le Canadien National, Les Prévoyants, etc... On peut peut-être ajouter à la liste la compagnie Pierre Des Marais Inc. une imprimerie qui fait des affaires parfois avec la ville de Montréal.

Pas plus tard que le 25 juillet dernier Pierre Des Marais Inc. recevait de la ville une commande pour imprimer 200,000 brochures du «guide des restaurants».

Jusqu'à preuve du contraire, personne ne peut naturellement accuser M. Des Marais II d'utiliser sa fonction d'homme public à des avantages privés. Quoi qu'il en soit, il s'agit d'un problème qui se pose pour tous les hommes publics.

À la ville de Montréal même, il y a deux ans, le conseiller Paul Cliche avait soulevé le sujet d'une manière générale et il avait même gagné à sa cause le maire Drapeau, pour une réglementation sur les conflits d'intérêt qui couvrirait non seulement Montréal, mais toutes les municipalités du Québec. Des représentations avaient ensuite été faites auprès du ministre des Affaires municipales, alors M. Goldbloom, qui avait commandé une étude à ses fonctionnaires.

A ce que l'on sache, ce projet n'a pas été abandonné par le nouveau gouvernement québécois, qui du reste a pris des mesures pour prévenir les conflits d'intérêt chez les ministres eux-mêmes. En janvier 1977, le premier ministre annonçait que les membres du Conseil exécutif doivent mettre fin dans les plus brefs délais et pour toute la durée de leur mandat aux activités professionnelles, commerciales et industrielles.

VOIR page 6: Des Marais

Les CGA contestent un règlement qui les écartent

par Alain Duhamel

La Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés, communément appelés les CGA, conteste en Cour supérieure un règlement de la ville de Montréal, réservant aux seuls comptables agréés, les CA, la fonction de vérificateur.

Le règlement municipal, promulgué en février dernier, contrevient au code des professions, à la loi des comptables agréés et, selon la Corporation professionnelle des CGA, est incompatible avec la charte de la ville.

Selon le code des professions, les CGA, profession au titre réservé, peuvent rendre des services de tenue de livres, de comptabilité industrielle et commerciale en plus d'exercer toute activité professionnelle de vérification interne. En outre, la loi des comptables agréés, profession au titre exclusif, permet au CGA d'agir en tant que vérificateur externe des corporations municipales.

Avant l'adoption de ce règlement, que la Corporation juge illégal, ultra vires et

discriminatoire, aucune loi ni aucun règlement n'interdisait formellement aux CGA d'occuper le poste de vérificateur interne de la ville de Montréal.

«La Corporation est en mesure d'affirmer qu'il y a lieu de croire que ce type de règlement municipal a tendance à se généraliser. C'est-à-dire qu'il risque de s'étendre à la fonction publique et parapublique ainsi que dans les entreprises privées. Ce qui aurait pour effet de neutraliser 80% des membres CGA, qui travaillent actuellement dans ces secteurs.»

La ville de Montréal est la seule institution publique connue, ayant adopté un règlement de cette nature. Dans son service de la vérification, l'administration municipale compte une trentaine de comptables; sept appartiennent à la Corporation professionnelle des CA, sept adhérents à la Corporation professionnelle des CGA et les autres n'appartiennent à aucune corporation professionnelle.

La requête affirme que le règlement de la ville de Montréal est nul, parce qu'aucune loi ne permet à l'administration mu-

nicipale de faire ainsi une discrimination entre les CA, les CGA et d'autres professionnels, susceptibles d'effectuer un travail semblable. De plus, le règlement est déraisonnable puisque la formation académique des CGA, prétend la requête, «se compare avantageusement à celle des CA en ce qui a trait à la comptabilité et à la vérification interne».

La Corporation professionnelle a appris la teneur du règlement municipal quelques jours avant son adoption et a demandé immédiatement la possibilité de faire valoir son point de vue. Selon le président de la Corporation, M. Fernand Plante, une brève rencontre avec les dirigeants de la ville a conduit à la conclusion que la procédure d'adoption du règlement était beaucoup trop avancée pour l'amender.

La Corporation des CGA regroupe 2,400 membres et 4,600 étudiants. Ses effectifs se répartissent dans une proportion de 47% dans le secteur public et para-public, 32% dans l'entreprise privée et 18% dans des cabinets privés.

Les Promenades Saint-Bruno, dernier des "super-centres"?

Ce qui pourrait fort bien devenir le dernier "super" centre commercial régional au Canada pour quelques années à venir, ouvre ses portes la semaine prochaine. «Les Promenades Saint-Bruno», une réalisation de Cadillac Fairview Corp. Ltd., dont le siège social est à Toronto, un complexe construit au coût de \$45 millions, est le premier centre commercial au Canada à compter sous le même toit les trois grands magasins à rayons: Eaton, Simpsons et La Baie.

Bien qu'ils soient les principaux locataires du complexe commercial, ces trois grands concurrents sont aussi la principale raison du ralentissement dans la construction des centres commerciaux géants.

«La raison la plus importante c'est que la marge des profits des magasins à rayons est à la baisse, probablement parce qu'ils ont pris une expansion trop rapide», affirme Don Tigert, analyste du commerce au détail de Burns Fry Ltd.,

de Toronto.

«De 1963 à 1976, les centres commerciaux ont connu une expansion fabuleuse».

Le premier grand centre commercial aménagé dans la région de Montréal par Cadillac Fairview l'a été à Pointe-Claire, en 1963, et connu sous la raison sociale de Centre commercial Fairview. Puis ce fut au tour des Galeries d'Anjou, dans l'est de la métropole, suivies peu après du Carrefour Laval, en bordure de l'autoroute des Laurentides, dans le nord de la région métropolitaine.

Les Promenades Saint-Bruno, sur la rive sud de Saint-Laurent, desserviront un bassin de population s'étendant de Sorrel, à l'est, jusqu'à Valleyfield, à l'ouest.

Le nouveau centre commercial compte 170 petites boutiques en plus de deux autres géants de la vente au détail, en l'occurrence Steinberg et sa filiale Miracle Mart. En tout et pour tout, la superficie d'espaces à louer est de 900,000 pieds carrés, a expliqué M. Joseph Flamer, vice-président des centres commerciaux Cadillac Fairview.

«Plus il y a d'importants magasins à rayons, plus un centre commercial peut faire vivre des petites boutiques», a expliqué M. Flamer. «Il a également été prouvé qu'un centre commercial de cette envergure attire inévitablement d'autres développements.»

Une visite "aberrante"?

QUEBEC (PC) — «Complètement aberrant.» Telle est l'expression employée par le député de Portneuf et critique libéral en matière touristique, M. Michel Pagé, pour qualifier le geste du ministre du Tourisme, M. Yves Duhaime, à qui il reproche d'avoir, mardi, des avions et des hélicoptères afin de faire visiter un parc provincial à quelque 75 journalistes.

Sur place, les journalistes ont fait un tour du parc à bord de trois hélicoptères et ont bénéficié de deux repas gratuits. La visite s'est terminée par une conférence de presse du ministre Duhaime.

Ce voyage a été organisé pour marquer l'application d'une nouvelle loi, qui accorde au gouvernement le droit, pour des fins de conservation, de limiter la coupe de bois et l'industrie minière dans les parcs provinciaux.

Environ 200 billets, donnant droit à un repas gratuit pour deux, avec vin, à l'hôtel gouvernemental situé dans le parc, ont été distribués mercredi à des journalistes, dont les courriersistes parlementaires en poste à Québec.

VOUS DISPOSEZ DE QUELQUES LUNDIS

pour vous renouveler en théologie et en pastorale?

Centre d'éducation permanente, l'Institut de pastorale vous offre des sessions sur la Bible comme vécu d'un peuple (3 lun.), votre itinéraire dans la foi (6), l'approche des distants (5), la façon d'introduire un changement (8), l'approche gestaltique en pastorale (5).

2715 chemin de la Côte-Ste-Catherine Montréal H3T 1B6 Tél.: 739-3223

LIQUIDATION FINALE DE VÊTEMENTS PRINTEMPS/ÉTÉ - AUTOMNE

3 JOURS SEULEMENT JEUDI, VENDREDI, SAMEDI

60% DE RÉDUCTION SPÉCIAUX

Robes-automne Rég. \$95.00 \$29⁰⁰

2 pièces Rég. \$75.00 \$19⁰⁰

Haute Couture Carla Inc.

521 Bélanger (coin Châteaubriand) Tél.: 270-1182

L'élection de Montréal

La Commission permanente de la réforme des districts électoraux a été invitée hier par le greffier de la Ville de Montréal et par les partis d'opposition à faire connaître au plus tôt la carte des quartiers où se déroulera la prochaine campagne municipale.

Il faut souhaiter que la Commission présidée par M. Pierre Côté réussisse à la fois à faire diligence et à donner à cette carte toute la perfection possible, y compris une identification des quartiers. Entre-temps, il n'est pas trop tôt pour faire le point sur la scène politique à Montréal.

Certains observateurs ont été surpris, pour ne pas dire inquiets, de voir passer l'échéance du 12 août sans que le chef du Parti civique de Montréal n'ait fait connaître, conformément à la tradition, s'il sera candidat à la mairie à l'élection qui vient. Dans le passé, personne ne prenait guère au sérieux le temps de réflexion que M. Jean Drapeau se donnait pour faire croire qu'il ne serait peut-être plus en lice.

Cette fois-ci, peut-être faut-il prendre au sérieux le délai de méditation que s'est donné le maire, et souffrir avec lui qu'il tarde même à annoncer une décision qui n'est peut-être pas encore prise.

Le Groupe d'action municipale devrait aussi facilement convaincre l'une de ses personnalités de mener le combat à la mairie. Naturellement, tant que M. Drapeau sera dans l'arène, il n'y aura pas foule pour relever le gant. S'il se retirait avant de risquer son titre, la liste des aspirants s'allongerait en peu de semaines.

En revanche, si Jean Drapeau devait rester fidèle à la conception grandiose qu'il a toujours affichée de sa ville et de son rôle, il ne faudrait point se surprendre de le voir quitter l'hôtel de ville. Aucun projet de grandeur, en effet, n'est en marche dans les arcanes de l'administration. S'en trouverait-il que les autorités gouvernementales déclareraient la loi de l'émeute avant d'y laisser engager un seul sou du trésor public.

Du côté de l'opposition, l'on s'intéresse plus ouvertement à l'élection du 12 novembre, mais aucun développement spectaculaire n'est intervenu, du moins pas encore, qui puisse faire espérer une campagne haute en couleur.

Dans la présente conjoncture politique, les partis fédéraux et provinciaux seront tentés de mettre à profit la fin du régime Drapeau-Niding pour placer leurs hommes, sinon leurs pions, sur cet échiquier montréalais important que sera l'hôtel de ville entre 1978 et 1982.

Jean-Claude LECLERC

LETRES AU DEVOIR

La France discriminatoire à l'égard des homosexuels

Le groupe de vingt stagiaires québécois qui avait été sélectionné pour effectuer un séjour de trois semaines en France en novembre 78 vient d'être informé que l'Office Franco-Québécois section France refuse maintenant de respecter la décision prise au printemps d'accueillir ces personnes.

En vertu de la situation socio-politique prévalant en France présentement, les hauts responsables de l'OFQJ-Paris anticipent une campagne de presse qui serait défavorable au gouvernement français étant donné la nature du stage (l'homosexualité).

1) En vertu de la situation socio-politique prévalant en France présentement, les hauts responsables de l'OFQJ-Paris anticipent une campagne de presse qui serait défavorable au gouvernement français étant donné la nature du stage (l'homosexualité).

2) Le fait de ne pas vouloir affronter cette hypothétique campagne de presse m'apparaît démontrer la faiblesse de cet organisme et de ses responsables.

3) Le fait de n'avoir même pas eu la présence d'esprit et la diplomatie d'invoquer des "raisons techniques" pour contremander ce stage révèle une raison mystérieuse qui ne peut être que la discrimination anti-homosexuelle, contre le thème du stage lui-même.

Le groupe de vingt stagiaires (homosexuelles) pouvant éventuellement composer le groupe (même si l'orientation sexuelle ne fut point un critère de sélection des candidats).

4) Le refus de l'OFQJ-Paris de nous accueillir et de divulguer les raisons de son refus de même que le retour arbitraire sur une décision déjà prise en commun accord avec l'OFQJ-Montréal, dénotent une arrogance et un mépris offensants à l'égard des institutions québécoises.

5) Annoncer le respect de sa décision initiale d'accueillir les 20 stagiaires québécois en novembre 78. 2) Fournir immédiatement les raisons pour lesquelles ce stage sur l'homosexualité serait annulé.

les autorités françaises ne respectent la base de ses échanges: notre culture? Enfin, l'attitude de l'OFQJ-Paris a un fort relent de colonialisme administratif (refus unilatéral de fournir des explications), politique et culturelle.

Considérant ce retour sur une décision déjà fermement annoncée et tous les investissements humains et financiers déjà consentis ici au Québec par l'OFQJ-Montréal, il m'apparaît urgent que Paris repare l'affront public qu'il a fait à tout le peuple québécois en posant les actions suivantes:

1) Annoncer le respect de sa décision initiale d'accueillir les 20 stagiaires québécois en novembre 78. 2) Fournir immédiatement les raisons pour lesquelles ce stage sur l'homosexualité serait annulé.

Alain BOUCHARD, psychologue.

Non à la manipulation des femmes arabes

Face aux intentions de certains groupes féministes d'utiliser l'affaire Dalila Maschino comme "cheval de bataille" pour faire valoir leurs points de vue, la Fédération canado-arabe tient à informer les groupes de femmes immigrantes sur les points suivants:

1) Bien avant que les médias d'information ne se saisissent de l'affaire Dalila Maschino, la Fédération s'était penchée sur ce problème où une personne membre de son groupe ethnique se trouve impliquée. Désireuse de trouver une solution satisfaisante pour toutes les parties intéressées, la Fédération a décidé d'entreprendre une action discrète et efficace dans ce problème délicat.

2) Tout autre est la démarche de certains médias et groupes féministes irresponsables qui se sont substitués à Dalila Maschino avec un paternalisme qui frise le racisme. Ils ont fait de Dalila "leur chose" et ont cru bon d'utiliser le drame de Dalila pour justifier des préjugés contre un groupe ethnique (les canado-arabes) et contre un groupe confessionnel (les musulmans).

La Fédération canado-arabe a déjà, dans une lettre publiée dans le quotidien La Presse, dénoncé cette "utilisation" de l'affaire Dalila à des fins anti-arabes et anti-musulmanes. Elle tient à informer aussi le public que la Ligue des droits de l'homme les propos anti-arabes et anti-musulmans figurant dans un dossier de presse fourni aux médias par le comité pour la défense de Dalila en juillet dernier. Un blâme a été émis par la Ligue des droits de l'homme contre les responsables de ces propos.

La Fédération canado-arabe demande donc à tous les groupes féministes immigrants d'être très vigilants dans cette affaire et de dénoncer vigoureusement toute tentative de faire endosser l'erreur d'une personne par toute une communauté ethnique ou confessionnelle.

Unifier les commissions scolaires

Récemment, le Comité protestant du Conseil supérieur de l'éducation déposait son mémoire sur le Livre Vert. Dans les pages qu'il consacre à la confessionnalité, le Comité protestant recommande le maintien de structures confessionnelles, c'est-à-dire des commissions scolaires catholiques et protestantes.

Il est donc facile de comprendre que sous le couvert de structures confessionnelles, les commissions scolaires dites protestantes sont en réalité neutres. Elles attirent par le fait même la clientèle non-catholique d'expression française et anglaise qui refuse la marginalité qui serait son lot dans les commissions scolaires catholiques.

tion canado-arabe sur cette question. C'est dire avec quel mépris certains médias considèrent les groupes immigrés lorsque ces derniers ne font pas leur affaire.

Ce même mépris à l'égard des groupes immigrés apparaît avec plus de clarté dans l'attitude de certains groupes féministes irresponsables. La Fédération canado-arabe estime tout d'abord que les groupes féministes occidentaux auraient dû venir vers les organisations du groupe immigré dont fait partie Dalila et demander en toute modestie en quoi ils peuvent soutenir les femmes arabes. Car la Fédération, qui comprend en son sein de nombreuses militantes arabes, considère que les femmes arabes sont tout aussi capables que les femmes occidentales et n'ont pas besoin de "tutrices".

La Fédération dénonce ainsi l'attitude paternaliste de certains groupes féministes irresponsables à l'égard des femmes immigrées arabes. Elle a déjà dénoncé auprès de la Ligue des droits de l'homme les propos anti-arabes et anti-musulmans figurant dans un dossier de presse fourni aux médias par le comité pour la défense de Dalila en juillet dernier. Un blâme a été émis par la Ligue des droits de l'homme contre les responsables de ces propos.

La Fédération canado-arabe demande donc à tous les groupes féministes immigrants d'être très vigilants dans cette affaire et de dénoncer vigoureusement toute tentative de faire endosser l'erreur d'une

personne par toute une communauté ethnique ou confessionnelle. Car telle est la source d'où naissent les théories racistes. Cette vigilance semble enfin indispensable du fait qu'en Occident les préjugés racistes anti-noirs, anti-arabes et anti-musulmans sont profondément enracinés dans la conscience des gens.

3) Tenant compte de tous ces "débordements racistes" et s'opposant à toute "approche paternaliste et manipulatrice", la Fédération canado-arabe a refusé de participer aux manifestations organisées le 15 et le 17 août à propos de l'affaire Dalila. Elle annonce cependant une prochaine table-ronde qui sera organisée par les femmes arabes elles-mêmes sur leurs propres problèmes. Les organisations des femmes immigrées seront invitées à cette table-ronde ainsi que tous les groupes féministes québécois réellement anti-racistes.

Considérant que les groupes immigrés ne sont pas des "quantités négligeables" manipulables à merci, la Fédération canado-arabe lance un appel à tous les groupes immigrés afin qu'ils resserrent les rangs et prennent leur propre destin en main. Elle invite tout particulièrement les femmes immigrées à venir participer à la table-ronde qui sera organisée prochainement par les femmes arabes dans le but non pas d'utiliser l'affaire Dalila pour cacher le sort tragique des ouvrières immigrées victimes de racisme et de certaines femmes canadiennes mais de faire connaître le sort de toutes les immigrées et plus particulièrement de celles qui sont les plus opprimées: les immigrées ouvrières.

La Fédération canado-arabe (section Québec) Montréal, le 15 août 1978

INACTIVITÉ

Le Livre blanc, reflet d'une profonde ambiguïté

par Jacques Poisson

Depuis longtemps une politique culturelle globale s'imposait. M. Jean-Marc Léger, ainsi que le confirme sans doute les archives du DEVOIR, a été parmi les premiers à sentir et à exprimer ce besoin pour le peuple québécois. Mais la culture à cette époque était perçue comme immatérielle et idéologique. Nous étions de culture française en vertu de nos origines, — personne n'en doutait, — et il s'agissait de penser notre avenir en conséquence.

Or voici que le Livre blanc brouille jusqu'à la conception de notre identité. Nous ne serions plus ce peuple de culture française voué à une évolution difficile en Amérique anglo-saxonne, mais une collectivité de tradition française en butte essentiellement à deux difficultés existentielles: la concurrence politique d'Ottawa et la concurrence culturelle de la France, le seul pays, soit dit entre parenthèses, auquel les termes étranger est appliquée systématiquement.

Il aura fallu 219 ans à l'influence anglo-saxonne pour nous amener à cette rupture, à cette aliénation, à cette solitude. Pour le comble, le ministère nous colle une étiquette (de "tradition française") qui équivaut presque à un assassinat culturel, car l'idée même de stabilité et de permanence est devenue pejorative" (Livre blanc, p. 413).

Est-ce que les mots et les qualifications ont tant d'importance? Sans doute, mais il faut les analyser dans leur contexte et voir ce qu'ils impliquent.

L'ouvrage, malheureusement, est un long échecaveau à débrouiller. Aussi la plupart des critiques préférent-ils l'examiner par morceaux, par fragments. Cette méthode est légitime, mais elle ne permet pas de discerner la signification profonde des mots clés, de l'idéologie sous-jacente.

En quoi celle du Livre blanc peut-elle bien consister? Sa première caractéristique est de se nier elle-même, de prétendre incarner la soumission au réel: "Récusant les systèmes, soucieux quand même de cohérence, où donc une politique culturelle trouverait-elle ses assises, sinon dans une communauté vivante" (p. 44)?

Les énoncés de cette veine sont nombreux et tous aussi transparents. Pour le Livre blanc, les "charrages idéologiques" (p. 58) semblent le fait des autres... des Européens, probablement. C'est que tout le monde n'a pas comme nous l'avantage d'appartenir à un peuple élu: "La collectivité québécoise est au confluent... des cultures française, britannique et américaine" (p. 58). "Le Québec n'a cessé d'être un lieu privilégié de rencontre et d'influence" (ibidem). De même autrefois certains membres du haut clergé rendaient grâce à la Providence de nous avoir rattachés à la Couronne d'Angleterre par le truchement des armes.

Malgré tous ces avantages et ces prédispositions particulières à l'objectivité (dues notamment à la bonne influence du "pragmatisme" anglo-saxon), et bien que nous ayons "gardé de notre souche paysanne une aptitude à la continuité dans la mutation" (p. 58), le Livre blanc est plutôt un reflet de nos ambiguïtés et des préjugés de l'heure qu'une élucidation, qu'un dépassement. Il enferme même, à mon avis, la réfutation implicite de ses thèses essentielles, comme nous le verrons.

Le panculturalisme

"Tout est dans tout" (p. 3). La culture, par exemple, est milieu de vie (p. 9), organisation du travail (p. 2), loisirs, alimentation, consommation de médicaments, problèmes liés aux se-

xes (sex-related) et aux âges de la vie, contraintes et dynamismes régionaux, décentralisation (p. 3), accomplissement intellectuel et spirituel, accès à la prise de conscience de soi et du monde (p. 11).

Bref, la culture, c'est la vie. Et M. Camille Laurin pourrait tout aussi bien porter le titre de ministre d'Etat à la vie. Or, comme la vie transcende les nations, notre combat culturel risque de se dissoudre dans l'universel ou de sombrer dans le régionalisme.

Naguère, dans Cité libre, M. Trudeau opposait le social au national, l'internationalisme au patriotisme.

Aujourd'hui, selon le Livre blanc, "notre appartenance au continent nord-américain nous invite à être réceptifs aux courants culturels qui s'en dégagent" (p. 326). A lire ce passage, on croirait que la culture américaine nous arrive dans des chars à bœufs par des pistes traversant l'Etat de New York, le Vermont, le New Hampshire et le Maine. On peut se demander à qui s'adresse cette représentation concrète et naïve du renouveau culturel. Sans doute à des lecteurs très pressés ou d'un quotient intellectuel très bas. Pourtant on a déjà noté "l'enorme dispositif de culture de masse qui domine l'Amérique du Nord et fait sentir sa présence dans le monde entier" (p. 96). Les auteurs emploient tantôt la lunette d'approche et tantôt la lunette d'éloignement, selon les besoins de leur idéologie. Pas étonnant alors que, "engagés dans les grands brassages nord-américains" (p. 54), nous devions faire "un effort pour dégager les interpellations d'avenir déjà opérantes dans la situation présente ou, à tout le moins, découlant organiquement du cheminement collectif déjà parcouru" (p. 54). C'est précisément ce qu'on attend de nous depuis 1759 et particulièrement depuis les années 60. Vu sous un autre angle, le phénomène s'appelle transculturation.

Balancements

Le Ministère nous propose de remonter le temps contre le Canada anglais pour corriger notre histoire, mais d'assumer le passé colonial jusqu'à ce jour en vertu de notre appartenance à l'Amérique du Nord. En d'autres termes, notre aliénation serait inacceptable quand nous nous référerions à la Confédération canadienne, mais tout à fait admissible en ce qui touche nos relations avec les Etats-Unis. Cette contradiction exigerait à elle seule une longue étude. Dans une certaine mesure, elle correspond tout simplement à la soumission de l'esprit à un rapport de forces, ainsi qu'on peut le comprendre en relisant Les animaux malades de la peste. Elle marque aussi une nouvelle étape sur le chemin de l'assimilation, de la défrancisation.

Alors comment nous laisserions-nous mobiliser en même temps contre Ottawa sous la bannière du français et contre la culture française au nom d'un développement culturel d'ici? Au contraire, nous devons nous prémunir contre l'icisme, contre le mythe de l'ici, nouveau visage du chauvinisme, et parfois du continentalisme.

Dans le Livre blanc, on accuse néanmoins Ottawa de provincialiser la culture québécoise. "Une langue ne saurait vivre dans un milieu culturel qui lui est étranger" (p. 46). Ce principe aurait une valeur absolue contre Ottawa, mais céderait la place à celui de l'ouverture au monde (world: U.S.A.) en vertu de notre enracinement en terre d'Amérique. On dirait que le Canada n'existe que pour polariser nos refus, nos haines et nos négativismes subconscients, rôle qu'il partage avec la France, et qu'il se perd dans les lim-

bes dès que reparait la carotte de notre nord-américanité.

Ces attitudes contradictoires ne relèveraient-elles pas de la psychologie sociale plutôt que de l'analyse intellectuelle? Mais peut-être aussi faudrait-il chercher des explications dans la théorie des conditionnements.

Certes Ottawa a eu trop tendance à minimiser nos besoins culturels en les réduisant à des besoins linguistiques et en faisant de nous un peuple de traducteurs et d'imitateurs, mais encore sommes-nous bien sûrs de ne pas y avoir été pour beaucoup? Il suffit de parcourir les publications de l'Éditeur officiel du Québec et les manuels scolaires de création (sic) québécoise pour constater que nos auteurs en ces domaines sont les plus souvent des traducteurs ou des adaptateurs déguisés, que leurs oeuvres procèdent plutôt d'une tendance au mimétisme et au calque que d'un effort véritable de pensée et de rédaction. Même le Livre blanc a des odeurs de traduction qui ne trompent pas. Et s'il fallait que ce problème soit lié aujourd'hui à notre enseignement colonial, hybride et linguïstiquement en porte-à-faux, Québec vient de rater l'occasion d'une analyse indispensable. L'encouragement de la création n'est-il pas son thème préféré? Comment alors peut-il se désintéresser des blocages psychologiques et linguistiques de demi-assimilés?

Enfin l'anticanadianisme du Livre blanc aurait l'air moins artificiel si les auteurs de l'ouvrage n'évitaient soigneusement de qualifier notre culture de française, s'ils ne cautionnaient la "mutation culturelle" des années 60 qui s'est opérée par un alignement sur les Etats-Unis dans le domaine scolaire. Pourquoi le culte d'une langue française coupée de ses sources nous galvaniserait-il contre Ottawa, surtout si nous devons considérer la culture française comme étrangère en raison d'un déterminisme géographique et d'un passé de domination anglo-saxonne désormais sublimé? Voilà une position fort peu cohérente, pour ne pas dire davantage. Elle accuse même, sous un "plâtrage" démocratico-populiste d'une rare constance dans les deux tomes, une bonne dose de mépris pour les lecteurs québécois.

Appartenances

Nous appartenons à l'Amérique anglo-saxonne, selon une vieille rengaine reprise dans le Livre blanc. En effet, elle nous possède, et c'est justement là le problème. Pourquoi l'escamoter par une déclaration bien anodine dans un contexte d'une extrême généralité? Sans doute, "une souveraineté culturelle qui ne s'appuie pas sur une forte assise économique est illusoire" (p. 3).

Est-ce pour cela que nous devrions appréhender les questions de culture, "les plus concrètes de toutes (sic)... selon les géographes ou se trouvent des solidarités humaines déjà acquises et en voie de devenir" (p. 144)? Chose curieuse, voilà sous des mots nouveaux et fort abstraits, un vieux thème de la propagande assimilatrice!

Evidemment, on peut se rendre jusqu'à Los Angeles sans quitter le sol, tandis qu'on risque de se mouiller les pieds en traversant l'Atlantique! Mais pourquoi le Livre blanc ne recite-t-il pas toute la litanie de nos appartenances? Nous appartenons à la communauté des sujets britanniques, grâce au général Wolfe, ce qui explique un intérêt jaloux pour l'Arts Council de Grande-Bretagne (p. 388) et un silence feutré sur les expériences de Malraux dans le domaine de la diffusion culturelle. Nous appartenons aussi au genre humain, d'où une remarquable pas-

sion pour l'ouverture au monde" (pp. 1, 5, 57, 136 et 144).

Enfin, nous appartenons à la francophonie, d'où la nécessité de mesures protectionnistes contre le livre "étranger", c'est-à-dire français (p. 308 et passim). D'autant plus que "le livre est l'un des plus importants véhicules de la culture" (p. 305).

Evidemment, l'essentiel serait de ne pas nous laisser coloniser par l'"étranger", ni provincialiser par ce vulgaire "satellite culturel des Etats-Unis" qu'est devenu le Canada anglais (p. 25).

Le ministre au développement culturel est contre la colonisation en matière d'habitat (p. 161). C'est là une question d'environnement culturel. Il souhaiterait que l'identification de notre collectivité à sa culture se traduise dans l'aménagement du milieu physique (p. 157). Le spectacle de nos maisons lui inspire des réflexions déabusées: "Dans l'état de décaulturation avancée où nous nous trouvons..." (p. 166). Il parle même d'une clientèle "culturellement déracinée" (p. 163), ce qui fait contraste avec un élan de la présentation: "Elle (la politique culturelle) reflète la réalité d'un peuple enraciné ici depuis des siècles..." (p. 1).

Enracinement et déracinement, ouverture au monde et repliement sur le "nous" créateur, intentions avouées (p. 399) et intentions inavouées, voilà les monts et les vœux par lesquels nous entraînent un développement culturel fourre-tout et un panculturalisme dissolvant.

L'environnement scolaire, tout aussi aliéné, n'inspire cependant au ministre aucune inquiétude quant au risque de décaulturation. Ce sont les "bungalows" et les "split-levels" qui font peur. Il faut dire que "les intentions avouées de la réforme des années 60" (p. 399) comportaient "la planification d'un changement culturel".

Maintenant que la "mutation culturelle" est assurée et que notre jeunesse est passée à un système de valeurs plus américain que français ou "canayen", le Livre blanc pose en principe que "ce sont les Québécois qui font et feront leur culture" (p. 9). Mais quels Québécois? Evidemment ceux "des solidarités humaines déjà acquises et en voie de devenir", c'est-à-dire les enfants de la Réforme, les enfants de l'Amérique (Canada non compris).

Sûrement nous sommes là à la source des positions équivoques du Livre blanc entre la France, le Canada anglais, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. On conçoit alors qu'il puisse s'élever contre la colonisation de notre environnement physique par les Etats-Unis, tout en acceptant d'un coeur celle de notre environnement scolaire, moral, intellectuel. Faute d'une réflexion bien au point, toutes les discontinuités sont possibles. Et, toujours sûr d'avoir dépassé l'âge des idéologies et des systèmes, le ministre déclare néanmoins que "l'enseignement... est l'assise première du développement culturel du Québec" (p. 455).

Le ministre voudrait que le Québec construise sa cité culturelle avec des matériaux d'une compatibilité pour les moins douteux: la langue française, le culte de notre "héritage" britannique, la volonté d'un dosage culturel à prédominance américaine, un enseignement et un système de valeurs hostiles à la culture et à la langue françaises, un anticaradianisme sommaire et un esprit revendicatif tout tourné contre la France. Et s'il fallait que le produit ressemble plutôt à un ghetto louisianais!

Il faut reconnaître, d'autre part, que le Livre blanc est une oeuvre collective, avec tout ce que cela comporte de servitudes, de compromis, de rapiècements et de collages.

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2V 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. ABONNEMENT: Edition quotidienne \$60 par an; six mois \$33; trois mois \$21. A l'étranger: \$65 par an; six mois \$38; trois mois \$24. Editions du samedi: \$19 par an. Edition hebdomadaire, livrée à domicile par porteur: \$150 par semaine. Tarif deabonnement sera par la poste adrienne sur demande. Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 055. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. LE DEVOIR: 844-3361 (lignes groupées).

VERS UN CANADA NOUVEAU

1) Une nouvelle constitution

Un comité sur la constitution, créé l'année dernière par l'Association du Barreau canadien, a remis au début de la semaine dernière un projet constitutionnel intitulé "Vers un Canada nouveau". M. Jacques Viau, président de l'Association, a également présidé le comité, dont le vice-président et directeur de recherche était M. Gérard La Forest. Nous publions aujourd'hui une première tranche de ses recommandations, touchant aux objectifs de la constitution nouvelle, aux droits fondamentaux, aux institutions fédérales et au pouvoir judiciaire.

Une nouvelle constitution est nécessaire afin de mieux répondre aux aspirations et aux besoins actuels de toute la population canadienne.

La nouvelle constitution canadienne devrait être mise en vigueur par un mécanisme strictement canadien.

La nouvelle constitution devrait être rédigée en français et en anglais.

La nouvelle constitution devrait, dès le départ, comporter une formule de modification.

LES OBJECTIFS DE LA CONSTITUTION

La constitution devrait comprendre un préambule exposant les attributs essentiels du fédéralisme canadien.

Les attributs essentiels du fédéralisme canadien à énumérer dans le préambule sont les suivants:

- la reconnaissance que les Canadiens forment un peuple libre se gouvernant lui-même par des institutions démocratiques;
- l'attachement aux droits de la personne et à l'attachement à la liberté dans le cadre de la loi, sous l'autorité de tribunaux indépendants;
- la reconnaissance de l'égalité des collectivités de langue française et de langue anglaise et, comme conséquence, la protection constitutionnelle des langues française et anglaise partout au pays;
- la reconnaissance et le développement des richesses de notre société multiculturelle;
- l'affirmation de la situation spéciale des autochtones du Canada;
- l'adhésion à un régime fédéral qui puisse réaliser les objectifs communs, tout en respectant les diversités culturelles et régionales, et au sein duquel est re-

connue la nécessité de mécanismes appropriés de consultation et de coopération qui faciliteraient la collaboration entre les divers gouvernements.

- l'engagement à encourager le développement social, économique et culturel pour le bien-être général de la population, tout en assurant l'égalité des chances à tous les Canadiens partout au pays;
- la proclamation de notre volonté de contribuer à la paix, à la sécurité et au bien-être de l'humanité.

Les droits fondamentaux

Une déclaration des droits devrait faire partie intégrante de la constitution.

La déclaration des droits devrait prévoir que l'énumération de certains droits dans la déclaration ne saurait être interprétée comme amoindrant la valeur des autres droits fondamentaux de la personne.

La déclaration des droits devrait reconnaître les libertés politiques suivantes:

- liberté de conscience et de religion;
- liberté de pensée, d'opinion, d'expression et de communication;
- liberté de réunion pacifique et d'association.

La constitution devrait reconnaître le principe du suffrage universel et d'élections libres et démocratiques à la Chambre des communes et aux assemblées législatives provinciales.

La constitution devrait prévoir qu'un citoyen ne peut, à cause de sa race, son origine ethnique ou nationale, sa couleur, sa religion ou son sexe, être privé du droit de vote ou du droit de se porter candidat aux élections fédérales et provinciales.

La constitution devrait prévoir que la Chambre des communes et les assemblées législatives sont tenues de se réunir annuellement et que la durée de leur mandat respectif ne peut dépasser cinq ans, sauf si deux tiers des membres de la Chambre ou d'une assemblée en votent la prolongation, suite à une décision de la Chambre des communes qu'il existe une situation de guerre, d'invasion ou d'insurrection, réelles ou appréhendées.

La déclaration des droits devrait reconnaître à toute personne le droit d'accès raisonnable aux renseignements publics que détiennent les institutions ou organismes fédéraux, provinciaux et municipaux.

La déclaration des droits devrait reconnaître les droits individuels suivants:

- le droit de l'individu à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne et de ne s'en voir privé que par l'application régulière de la loi;
- le droit de l'individu à la jouissance de ses biens et de ne s'en voir privé qu'en conformité de la loi;
- le droit de tous les individus à être

protégés également par la loi.

La déclaration des droits devrait contenir des dispositions protégeant les droits juridiques suivants:

- le droit de ne pas faire l'objet de perquisition ou saisie déraisonnables;
- le droit d'une personne arrêtée ou détenue d'être promptement informée des motifs de son arrestation ou de sa détention, de retenir et constituer un avocat et d'avoir recours à l'habeas corpus;
- le droit à la protection contre son propre témoignage;
- le droit à une audition impartiale;
- le droit à la présomption d'innocence et de ne pas se voir refuser sans juste cause un cautionnement raisonnable;
- le droit à l'assistance d'un interprète;
- le droit de ne pas être assujéti à des lois ou sanctions pénales de nature rétroactive;
- le droit de ne pas être soumis à des peines cruelles et inutilees.

La déclaration des droits devrait prévoir que l'individu a le droit de ne pas subir d'ingérence indue dans sa vie privée.

La déclaration des droits devrait assurer qu'aucune discrimination ne sera exercée à l'endroit d'un individu à cause de sa race, sa couleur, son origine nationale ou ethnique, sa religion ou son sexe, en reconnaissant son droit à l'égalité devant la loi.

Les droits linguistiques

La constitution devrait reconnaître les langues française et anglaise comme langues officielles du Canada.

Sous réserve des limites fixées dans les présentes recommandations, chaque province devrait détenir le pouvoir de choisir sa langue officielle ou ses langues officielles.

La constitution devrait reconnaître les droits suivants en matière de langue des institutions législatives:

- a) le droit de quiconque d'utiliser le français ou l'anglais au Parlement fédéral, aux législatures provinciales, ainsi qu'aux conseils territoriaux;
- b) les lois, les procès-verbaux et les journaux du Parlement fédéral devraient être publiés et en français et en anglais;
- c) les lois de chacune des provinces et les ordonnances de chacun des territoires devraient être publiées et en français et en anglais.

La constitution devrait reconnaître les droits suivants en matière de langue des tribunaux:

- a) le droit d'une personne inculpée d'une infraction criminelle d'avoir un procès dans sa langue d'usage, soit le français ou l'anglais;

- b) le droit d'une personne dont la langue d'usage est le français ou l'anglais d'utiliser cette langue dans les témoignages, les plaidoiries et les pièces de procédure, dans les affaires civiles devant un tribunal au Canada.

La constitution devrait garantir le droit de chacun d'utiliser soit le français, soit l'anglais dans ses rapports avec le siège des ministères et des organismes fédéraux et avec leurs principaux bureaux situés dans une région ou une partie importante de la population utilise cette langue.

La constitution devrait garantir le droit d'un parent que le français ou l'anglais soit la langue d'enseignement de ses enfants dans les écoles publiques situées dans des régions où le nombre des personnes qui le désirent, justifie ce droit.

La constitution devrait reconnaître de façon explicite le droit du Parlement fédéral et des législatures provinciales d'appuyer les communautés ethniques et linguistiques dans leurs efforts visant à l'avancement de leurs langues et de leurs cultures.

Les inégalités régionales

Le redressement des inégalités régionales devrait être un objectif fondamental de la constitution.

La constitution devrait énoncer l'engagement des gouvernements fédéral et provinciaux concernant:

- l'encouragement de l'égalité de chances et du bien-être de tous les individus et de toutes les régions du Canada;
- l'assurance que, dans la mesure du possible, tous les individus et toutes les régions du Canada ont accès à des services publics d'une qualité raisonnable sans qu'il n'en résulte pour eux un fardeau fiscal disproportionné;
- l'encouragement au développement économique dans le but d'atténuer les inégalités régionales.

La constitution devrait reconnaître le pouvoir fédéral de dépenser, y compris la péréquation, comme un moyen approprié de remplir l'engagement d'atténuer les inégalités économiques entre les régions.

La constitution devrait déclarer que le gouvernement fédéral doit, dans la préparation et la mise en oeuvre de ses politiques fiscales et économiques, être sensible à l'impact de ces politiques sur les régions.

LES PRINCIPALES INSTITUTIONS DU GOUVERNEMENT

leur compétence dans des domaines comme la culture, les communications, l'immigration, les ressources naturelles; l'abolition ou la limitation de pouvoirs fédéraux comme le pouvoir de désaveu, le pouvoir de dépenser, le pouvoir déclaratoire, le pouvoir de conclure des traités internationaux, le pouvoir d'urgence; la participation des provinces à la nomination des juges nommés par le gouvernement fédéral et des membres du Sénat; la délégation des pouvoirs législatifs; l'accès des provinces aux impôts indirects, etc. Il est évident qu'adoptées en bloc et sans

Voir page 6: Regina

Le pouvoir exécutif et le chef de l'État

La Reine devrait être reconnue comme chef du Commonwealth.

Le chef de l'État devrait être un canadien.

Le pouvoir exécutif fédéral et les pouvoirs exécutifs provinciaux devraient s'exercer conformément au régime parlementaire de gouvernement responsable, dont les grandes lignes devraient être énoncées dans la constitution.

Le chef de l'État devrait être nommé pour un mandat déterminé, par un vote majoritaire de la Chambre des communes et son traitement ne pourrait être réduit lorsqu'il est en fonction.

Le chef de l'exécutif de la province devrait être nommé pour un mandat déterminé par la législature provinciale et son traitement ne pourrait être réduit lorsqu'il est en fonction.

Le chef de l'exécutif de la province ne devrait pas être assujéti au contrôle fédéral.

La chambre haute

Il devrait y avoir au Parlement fédéral une chambre haute qui représenterait les intérêts régionaux dans les matières fédérales.

Les membres de la chambre haute devraient être nommés, à titre amovible, par les gouvernements provinciaux.

La composition de la chambre haute devrait concilier les facteurs régionaux, linguistiques et démographiques. Pour ce faire, on pourrait, d'une part, accorder au Québec et à l'Ontario plus de représentants qu'à chacune des autres provinces et, d'autre part, assurer l'équilibre régional par l'attribution de la majorité des sièges au reste du pays, tout en accordant plus de membres aux régions de l'Ouest et du Nord qu'à la région de l'Atlantique.

Le gouvernement fédéral pourrait nommer des porte-parole à la chambre haute, mais ceux-ci n'auraient pas le droit de voter.

La chambre haute devrait avoir comme fonction principale d'examiner les lois fédérales dont l'impact sur les régions est important. Notamment, elle devrait avoir les pouvoirs suivants:

- le pouvoir d'amender ou de rejeter les lois, sous réserve du pouvoir prépondérant de la Chambre des communes de les adopter à nouveau;
- les programmes à frais partagés avec les provinces devraient être approuvés par une majorité des deux tiers de la chambre haute, afin de réaliser le consensus national décrit au chapitre sur le pouvoir de dépenser;
- les mesures destinées à réglementer le commerce interprovincial, qui ont été déclarées nécessaires au contrôle du commerce national ou international, devraient être approuvées par une majorité des deux tiers de la chambre haute;
- les objectifs économiques généraux qui lient les provinces devraient être approuvés par une majorité des deux tiers de la chambre haute et faire l'objet d'une révision annuelle;
- une déclaration qu'un ouvrage est à l'avantage général du Canada devrait, à moins que la province visée ne soit d'accord, être approuvée par une majorité des deux tiers de la chambre haute;
- l'appui de la majorité de la chambre haute devrait être nécessaire pour convoquer le pouvoir d'urgence, sauf en cas de guerre, d'invasion ou d'insurrection;
- de façon générale, la chambre haute devrait jouer un rôle de conciliation entre les politiques fédérales et provinciales, ainsi qu'entre l'administration des deux ordres de gouvernement; la chambre haute pourrait effectivement remplir les fonctions d'une conférence fédérale provinciale permanente;
- la ratification des traités relatifs à des matières qui sont surtout de compétence provinciale, ainsi que des traités de commerce multilatéraux, devrait être soumise à l'approbation de la chambre haute;
- la nomination des juges de la Cour suprême devrait recevoir l'approbation du comité judiciaire de la chambre haute siégeant à huis clos.

LE POUVOIR JUDICIAIRE Le système judiciaire

La constitution devrait reconnaître l'indépendance des tribunaux comme un principe fondamental du fédéralisme canadien.

La constitution devrait reconnaître les cours supérieures des provinces comme tribunaux de compétence générale, y compris la compétence en matière de contrôle judiciaire.

La constitution devrait garantir l'accès aux tribunaux pour l'application de la déclaration des droits et l'exercice du contrôle judiciaire.

Les législatures provinciales devraient avoir la compétence législative exclusive en matière d'administration de la justice dans la province, y compris la création et le fonctionnement des tribunaux de juridiction tant civile que criminelle, ainsi que la procédure, sauf la procédure en matière criminelle, devant ces tribunaux.

Les tribunaux canadiens devraient former un système judiciaire intégré, sous réserve de la recommandation 9.6, et non pas un système dualiste de tribunaux fédéraux et provinciaux.

Le Parlement fédéral devrait avoir le pouvoir législatif exclusif de créer des tribunaux pour l'application des lois fédérales, autres que les lois pénales, et d'en régler le fonctionnement et la procédure, y compris le pouvoir de confier le contrôle judiciaire sur les organismes fédéraux autonomes à une cour supérieure fédérale.

La constitution devrait prévoir que le gouvernement fédéral nommerait les juges des cours supérieures, des cours de comté et des cours de district, ainsi que les juges des cours fédérales.

La constitution devrait prévoir que les provinces nommeraient les juges de tous les autres tribunaux.

La constitution devrait exiger qu'un juge d'une cour supérieure ait été inscrit au barreau d'une province pendant dix ans et ce, dans le cas d'une cour supérieure d'une province, au barreau de cette province.

La constitution devrait garantir qu'un juge d'une cour supérieure demeurera en fonction jusqu'à l'âge de 70 ans; il peut toutefois être révoqué sur une adresse conjointe présentée au chef de l'État par les deux chambres du Parlement, après que celles-ci auraient décidé que le juge n'avait pas respecté les normes de "bonne conduite".

La constitution devrait prévoir qu'il appartiendrait au Parlement fédéral de déterminer le traitement et les indemnités des juges de toutes les cours supérieures.

La Cour Suprême du Canada

La constitution devrait reconnaître la Cour Suprême du Canada comme cour générale d'appel du Canada.

Le Parlement fédéral devrait avoir la compétence législative exclusive relativement à la juridiction et au fonctionnement de la Cour Suprême.

Le gouvernement fédéral devrait avoir le pouvoir constitutionnel de nommer juges à la Cour suprême les personnes déclarées acceptables par un Comité judiciaire d'une chambre haute transformée, siégeant à huis clos.

La constitution devrait prévoir que la composition de la Cour suprême soit de neuf juges dont trois juges auraient été membres du Barreau du Québec.

La constitution devrait exiger qu'un juge de la Cour suprême ait été membre du Barreau de l'une des provinces pendant au moins dix ans.

La constitution devrait garantir qu'un juge de la Cour suprême demeurera en fonction jusqu'à l'âge de 70 ans; il pourrait toutefois, être révoqué sur une adresse conjointe présentée au chef de l'État par les deux chambres du Parlement, après que celles-ci, auraient décidé que le juge n'a pas respecté les normes de "bonne conduite".

Le Parlement devrait fixer le traitement, les allocations et la pension des juges.

Demain: Les pouvoirs des gouvernements

Regina: une étape significative

par Claude Ryan

Au cours d'une conférence de presse, hier, le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, a commenté les résultats de la conférence des premiers ministres des provinces à Regina la semaine dernière et en a appuyé les conclusions au chapitre de la réforme constitutionnelle. Nous publions la plus grande partie de la déclaration de M. Ryan.

On a signalé dans plusieurs milieux que les premiers ministres des provinces s'étaient adonnés à Regina au jeu plutôt facile qui consiste à élargir sur papier les compétences des provinces en l'absence de l'autre interlocuteur majeur, le gouvernement fédéral. Mais avant de traiter de ce sujet, je veux souligner fortement certains principes de base qui doivent présider à la réforme constitutionnelle selon les premiers ministres provinciaux, et dont le rappel est particulièrement opportun à ce moment-ci. Voici quelques-uns de ces principes:

- 1) la réforme de la constitution est une oeuvre nécessaire;
 - 2) la réforme de la constitution doit être l'oeuvre conjointe des deux ordres de gouvernement, s'appuyant sur leurs populations respectives;
 - 3) l'ordre du jour et la séquence des pourparlers doivent être établis conjointement par les deux ordres de gouvernement;
 - 4) dans l'établissement des ordres du jour, on doit accorder une égale importance aux propositions émanant de toutes les sources autorisées;
 - 5) les entretiens doivent embrasser tous les aspects de la réforme constitutionnelle, y compris, cela va de soi, mais sans exclure pour autant d'autres sujets, le partage des pouvoirs qui demeure "le sujet-clé de la réforme";
 - 6) il faut éviter d'astreindre les acteurs à un échecier rigide et arbitraire;
 - 7) aucun gouvernement ne doit entreprendre unilatéralement une action visant à un changement de l'ordre juridique actuel s'il subsiste des doutes sérieux quant à son droit d'agir seul dans le ou les domaines où il envisage d'intervenir.
- A travers le Livre blanc intitulé "Le temps d'agir" et son projet de loi sur la réforme constitutionnelle, le gouvernement fédéral a manifesté ces derniers temps son intention de s'écarter au besoin de certaines de ces normes. Je répète aujourd'hui ce que j'ai déjà dit à ce sujet: s'il décidait de donner suite aux desseins qu'on est justifié de lui prêter à la lecture des deux documents précités, le gouvernement fédéral risquerait de s'écarter de l'esprit sans lequel toute entreprise de réforme est condamnée à

l'échec. En gros, le gouvernement fédéral envisage présentement de procéder au besoin unilatéralement à la réforme du Sénat et de la Cour suprême et à l'insertion dans "sa" constitution d'une Charte des droits de l'homme, de même qu'à nombre d'autres changements évoqués dans le projet de loi sur la réforme constitutionnelle déposé au Parlement en juin dernier. Au lieu de procéder ainsi, il devrait s'en tenir intégralement aux principes énoncés à Regina par les premiers ministres des provinces.

La leçon des dernières années

En préparant ce texte, j'ai pris soin de relire les pièces majeures du dossier de la révision constitutionnelle depuis quelques années. À la suite de l'échec de Victoria en 1971, il y eut un refroidissement pendant quelques années. Les temps ne semblant pas mûrs, on resta discret de part et d'autre. Depuis 1975, l'activité a cependant repris. Elle peut se résumer dans les étapes suivantes:

1) en mars 1976, le gouvernement fédéral tente d'obtenir le consentement des provinces à l'une ou l'autre de trois formules différentes de rapatriement de la constitution, sans toucher au partage des pouvoirs. Cette tentative aboutit à une réponse des provinces (lettre de Peter Lougheed, le 14 octobre 1976) signalant que les provinces sont disposées à accepter le rapatriement, mais à condition qu'un consensus ait d'abord été établi sur l'élargissement des compétences des provinces dans les domaines suivants: culture, communications, Cour suprême, Sénat, pouvoir de dépenser, disparités régionales.

2) en janvier 1977, nouvelle tentative du gouvernement fédéral en vue d'obtenir le consentement des provinces à une formule de rapatriement et d'amendement. Ottawa se déclare disposé à aborder aussi le partage des pouvoirs mais ne formule à ce sujet aucune proposition précise. Le projet fédéral n'a pas de suites. Québec en particulier n'est pas intéressé;

3) à l'été de 1977, deux développements: la conférence inter-provinciale de Saint-Andrews et une tentative du gouvernement fédéral de proposer des amendements constitutionnels faisant suite aux conclusions de la conférence en matière de droits linguistiques. Cette tentative se heurte à un refus catégorique de Québec (lettre de René Lévesque à M. Trudeau, septembre 1977);

4) en juin 1978, faisant suite à des visites de M. Trudeau aux premiers ministres des provinces quelques mois auparavant, le gouvernement fédéral dévoile deux documents majeurs, le Livre blanc intitulé "Le temps d'agir" et le projet de loi sur la réforme constitutionnelle. La démarche fédérale prévoit des pourparlers sur le partage des pouvoirs mais les reporte à plus tard, accordant la priorité à des mesures qu'Ottawa estime pouvoir prendre seul au besoin. Cette démarche est suivie de la déclaration de Regina que l'on doit interpréter au plan de la méthode à suivre comme un refus de la voie

envisagée par le gouvernement fédéral.

De ces expériences, on doit tirer une leçon évidente: les tentatives visant à faire avancer la réforme constitutionnelle sans mettre au premier plan le partage des pouvoirs ont abouti à des échecs. À la lumière de l'expérience des dernières années, on peut tirer les conclusions suivantes des développements des dernières semaines:

- a) le gouvernement fédéral doit accepter la mise en garde ferme qui vient de lui être faite par les provinces, contre tout unilatéralisme. Cet aversissement devrait valoir même pour la réforme projetée du Sénat et la Cour suprême;
- b) l'ordre du jour, l'échéancier et les modes de travail entourant la révision doivent faire l'objet de décisions conjointes du gouvernement fédéral et des provinces;
- c) le partage des pouvoirs doit être abordé sans délai, non pas à l'exclusion de tout autre sujet mais comme "le sujet-clé" de la révision. On doit aussi l'aborder en insérant au dossier toutes les pièces pertinentes, et non seulement les documents pouvant émaner de l'un ou l'autre gouvernement. Parmi ces pièces pertinentes, on doit évidemment compter la lettre de M. Lougheed à M. Trudeau en octobre 1976 et la déclaration de Regina. On devra aussi compter bientôt le rapport du groupe Pépin-Robarts, auquel les premiers ministres réunis à Regina ont opportunément fait une allusion explicite.

Les propositions Lougheed et la proposition de Regina

Pour saisir toute la portée des conclusions de Regina, il faut d'abord relire la lettre que M. Lougheed, au nom de ses collègues des provinces, adressait à M. Trudeau en octobre 1976. On a dit que les provinces étaient surtout intéressées à se tailler un empire aux dépens du pouvoir fédéral et que leur accord durerait jusqu'à leur prochaine rencontre avec l'interlocuteur fédéral. Cette interprétation fantaisiste ne résiste pas à l'analyse:

- 1) l'insistance que mettent les premiers ministres de Regina s'inscrivent dans le prolongement de celles qu'énonçait la lettre de M. Lougheed est un indice éloquent de continuité dans l'accord;
- 2) la liste des domaines autour desquels les premiers ministres des provinces souhaitent des changements est certes longue et imposante. Mais elle n'est aucunement présentée comme une série de choses à accepter sans discussion et sans nuance. Elle constitue plutôt un projet d'ordre du jour dont chaque poste devra ensuite être étudié avec soin. Une chose est certaine: aucun des sujets énumérés tant dans la lettre de M. Lougheed que dans la déclaration de Regina ne saurait laisser indifférents ceux qui au Québec souhaitent le renouvellement du fédéralisme.
- 3) Les premiers ministres des provinces évoquent, entre autres questions qu'ils souhaitent aborder, l'élargissement de

CEGEP BOIS-DE-BOULOGNE COURS POUR ADULTES - AUTOMNE 1978

FORMATION GÉNÉRALE	FORMATION PROFESSIONNELLE	FORMATION CULTURELLE	FORMATION SOCIALE
<ul style="list-style-type: none"> • ADMINISTRATION • ALLEMAND • ANGLAIS • ESPAGNOL • FRANÇAIS • FRANÇAIS LANGUE SECONDE • PHILOSOPHIE • PSYCHOLOGIE • SCIENCES PURES 	<ul style="list-style-type: none"> • ADMINISTRATION • ADMINISTRATION PUBLIQUE • FINANCE • GÉRIATRIE • GÉRONTOLOGIE • GESTION DU CRÉDIT • GESTION DE LA CONSTRUCTION • GESTION ET ANALYSE DE SYSTÈMES • INFORMATIQUE • MARKETING • SECRÉTARIAT • SECRÉTARIAT DE DIRECTION 	<ul style="list-style-type: none"> • AMÉNAGEMENT D'INTÉRIEUR • BATIK • DESSIN • HAUTE-LAINE • HAUTE-LISSE • POTERIE • CONNAISSANCE DES VINS • GRAPHOLOGIE • HORTICULTURE 	<ul style="list-style-type: none"> • INITIATION À LA VIE POLITIQUE • PLANIFICATION ET ADMINISTRATION DU BUDGET • COMMUNICATION PARENTS/ADOLESCENTS • Y VOIR POUR UNE FOIS (SESSION) D'ORIENTATION

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 25 AOÛT

332-3000 POSTE 290

ÉDUCATION DES ADULTES COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE 10500 AV. BOIS-DE-BOULOGNE

(ANGLE L'ACADIE ET HENRI-BOURASSA)

L'ÉDUCATION DES ADULTES AU CÉGEP



Abitibi: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses. Vents modérés par moments. Maximum 21 à 23. Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Pontiac-Témiscamingue, Laurentides: averse ou orages, en matinée suivi d'un dégagement partiel en après-midi. Vents modérés par moments. Maximum 23 à 25. Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Chibougamau: nuageux avec averse et risque d'un orage en matinée. Vents modérés par moments. Maximum 20 à 22. Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Haute Mauricie, Saguenay-Lac Saint-Jean: nuageux avec averse et risque d'orages. Vents modérés. Maxi-

mum 24 à 26. Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Outaouais, Montréal: nuageux avec averse ou orages en matinée suivi d'un dégagement en après-midi. Maximum 26 à 28. Aperçu pour vendredi: beau et chaud.

Cantons de l'Est, Québec, Trois-Rivières: averse ou orages en matinée. Éclaircies et possibilité d'averses par la suite. Vents modérés par moments. Maximum 26 à 28. Aperçu pour vendredi: ensoleillé avec passages nuageux.

Baie Comeau, Rimouski, Gaspésie, Sept-Îles: nuageux avec averse ou orages. Vents modérés par moments. Maximum 28. Aperçu pour vendredi: dégagement.

sur le lac Saint-François à la hauteur de Cazaville, Saint-Anicet et Sainte-Barbe, dans le Saint-Laurent entre Repentigny et Lavallée, sur la rive nord, ainsi que de Boucherville à Tracy, sur la rive sud. Enfin, le lac Saint-Pierre et les îles de Soré constituent la région la plus riche de tout le Québec pour le rat musqué et les autres mammifères aquatiques.

◆ **Le fédéral**

Commission de la fonction publique a été réduite de \$12,5 millions pour la même période.

Quatre "postes budgétaires non-prioritaires" à l'étranger relevant du ministère des Affaires extérieures seraient fermés d'ici 1980, ce qui permettrait d'économiser \$2,5 millions.

"Tout ceci est de la bonne médecine, a commenté M. Andras. Ces coupures étaient devenues nécessaires pour redonner à l'économie sa pleine santé".

La réduction de 5.000 emplois de la fonction publique fédérale l'an prochain signifiera une baisse de 1,5 pour cent des effectifs fédéraux qui se chiffrent à 300.000 employés présentement. Le taux annuel de flottement causé par les décès, les retraites ou les changements d'emplois est de 10 pour cent, pour un nombre oscillant entre 25.000 et 30.000 défections.

◆ **Les postiers**

Leur discussion touchant les salaires, la protection des postiers face aux changements technologiques, la sécurité d'emploi, l'embauche de personnel occasionnel et le retour au chronométrage individuel.

Le président du syndicat a poursuivi en affirmant que l'employeur tente d'éliminer une série de droits déjà acquis, en offrant une sécurité d'emploi quasi identique à celle de 1970, en restreignant la définition des changements technologiques de telle sorte que la protection pour laquelle les postiers ont fait la grève en 1975 ne puisse s'appliquer et en ramenant les salaires réels à ce qu'ils étaient au début de 1975.

"Au lieu de présenter des solutions ou de soumettre des contre-propositions à nos revendications majeures, l'employeur veut aggraver les problèmes dans les ateliers de travail (...). Il est évident que l'employeur ne sera pas disposé à négocier avant que nous ayons acquis notre droit de grève", déclarait M. Parrot au cours d'une conférence de presse.

◆ **La reine**

Buckingham, le secrétaire privé de la reine, une lettre adressée le 20 juin dernier, disant que Sa Majesté acceptait les modifications proposées.

M. Trudeau a reçu une approbation similaire de la reine lors de l'audience privée qu'elle lui a accordée le 5 août dernier à Edmonton, a dit M. Lalonde, rappelant que le premier ministre l'avait avisée de ces modifications constitutionnelles en octobre dernier, lors de sa visite à Ottawa.

◆ **Burns**

et que l'année qui vient sera donc extrêmement chargée, tant du côté législatif que purement administratif.

Parmi les projets déjà connus, il y a bien sûr, la révision de la carte électorale, devenue statutaire depuis quelques années et qui donnera lieu très bientôt à quelques séances houleuses de la commission parlementaire, chargée d'étudier le dernier projet soumis par la commission permanente de révision de cette carte.

Déjà, ce processus de révision de la carte électorale, avec tout ce qu'il implique de modifications à la composition des comités et à l'assiette électorale des députés, comporte ample matière à s'échauffer les esprits et les sangs, mais voilà que M. Burns songe très sérieusement à y ajouter une réforme du mode de scrutin qui serait susceptible de conduire à la réduction du nombre de comités actuels, afin d'introduire une certaine forme d'élection proportionnelle.

En vertu de ce projet, dont LE DEVOIR faisait état dans ses éditions de la semaine dernière, un certain nombre de députés, encore indéterminés, seraient désormais élus en vertu du pourcentage national obtenu par leur parti, au moment de l'élection générale.

Si tel était le cas, et à moins qu'on ne consente à élargir considérablement le nombre actuels de députés à l'Assemblée nationale, il faudra bien que certains comités disparaissent pour faire place à ces nouveaux élus.

On imagine assez aisément le type de débats et de manoeuvres de couloirs, tant chez les ministères que dans l'opposition, que pareil projet pourrait susciter s'il était entrepris dès cet automne alors que, de toute façon, le gouvernement en a déjà plein les bras avec la préparation du référendum sur la souveraineté-association.

Autre projet d'importance et sur lequel on s'est entendu au moment de la réunion du lac Simon la mise sur pied d'une liste unique et permanente des électeurs et une réforme complète de la loi électorale.

Dans les deux cas, les travaux sont déjà entrepris depuis un certain temps et déborderont lieu, indépendamment, d'un dépôt de projets de lois au moment de la session d'automne.

Enfin, M. Burns et son équipe ambitieuse de transformer leur ministère en celui de ministère d'Etat aux institutions politiques, terme qui, selon eux, identifierait mieux les nombreuses tâches qui leur sont confiées.

Au nombre de ces tâches, et non parmi les moindres, il faut souligner que M. Burns est le ministre responsable du bureau du financement des partis politiques, qui administre la nouvelle loi numéro 2, et du bureau du directeur général des élections, qui aura à mettre en oeuvre les délicates lois régissant la tenue du référendum sur la souveraineté-association.

Voilà pour les projets. La réalité, de

son côté, se présente sous un jour un peu différent.

Depuis déjà plusieurs mois, le ministre d'Etat à la réforme électorale et parlementaire est privé de son ministre et porte-parole en titre, si bien que certains projets traînent en longueur, que les choses ne vont pas aussi rondement qu'on le souhaiterait et qu'un peu tout le monde vit dans une certaine incertitude du lendemain.

Qui plus est, on n'hésite pas à dire, de ce côté, qu'on souhaiterait, au moment de la reprise d'automne, que le ministre affecté à cette tâche n'ait aucune autre fonction afin qu'il soit complètement disponible pour mener à terme toutes les réformes envisagées.

Cette perspective implique évidemment que M. Burns, qui a l'estime et le respect de tous ses collaborateurs et qui demeure l'homme le plus indiqué pour cette tâche, laisse tomber son poste de leader du gouvernement.

D'autant plus que cette dernière fonction, déjà extrêmement stressante à cause des nombreuses négociations qu'elle nécessite tant auprès des ministères que de l'opposition, risque de devenir encore plus délicate, alors que les travaux parlementaires seront télévisés au moment de la reprise de la session.

Cette télédiffusion des débats nécessitera, bien sûr, que les travaux parlementaires soient menés de main de maître et par un homme disposé à consacrer tout son temps; à moins que les parlementaires ne consentent à l'avance à ce que les citoyens électeurs deviennent les témoins privilégiés des innombrables piteuses et pertes de temps auxquels ils nous habitués au cours des dernières années.

De plus, la télédiffusion des débats amènera plusieurs changements d'importance dans les habitudes des parlementaires, l'exercice de leur droit de parole, leur façon d'intervenir dans les débats, etc. Eux qui ont rapidement tendance à se comporter en vieilles filles dès que le moindre de leurs usages est remis en question, ils auront besoin d'un leader du gouvernement qui sache se comporter en maître de salle patient et conciliant.

Qualités qui, est-il besoin de le rappeler, n'étouffent guère le bouillant député de Maison-Neuve, que les longues années d'opposition ont ulcéré, et qui se laisse souvent emporter par son fougueux tempérament d'Irlandais.

Il faut de plus souligner que M. Burns, qui a longtemps cristallisé l'opposition à M. Lévesque, au moment des pires années du Parti québécois, n'a pas que des amis au sein du gouvernement actuel, et que plusieurs souhaitent discrètement que le premier ministre profite des circonstances pour lui désigner un successeur au poste de leader parlementaire.

"Vous savez, M. Charron a fait de l'excellent travail lorsqu'il a dû remplacer M. Burns", de glisser insidieusement à quelques semaines, un ministre senior du gouvernement.

D'autres ne manquent pas de souligner, tout aussi malicieusement, que l'affaire Fabien a jeté un peu de discrédit sur le gouvernement et que M. Burns, même s'il n'a rien à se reprocher et que l'opposi-

tion n'a porté contre lui aucune accusation formelle, aurait mieux fait de surveiller de plus près ses relations.

En revanche, certains ministres indiquent que leur collègue Charron, qui a occupé le poste de leader du gouvernement au cours des deux derniers mois de la session qui a pris fin en juin, ne chassera jamais les botes du député de Maison-Neuve, et qu'il demeure toujours facile de poursuivre un travail amorcé par un autre.

Quoi qu'il en soit et même si l'avenir de Robert Burns fait actuellement l'objet de plusieurs conversations de couloirs dans les officines du pouvoir, la réponse définitive appartient à M. Lévesque.

C'est lui qui aura à trancher au cours des prochains semaines, à la faveur peut-être d'un remaniement ministériel d'autant plus probable que fois-ci ce personnage n'en parle.

M. Burns lui-même, qui n'a conversé que deux fois avec M. Lévesque depuis sa sortie d'hôpital, est d'ailleurs très conscient que son avenir repose entre les mains du premier ministre.

"C'est lui, dira-t-il, qui aura à décider, notamment à la lumière de mon état de santé, si je peux toujours occuper les mêmes fonctions au sein du gouvernement.

◆ **Des Marais**

ciales ou d'affaires qui pourraient constituer une source de conflits d'intérêt ou les empêcher de consacrer tout leur temps à leurs fonctions". D'autres mesures semblables étaient prises pour tous les membres de la famille d'un ministre. Les hauts fonctionnaires étaient également touchés.

A Ottawa, la question des conflits d'intérêt fut soulevée également dès les premiers mots du régime Trudeau, qui avait demandé à ses ministres de divulguer leurs intérêts privés et de quitter leurs fonctions au sein d'entreprises privées.

En revanche, les critiques répétées contre les sénateurs, dont plusieurs figurent parmi les conseils d'administration de grandes entreprises, n'ont jamais connu de suites concrètes.

◆ **Regina**

nuance aucune, ces propositions pourraient entraîner une dangereuse émusculature du pouvoir fédéral. Cela n'interdit ni ne dispense acunement, par contre, de les examiner chacune à leur mérite respectif. Et cela paraît plus significatif que de décider a priori que telle province aura droit à tel ou tel nombre de sénateurs ou de juges de la Cour suprême avant même que le statut exact des provinces dans le Canada de demain ait été établi à la satisfaction générale.

L'attitude du Québec à Regina

Pour le Québec, la conférence de Regina marque un tournant intéressant à plusieurs égards:

1) sous la pression des événements des derniers mois, le gouvernement Lévesque se rend compte qu'il ne peut plus aussi fa-

cilement se servir du pouvoir pour promouvoir le séparatisme. En vue de sauver ce qui lui reste de son mandat, il a plutôt décidé de se comporter cette fois comme le "bon gouvernement" provincial qu'il avait promis d'être en novembre 1976. Or, les résultats parlent par eux-mêmes: quand Québec ne brandit pas à tout propos la menace du séparatisme et que son chef évite de quitter précipitamment les lieux de la conférence, il s'avère possible non seulement de discuter avec les autres provinces mais aussi d'en venir avec elles à des conclusions constructives dans le cadre constitutionnel actuel. J'ai déjà affirmé que le Parti libéral du Québec appuierait toute démarche constructive visant à favoriser le renouvellement du fédéralisme canadien dans un esprit et suivant des formes compatibles avec les justes aspirations du Québec. En conformité avec cet engagement, je suis fier de vous en avoir fait part à la conférence de Regina.

2) le problème que soulève la présence à Québec d'un gouvernement souverainiste n'est cependant pas résolu par la conférence de Regina, au contraire. Le gouvernement Lévesque a tenu cette fois un langage constructif parce qu'il n'avait pas le choix. Il savait très bien que toute répétition de certaines piteuses antérieures eut accéléré sa dégringolade. Mais on ne saurait oublier que le véritable objectif du gouvernement actuel, ce n'est pas le renouvellement du fédéralisme mais bien plutôt la séparation politique du Québec. Entre le fédéralisme renouvelé que souhaite la grande majorité des Québécois et la souveraineté-association que préconise le gouvernement Lévesque, il y a une différence de nature et une incompatibilité fondamentale entre les deux options. Le gouvernement tentera de cacher son jeu en montrant patte blanche devant l'opinion, mais on ne saurait perdre de vue que son vrai dessein est tout autre. Autant il faut le forcer à respecter son mandat actuel, qui se situe dans le cadre fédéral, autant il faut insister pour qu'il en finisse le courage de soumettre sa vraie option au jugement de la population par la voie de ce référendum qu'il a solennellement promis mais qui tarde tellement à venir que des observateurs de plus en plus nombreux se demandent maintenant s'il aura jamais lieu. L'étapisme, quand il dure trop longtemps et devient trop vague, devient de l'opportunisme pur et simple.

Enfin, il serait vain de s'imaginer que la crise constitutionnelle canadienne connaîtra une accalmie à la suite de la rencontre de Regina. Pour que cette rencontre signifie quelque chose, il faudra qu'elle ait des suites positives au cours des mois à venir. C'est-à-dire qu'il faudra que s'amorce sérieusement de vraies conversations entre les gouvernements intéressés, suivant l'esprit et la méthode évoqués dans la déclaration des premiers ministres provinciaux. Les premiers ministres des provinces ont déployé un leadership indéfectible en indiquant clairement une liste de sujets qui pourraient donner lieu à des entretiens constructifs. Les interminables jeux de chat et de la souris autour du contenu des ordres du jour et de la forme de la table de conférences doivent cesser, au profit d'une ligne de conduite plus réaliste.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ **Les épiceries**

fait venir avec d'autres producteurs québécois du jus de raisins français, italien et américain. Ce jus est ensuite "élevé", coupé, mélangés et amenés à maturité en une dizaine de mois. "Ces jus proviennent des surplus des vins d'appellation contrôlée" explique un directeur de la compagnie.

En tous cas, c'est le "brantle-bas de combat" à la Société des Alcools tandis que les producteurs se disent sur le "quatrième". Plusieurs personnes interrogées ont utilisé des expressions militaires, pour décrire ces journées préparatoires à la vente du vin dans les épiceries et, n'oublions pas, chez les dépanneurs licenciés.

"Passer de 325 points de vente à 80 ou 9.000 épiceries, c'est phénoménal", explique un responsable de Vins Andras. "Nous sommes passés d'un à deux postes de travail, nous avons doublé notre personnel et nous opérons au-dessus de la capacité alors qu'il y a quelques mois, nous tournions à 60%", continue-t-il. Les 170 personnes de Vins Andras ont déjà livré la première commande de la SAQ pour les épiceries. Leur commande de raisins californiens, le mois prochain, sera très fortement supérieure à celle de l'an passé. A la SAQ, une deuxième ligne d'emboîtage a été récemment ouverte à Montréal, tandis que l'emboîtage des spiritueux était transféré à Québec. Deux des quatre bateaux de vin sont déjà arrivés et les autres entreront dans le port avant le 15 novembre. "S'il manque de vin, nous commanderons ensuite des conteneurs de 5.000 gallons", précise un porte-parole. Devant une telle ampleur de vin, la SAQ utilise à plein son nouvel entrepôt de Saint-Jean-de-Dieu et a dû en louer un autre.

La Société des Alcools prévoit que la quantité globale de vin, consommée dans la province, va augmenter, en particulier dans les zones rurales qu'elle desservait mal. Même si les épiceries concurrentes des succursales de la SAQ pour le vin courant, les Maisons des Alcools ne vont pas perdre leur clientèle, habituée à choisir entre 500 vins et à goûter de nouveaux crus.

On peut s'attendre à ce que la consommation par habitant progresse dans les prochaines années. Il sera en effet tentant de prendre une bouteille de vin ordinaire sur le présentoir au sigle de la SAQ le jour de l'épicerie, alors qu'il fallait jusqu'ici prévoir un détour spécial pour s'approvisionner. La vente de vin auprès des consommateurs habitués progressera sans doute. Il n'est pas sûr que cela représente un gros danger, tant pour le cidre que pour la bière, eux aussi vendus en épicerie. Les brasseurs vont cependant surveiller de près leurs chiffres de vente, car ils se sont toujours dit réticents à cette nouveauté québécoise.

Les présentoirs officiels, dont les premiers exemplaires commandés n'ont pas encore été livrés à la SAQ, ont quatre tablettes larges de quatre pieds et peuvent contenir environ 200 bouteilles. La moitié des épiceries québécoises, ceux qui résident dans la région montréalaise, seront les premiers servis en présentoirs. Leurs associations professionnelles pourraient être déléguées par la SAQ à la surveillance des conditions d'entreposage et de vente des précieux "litrons".

Aucune publicité ne sera faite spécialement pour la vente de vin dans les épiceries. On verra sans doute le ministre de l'Industrie et du Commerce déguster à la mi-septembre la première bouteille vendue en épicerie. Son ministère exerce la tutelle sur l'échéancier d'application de la loi 21 par la SAQ, qui en est le maître d'oeuvre. Après la bière le dimanche, voici le vin au coin de la rue. Et toujours la bière à la télévision...

TÉLÉVISION

2 CBFT

10.10 Ouverture et horaire
10.15 En mouvement
10.20 Minute Moutarde
10.45 Folles et malades
11.00 Magazine-Express
11.30 "Cinéma des laune"
12.00 "Au pays de l'albatros"
12.10 Les chefs du soleil
12.30 Sur des roulettes
1.00 Les travaux de Clémence
1.30 Téléjournal
1.35 Heflet d'un pays
1.40 Ottawa dossier sur l'autisme
2.30 (Cinéma)
"Laurie et Hardy, Les compagnons de la Noûba" (Comédie - Américain)
4.00 Animagobie
4.30 Sol et gabelier
5.00 Vire et surprise
"Trente ans sous les mers"
6.00 Ce soir
6.30 Nouvelles du sport
6.35 Propos et confidences
7.00 Robert de Hosquebrant
7.00 Génies en herbe
7.30 Sur la côte du Pacifique
8.00 Les grands films
"Chomp de famille" (Policier - Américain)
10.20 Téléjournal
10.30 Nouvelles du sport
10.35 Contes et contes
11.00 "Les quatre belles" (Comédie)
12.00 (Cinéma)
"Doucement les basses" (Comédie - Français)
1971

5 CFTM

9.30 Histoires Breuvettes
9.55 Les nouvelles du sport
10.00 Fanfan Dédé
10.10 La famille Stone
10.15 Papa à raison
11.30 Les 105 bandes dessinées
11.40 Y'a du soleil
12.00 Pour vous mesdames
12.10 "Mettre à l'usage"
2.00 Cine-quiz
"Ni vu, ni connu" (Comédie - Français)
1958
4.30 Les nouveaux talents
5.30 Parle, parle, jase jase
6.00 Le dix vous informe
7.00 Tic Tac Toe
7.30 Toute la ville en parle
8.00 (Cinéma) "Bye Bye Barbara"
(Comédie polivère - Français)
1969
8.30 Auto-patrouille
10.30 Les nouvelles TVA
11.30 Les sports au 10

11.05 La couleur du temps
11.45 Auto-patrouille
12.00 (Cinéma)
"Chronique d'un couple" (Drame psychologique - Franco-italien)
1973

1.30 Dernière édition

6 CBMT

9.00 In touch
9.10 The Friendly Giant
10.15 Bonjour bonjour
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.30 Ryan's Hope
12.40 Cook's hour
12.45 High Hopes
2.00 Celebrity night
2.30 The Edge of Night
2.30 High Hopes
2.30 Take 30
3.00 Canadian open
3.30 All in the Family
3.30 The City at Six
4.30 The Mary Tyler Moore Show
7.30 Reach for the top
7.30 The Duchess of Duke Street
8.00 Henry's sho
8.30 No Handed
8.30 George and Mildred
10.30 Who's new
11.00 The National
11.22 The City Tonight
11.40 The secret army

12 CFCF

6.00 University of the Air
7.00 (Cinéma)
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 100 Hurley Street
10.10 Les nouvelles de la semaine
11.30 Montreal summer
12.00 The Flintstones
12.30 The art of cooking
12.30 Definition
1.30 The Joyce Davidson show
2.00 The Alain Hamel Show
3.00 Another World
4.00 Match Game '78
4.30 It's Your Move
5.00 The Price is Right
6.00 Pulse
7.00 The Jeffersons
7.30 Grand old country
8.00 The Walters
9.00 Here comes the future
9.30 Soap
10.00 What really happened
to the class of '65
11.00 (Cinéma) "TV National News"
11.21 Pulse
12.00 "The Twelve Midnight Movies"
"Killer by night" (Drame)
1974

ATWATER 1, Plaza Alexis Nihon 935-4246
"National Inquest" 13 h 00, 14 h 45, 16 h 45, 19 h 15, 21 h 15, 23 h 15, 25 h 15, 27 h 15, 29 h 15, 31 h 15, 33 h 15, 35 h 15, 37 h 15, 39 h 15, 41 h 15, 43 h 15, 45 h 15, 47 h 15, 49 h 15, 51 h 15, 53 h 15, 55 h 15, 57 h 15, 59 h 15, 61 h 15, 63 h 15, 65 h 15, 67 h 15, 69 h 15, 71 h 15, 73 h 15, 75 h 15, 77 h 15, 79 h 15, 81 h 15, 83 h 15, 85 h 15, 87 h 15, 89 h 15, 91 h 15, 93 h 15, 95 h 15, 97 h 15, 99 h 15, 101 h 15, 103 h 15, 105 h 15, 107 h 15, 109 h 15, 111 h 15, 113 h 15, 115 h 15, 117 h 15, 119 h 15, 121 h 15, 123 h 15, 125 h 15, 127 h 15, 129 h 15, 131 h 15, 133 h 15, 135 h 15, 137 h 15, 139 h 15, 141 h 15, 143 h 15, 145 h 15, 147 h 15, 149 h 15, 151 h 15, 153 h 15, 155 h 15, 157 h 15, 159 h 15, 161 h 15, 163 h 15, 165 h 15, 167 h 15, 169 h 15, 171 h 15, 173 h 15, 175 h 15, 177 h 15, 179 h 15, 181 h 15, 183 h 15, 185 h 15, 187 h 15, 189 h 15, 191 h 15, 193 h 15, 195 h 15, 197 h 15, 199 h 15, 201 h 15, 203 h 15, 205 h 15, 207 h 15, 209 h 15, 211 h 15, 213 h 15, 215 h 15, 217 h 15, 219 h 15, 221 h 15, 223 h 15, 225 h 15, 227 h 15, 229 h 15, 231 h 15, 233 h 15, 235 h 15, 237 h 15, 239 h 15, 241 h 15, 243 h 15, 245 h 15, 247 h 15, 249 h 15, 251 h 15, 253 h 15, 255 h 15, 257 h 15, 259 h 15, 261 h 15, 263 h 15, 265 h 15, 267 h 15, 269 h 15, 271 h 15, 273 h 15, 275 h 15, 277 h 15, 279 h 15, 281 h 15, 283 h 15, 285 h 15, 287 h 15, 289 h 15, 291 h 15, 293 h 15, 295 h 15, 297 h 15, 299 h 15, 301 h 15, 303 h 15, 305 h 15, 307 h 15, 309 h 15, 311 h 15, 313 h 15, 315 h 15, 317 h 15, 319 h 15, 321 h 15, 323 h 15, 325 h 15, 327 h 15, 329 h 15, 331 h 15, 333 h 15, 335 h 15, 337 h 15, 339 h 15, 341 h 15, 343 h 15, 345 h 15, 347 h 15, 349 h 15, 351 h 15, 353 h 15, 355 h 15, 357 h 15, 359 h 15, 361 h 15, 363 h 15, 365 h 15, 367 h 15, 369 h 15, 371 h 15, 373 h 15, 375 h 15, 377 h 15, 379 h 15, 381 h 15, 383 h 15, 385 h 15, 387 h 15, 389 h 15, 391 h 15, 393 h 15, 395 h 15, 397 h 15, 399 h 15, 401 h 15, 403 h 15, 405 h 15, 407 h 15, 409 h 15, 411 h 15, 413 h 15, 415 h 15, 417 h 15, 419 h 15, 421 h 15, 423 h 15, 425 h 15, 427 h 15, 429 h 15, 431 h 15, 433 h 15, 435 h 15, 437 h 15, 439 h 15, 441 h 15, 443 h 15, 445 h 15, 447 h 15, 449 h 15, 451 h 15, 453 h 15, 455 h 15, 457 h 15, 459 h 15, 461 h 15, 463 h 15, 465 h 15, 467 h 15, 469 h 15, 471 h 15, 473 h 15, 475 h 15, 477 h 15, 479 h 15, 481 h 15, 483 h 15, 485 h 15, 487 h 15, 489 h 15, 491 h 15, 493 h 15, 495 h 15, 497 h 15, 499 h 15, 501 h 15, 503 h 15, 505 h 15, 507 h 15, 509 h 15, 511 h 15, 513 h 15, 515 h 15, 517 h 15, 519 h 15, 521 h 15, 523 h 15, 525 h 15, 527 h 15, 529 h 15, 531 h 15, 533 h 15, 535 h 15, 537 h 15, 539 h 15, 541 h 15, 543 h 15, 545 h 15, 547 h 15, 549 h 15, 551 h 15, 553 h 15, 555 h 15, 557 h 15, 559 h 15, 561 h 15, 563 h 15, 565 h 15, 567 h 15, 569 h 15, 571 h 15, 573 h 15, 575 h 15, 577 h 15, 579 h 15, 581 h 15, 583 h 15, 585 h 15, 587 h 15, 589 h 15, 591 h 15, 593 h 15, 595 h 15, 597 h 15, 599 h 15, 601 h 15, 603 h 15, 605 h 15, 607 h 15, 609 h 15, 611 h 15, 613 h 15, 615 h 15, 617 h 15, 619 h 15, 621 h 15, 623 h 15, 625 h 15, 627 h 15, 629 h 15, 631 h 15, 633 h 15, 635 h 15, 637 h 15, 639 h 15, 641 h 15, 643 h 15, 645 h 15, 647 h 15, 649 h 15, 651 h 15, 653 h 15, 655 h 15, 657 h 15, 659 h 15, 661 h 15, 663 h 15, 665 h 15, 667 h 15, 669 h 15, 671 h 15, 673 h 15, 675 h 15, 677 h 15, 679 h 15, 681 h 15, 683 h 15, 685 h 15, 687 h 15, 689 h 15, 691 h 15, 693 h 15, 695 h 15, 697 h 15, 699 h 15, 701 h 15, 703 h 15, 705 h 15, 707 h 15, 709 h 15, 711 h 15, 713 h 15, 715 h 15, 717 h 15, 719 h 15, 721 h 15, 723 h 15, 725 h 15, 727 h 15, 729 h 15, 731 h 15, 733 h 15, 735 h 15, 737 h 15, 739 h 15, 741 h 15, 743 h 15, 745 h 15, 747 h 15, 749 h 15, 751 h 15, 753 h 15, 755 h 15, 757 h 15, 759 h 15, 761 h 15, 763 h 15, 765 h 15, 767 h 15, 769 h 15, 771 h 15, 773 h 15, 775 h 15, 777 h 15, 779 h 15, 781 h 15, 783 h 15, 785 h 15, 787 h 15, 789 h 15, 791 h 15, 793 h 15, 795 h 15, 797 h 15, 799 h 15, 801 h 15, 803 h 15, 805 h 15, 807 h 15, 809 h 15, 811 h 15, 813 h 15, 815 h 15, 817 h 15, 819 h 15, 821 h 15, 823 h 15, 825 h 15, 827 h 15, 829 h 15, 831 h 15, 833 h 15, 835 h 15, 837 h 15, 839 h 15, 841 h 15, 843 h 15, 845 h 15, 847 h 15, 849 h 15, 851 h 15,

Le cégep en question

Longtemps tabou, le rapport Nadeau fait pourtant son chemin

par Paule des Rivières

Trois ans après la parution du fameux rapport Nadeau sur le collège, un de ses six auteurs, M. Paul-Emile Gingras, est d'avis que ce rapport a fait son chemin et que plusieurs de ses orientations ont été assumées ou sont susceptibles de l'être dans de nouveaux règlements ou projets de loi. "Sans qu'on le nomme (quel tabou l'a frappé?), le rapport Nadeau a fait son chemin".

M. Gingras émet cette opinion dans un ouvrage de 80 pages, intitulé *La réaction au rapport Le Collège*. Cette étude, dont LE DEVOIR a obtenu copie, est datée de juillet 1978 et, bien que commandée par le Conseil supérieur de l'Éducation (CSE), elle n'engage que son auteur, lui-même membre du conseil.

Ce dernier inscrit son travail dans le cadre d'une contribution au bilan de la réforme des années 60 et juge utile de s'attarder aux réactions qu'a suscitées le rapport *Le Collège* — aussi connu sous le nom de

rapport Nadeau du nom du président du groupe qui y travailla — à la veille de la publication d'un livre blanc sur l'enseignement collégial.

"La réaction la plus importante au rapport Le Collège reste à venir: un livre blanc sur l'enseignement collégial. C'est à ce moment que nous saurons vraiment ce que pense le milieu et comment il a réagi au rapport du CSE", écrit M. Gingras qui croit, par ailleurs, qu'on peut d'ores et déjà déceler l'impact du rapport de 1975 en présageant de certaines orientations du futur livre blanc sur l'enseignement collégial, attendu à l'automne.

Cela est particulièrement vrai, écrit M. Gingras, en ce qui a trait à l'évaluation, à l'analyse institutionnelle et à l'éventuelle création d'un conseil des collèges, recommandée par le CSE dans son rapport sur les cégeps.

Dans le chapitre qu'il consacre à l'évaluation, M. Gingras attribue au rapport Nadeau l'introduction progressive entre 1975 et 1978 de la dimension évaluation

dans le programme de recherche en développement et en innovation pédagogique. Il laisse de plus entendre que c'est grâce au rapport Nadeau que 40 des 70 collèges ont mené, ces dernières années, des opérations d'analyse d'une des facettes de la réalité et de la vie institutionnelles.

"L'on peut être assuré qu'un livre blanc sur l'enseignement collégial contiendrait des orientations et des mesures qui seraient dans cette foulée de l'analyse institutionnelle recommandée par le rapport Le Collège. Il appartiendra au ministère de l'Éducation de définir les responsabilités et d'articuler les éléments d'une politique d'évaluation, de répartir les responsabilités de l'institution, d'un conseil des collèges et du ministère lui-même".

M. Gingras reprend aussi les recommandations du comité présidé par M. Jean-Guy Nadeau en ce qui a trait à la formation d'un conseil des collèges et rappelle ce qui, à ses yeux, devrait constituer la tâche d'un tel organisme.

"Il semble important de créer un conseil des collèges qui soit particulièrement chargé d'analyser les besoins et de proposer les objectifs du réseau, de faire des recommandations sur le développement des institutions, sur la création de nouveaux établissements de travailler en particulier à l'élaboration des programmes, aux politiques de financement, aux dimensions de la recherche et de l'innovation pédagogique, de l'administration", souhaite M. Gingras.

Ce dernier reprend en outre les réactions exprimées en 1975 sur les points suivants: le bilan de l'enseignement collégial, les besoins des étudiants,

le concept de formation, la notion de programme, la structure modulaire, la situation d'adulte, le niveau d'études collégiales et les conditions d'implantation du rapport.

Dans la première partie de son étude, intitulée "des réactions à replacer dans un contexte", M. Gingras discrédite quelque peu les réactions des

principaux organismes au rapport Le Collège en insistant sur le fait qu'elles étaient essentiellement "intéressées".

"Le contexte même dans lequel vit le cégep incitait les personnes et les groupes à réagir automatiquement dans telle ou telle direction", dit M. Gingras.

L'auteur analyse ensuite les

commentaires formulés alors par le monde des affaires, les associations de collèges et les centrales syndicales et d'autres groupes pour soutenir son assertion que le rapport a été lu avec "les verres aux teintes variées des lecteurs". Autre difficulté: le rapport n'a pas, selon M. Gingras, été lu.

Malgré certains gains, Pearson reste incarcéré

Edwin Pearson, "l'avocat populaire" accusé de recel et de fraudes, qui multiplie les démarches afin de retrouver sa liberté provisoire, devra encore demeurer incarcéré, bien qu'il ait enregistré hier certains gains auprès de deux tribunaux.

Pearson s'est tout d'abord fait donner partiellement raison par le juge André Biron, de la Cour supérieure, quant à la requête de certiorari qu'il avait présentée contre sa citation à procès pour le recel de

traites bancaires universelles évaluées à \$75.000.

L'accusé avait allégué que le juge Gilbert Morier, qui avait présidé son enquête, lui avait refusé le droit strict qu'il avait, soit celui de faire entendre des témoins lors de son examen volontaire.

Ayant relu les notes sténographiques de la procédure, le juge Biron a en effet décuvert que le juge Morier ne lui a pas demandé formellement s'il avait ou non des témoins à faire entendre à ce moment.

La lecture des notes sténographiques relève, en effet, que c'était l'intention du magistrat mais, dans le feu de la discussion engagée entre le prévenu, son procureur d'alors et le tribunal, ses phrases se sont quelque peu perdues.

Le juge Biron voit donc là un motif valable pour annuler la citation à procès de Pearson et le renvoie donc devant le juge Morier afin que, cette fois, la même question lui soit posée très clairement, avant le 4 septembre prochain.



Quelque 4.000 fidèles ont célébré mardi soir à l'église Notre-Dame de Montréal la fête de l'Assomption. A la suite de la concélébration de la messe et d'une homélie prononcée par Mgr Grégoire, archevêque de Montréal, une procession aux flambeaux s'est rendue jusqu'à la cathédrale où Mgr André Cimichella a consacré le diocèse à la Vierge. L'Assomption fut la première fête religieuse célébrée à Montréal le 15 août 1642.

L'ÉDUCATION DES ADULTES AU CÉGEP

je m'inscris!

COLLÈGE AHUNTSIC 9155, rue Saint-Hubert Montréal, Qué. H2M 1Y8 Tél.: (514) 389-5921 postes 210 et 213	COLLÈGE DE MAISONNEUVE 3800 est, rue Sherbrooke Montréal, Qué. H1X 2A2 Tél.: (514) 254-7131 poste 144	COLLÈGE DE SAINT-LAURENT 625, boulevard Sainte-Croix Saint-Laurent, Qué. H4L 3X7 Tél.: (514) 747-6521 poste 281
COLLÈGE ANDRÉ-LAURENDEAU 1111, rue Lapierre Lasalle, Qué. H8N 2J4 Tél.: (514) 364-3320 poste 111	COLLÈGE MONTMORENCY 475, boulevard de l'Avenir Ville de Laval, Qué. H7N 5H9 Tél.: (514) 667-5100 poste 213	COLLÈGE DE VALLEYFIELD 169, rue Champlain Salaberry-de-Valleyfield, Qué. J6T 1X6 Tél.: (514) 373-9441 poste 247
COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE 10555, avenue Bois-de-Boulogne Montréal, Qué. H4N 1L3 Tél.: (514) 332-3000 postes 290, 291, 292	COLLÈGE DE ROSEMONT 6400, 16 ^e avenue Montréal, Qué. H1X 2S9 Tél.: (514) 376-6310	COLLÈGE DU VIEUX MONTRÉAL 255 est, rue Ontario Montréal, Qué. H2X 3M8 Tél.: (514) 284-7253
COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPÉTI 945, Chemin de Chambly Longueuil (Chambly), Qué. J4H 3M6 Tél.: (514) 463-1840, 463-1841, 463-1842, 463-1845	COLLÈGE SAINT-JÉRÔME 455, rue Fournier Saint-Jérôme, Qué. J7Z 4V2 Tél.: (514) 436-1580 postes 213 et 214	JOHN ABBOTT COLLEGE (Cégep anglophone) P.O. Box 2000 Ste-Anne-de-Bellevue, Qué. H9X 3L9 Tél.: (514) 457-6610 poste 257
COLLÈGE LA JOLLETTE 20 sud, rue Saint-Charles Joliette, Qué. J6E 4T1 Tél.: (514) 759-1661 postes 145, 175, 235		

RENSEIGNEZ-VOUS en communiquant avec le CÉGEP de votre choix ou en téléphonant à: **CÉGÉPHONE 271-1124** ou **1-800-361-5344** (jusqu'à 21 heures, du lundi au vendredi) pour éviter les frais d'interurbain, si vous appelez de l'extérieur de la région de Montréal.

VENTE SEMI-ANNUELLE FRASER

10% à 50% de rabais

Des milliers d'articles en demande des quatre coins du globe — à prix d'aubaine!

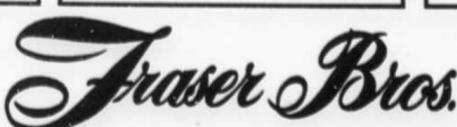



JUSQU'À 20% de rabais sur la collection **Sea Island**

	Prix courant	VENTE
Miroir droit 30" l. x 40" h.	\$175.	\$139.
Bureau 44" l. x 18" p. x 29" h.	\$359.	\$285
Étagère à portes à superposer 32" l. x 11" p. x 48" h.	\$325.	\$189.
Commode à portes 32" l. x 18" p. x 29" h.	\$249.	\$195.
Étagère à superposer 32" l. 11" p. 48" h.	\$249.	\$189
Commode à tiroirs 32" l. 18" p. 29" h.	\$235.	\$195
Étagère à superposer 44" l. 11" p. 48" h.	\$289.	\$239
Bureau-encoignure 44" l. 32" p. 29" h.	\$305.	\$249
Chaise 18" l. 20" p. 19" h.	\$159.	\$125
Tête de lit 3/3	\$205.	\$175

et nombre d'autres

meubles de salle à manger style colonial <i>en pin foncé — de Thomasville</i> "Pine Manor" - 9 mcx comprenant: buffet 66", vaisselier à superposer, table ovale 64" x 44" s'allongeant à 102", 2 fauteuils et 4 chaises assorties garnis de coton vert. Prix courant \$3800. VENTE \$2477	meubles de chambre à coucher d'inspiration italienne <i>blanc antique, dessus de pacanier</i> "Clairon" de Stanley - 7 mcx comprenant: commode 80", 2 miroirs droits, commode à deux corps, grande tête de lit ajourée, 2 tables de chevet à 2 tiroirs. Prix courant \$2829. VENTE \$2349 (Ajouter \$50 pour très grande tête de lit)	meubles de salle à manger d'inspiration orientale <i>en pacanier — de Thomasville</i> "Shalimar" - 9 mcx comprenant: buffet 64", vaisselier à superposer, table genre Parson 44" x 68" s'allongeant à 108", 2 fauteuils garnis de velours strié, 4 chaises assorties. Prix courant \$3549. VENTE \$2795
meubles de chambre à coucher d'inspiration italienne <i>de Thomasville — pacanier garni de bois de ronce</i> "Decorum" - 7 mcx comprenant: commode 75", 2 miroirs droits, commode à deux corps, grande tête de lit à fronton, 2 tables de chevet. Prix courant \$2369. VENTE \$1949	salle à manger contemporaine en pacanier <i>de Drexel</i> "Consensus" - 8 mcx comprenant: vaisselier 48", table rectangulaire genre Parson 42" x 72" s'allongeant à 112", 2 fauteuils garnis de velours coté blanc cassé et 4 chaises assorties. Prix courant \$4714. VENTE \$3195	meubles de salle à manger d'inspiration italienne <i>en pacanier — de Thomasville</i> "Decorum" - 9 mcx comprenant: buffet 66", vaisselier à superposer, table ovale extensible 66" x 44" s'allongeant à 102", 2 fauteuils à dossier canné garnis de velours or, 4 chaises assorties. Prix courant \$3895. VENTE \$2995
meubles de salle à manger d'inspiration Louis XV <i>en noyer — de Drexel</i> "Touraine III" - 8 mcx comprenant: vaisselier 66", table ovale 66" x 44" s'allongeant à 106", 2 fauteuils garnis de coton à motifs fleur-de-lis or et 4 chaises assorties à dossier canné. Prix courant \$5869. VENTE \$3995	meubles de chambre à coucher style italien classique de Thomasville <i>pacanier et bois de ronce et garnitures or</i> "Libretto" - 7 mcx comprenant: commode 74", 2 miroirs, armoire, 2 tables de chevet à tiroirs, grande tête de lit. Prix courant \$2895. VENTE \$2095	meubles de salle à manger d'inspiration française <i>en pacanier</i> "Tradition VII" de Hibriten - 8 mcx comprenant: vaisselier sculpté 64", table ovale 44" x 64" s'allongeant à 100", 2 fauteuils à dossier garnis de tissu rayé, 4 chaises assorties. Prix courant \$6495. VENTE \$4595



2 grands terrains de stationnement
4950, rue de la Savane Tél.: 342-0050
Climatisé pour votre confort

Renseignez-vous sur:

- notre plan d'échange exclusif
- nos conditions budgétaires
- notre service de décoration intérieure
- nos tapis orientaux et moquettes
- nos services avant et après-vente

PRODIGES ET PRESTIGES DE FATIMA
Samedi, 19 août, 19:45 hres
 Auditorium Jeanne-Mance de l'Hôpital
 Hôtel-Dieu de Montréal, 3840 rue St-Urbain.
**FILM PRODIGES
 ET PRESTIGES DE FATIMA**
 (90 minutes) de Raoul Aulclair et Lucien Wagner.
 Suivi d'une conférence de l'auteur, M. Raoul Aulclair, écrivain eschatologique et auteur marial bien connu.
Soirée sous les auspices de l'Armée de Marie et précédée d'une messe à 19:00 hres.
 Entrée libre.

UN FILM DE ROMAN POLANSKI
QUOI?
 12.45. 2.50. 4.55.
 7.05. 9.10
Le PARISIEN 5
 485 STE CATHERINE O. 866 3856

**UN CHEF D'OEUVRE NOMME "FEMME" ET
 SIGNED AGNES VARDA** POUR TOUS
 On ne naît pas femme...
 On le devient.
 Simone de Beauvoir
**L'une chante
 l'autre pas**
 Agnès Varda
 COULEUR
 THERÈSE LIOTARD • VALÉRIE MAIRESSÉ
st-denis 3
 1500 RUE ST DENIS 845 3272
 12:15 - 2:25 - 4:35
 6:45 - 8:55

La Guerre des Sexes éclate dans
 un film Féroc et Amusant!
Vers un destin insolite
 sur les flots bleus de l'été
desjardins
 Le film de LINA WERTMULLER
 GIANCARLO GIANNINI
 MARIANGELA MELATO
 SALLE 4 288 3141

Dès demain **ELISEE 1**
 35 MILTON / 842-6053
"La monstruosité est quotidienne"
 elle a tout simplement changé son allure trop voyante pour des habits de rêve et des apparences de respectabilité...
 Ettore Scola, Dino Risi, Mario Monicelli
"Monstruosité drôle... Douze sketches écrits, réalisés et interprétés avec sens et ce goût de satire qui font de la comédie à l'italienne un spectacle brillant..."
 France Soir
"Une suite de douze tableaux figolés par trois réalisateurs monstrueux de talent... C'est un coup de génie, il faut le voir pour le croire..."
 Figaro
"Une observation précise de la vie contemporaine et des "monstres" qui nous entourent et... nous ressemblent..."
 Nouvelles Littéraires

Un film à sketches de
ETTORE SCOLA / DINO RISI / MARIO MONICELLI
LES NOUVEAUX MONSTRES

dès demain **ELISEE 2**
Drôle, émouvant, un vrai tour de force...
 Un film qui reflète la vie...
 la vie de tous et de chacun...
 N.Y. Times
 San Francisco Times
 un film de **JAMES IVORY**
Roseland
 version originale sous-titres français
 GERALDINE CHAPLIN / JOAN COPELAND

un film de **LOUIS MALLE**
La Petite
Un monde adulte vu par les yeux d'un enfant!
 GERARD DEPARDIEU / CAROLE LAURE / PATRICK DEWAERE
 un film écrit et réalisé par **BERTRAND BLIER**
PREPAREZ VOS MOUCHOIRS
Cinéma 7 art
 PETITE SEM. 9.30. SAM. 1.30. 9.30. DIM. 1.17. 9.25. 9.30.
 MOUCHOIRS 722 0302 SEM. 7.30. SAM. 7.30. DIM. 3.30-7.30
 3180 rue BELANGER

La saison à la SMCQ

par Angèle Dagenais

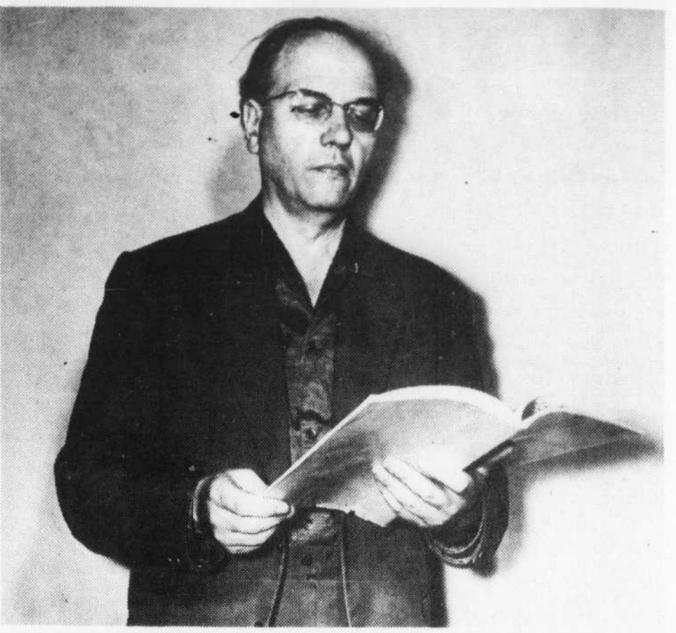
La 13e saison de la Société de musique contemporaine du Québec s'annonce des plus intéressantes pour 1978-1979. Elle commencera par un concert gratuit la journée d'ouverture de la saison, désignée mondialement comme "Journée de la musique", le 1er octobre à 20 h 15, à la salle Pollock, rue Sherbrooke. Le programme comprendra alors des oeuvres de Gérard Grisey, Micheline Coulombe Saint-Marcoux et Walter Boudreau.

La Poudrière
Napoléon revient à Ste-Hélène
"L'HOMME DU DESTIN"
 une comédie de **GEORGE BERNARD SHAW**
 mis en scène: JEAN SALVY
 décors: Denis Rousseau
 direction artistique: Jeanine Beauharnais
 RITA LAFONTAINE
 GHYSLAIN TREMBLAY
 CLAUDE GAI
 PAUL SAVOIE
 mar. à ven. 7 p.m.
 (durée 1 1/2 hr.)
Les prix spéciaux
 Étudiants, Age d'Or et les Groupes
Billets: Hôtel Sheraton Mt-Royal, ch. G-20, Montréal Trust, PVM
 (air climatisé)
RESERVATIONS:
526-0821

Le 30 octobre, un grand hommage est réservé au compositeur français Olivier Messiaën pour son 70e anniversaire. A cette occasion, Yvonne Loriod, pianiste et l'Ensemble de la SMCQ sous la direction de Serge Garant interpréteront *Sept haïkai* (1962), *Couleurs de la cité céleste* (1963), *Vingt regards sur l'Enfant Jésus* (1944) — Noël, Première communion de la Vierge et l'Esprit de joie (extraits). Cette grande soirée aura lieu à la salle Claude-Champagne à 20 h 15. Par ailleurs, le professeur Maryvonne Kenderig, présidente-fondatrice de la SMCQ, soumettra M. Messiaën à une interview publique, avec la participation de MM. Charles Dutoit et Serge Garant, le lendemain, 31 octobre à 12 h 30, au Théâtre Port-Royal de la Place des arts. Cet événement public marquera le début d'une collaboration entre la SMCQ et l'Orchestre symphonique de Montréal qui y délégueront leurs deux directeurs.

Les cinq autres concerts de la saison s'inscriront dans le cadre de différentes manifestations artistiques. Ainsi, le 30 novembre, parallèlement à l'exposition "Dallapiccola" organisée par l'Institut culturel italien de Montréal, la SMCQ présentera, salle Pollock, un programme comprenant des oeuvres de Bruno Maderna, Luciano Berio, Claude Ballif, John Rea et Luigi Dallapiccola.

Le 9 janvier en collaboration avec l'Institut Goethe de Montréal, Alfons et Aloys Kontarsky, pianistes, et Peter Haller à la régie des sons présenteront une première américaine de *Mantra* de Karlheinz Stockhausen, salle Pollock à 20 h 15.
 On présentera le mois suivant, 22 février, des oeuvres de Jean Barraqué, Michel Longtin, Michel Gonneville et Jean Papineau-Couture. Enfin pour conclure la saison, le 29 mars et dans le cadre d'une semaine "Penderecki" organisée par l'Orchestre symphonique de Montréal, le Quatuor Orford interprétera le *Quatuor à cordes No 2* (1968) du compositeur et la soprano Pauline Vaillancourt, *Strophes* (1959).



Le compositeur français Olivier Messiaen célébrera ses 70 ans à Montréal avec la Société de musique contemporaine du Québec. Il recevra à cette même occasion l'une des Médailles d'honneur que lui a décerné récemment le Conseil canadien de la musique.

Cinéma du Québec

2) L'ouverture vers le monde extérieur

par **Louis Marcorelles**
 Le Monde

Quiconque a fréquenté l'immeuble de l'Office national du film à Montréal, Côte-des-Neiges, a certainement été frappé par la compartimentation tacite, mais bien réelle, entre "Anglais" (ceux qui parlent anglais) et "Français" (ceux qui parlent français). On ne communique pratiquement pas entre l'étage inférieur, anglais, et l'étage supérieur, français. On se salue à peine à la cantine. Seul le grand Norman McLaren, avant sa demi-retraite, l'auteur de *Neighbours* (*Voisins*), ignorait toute frontière.
 Le nom de Colin Low reste surtout associé à la création, en 1967, à l'intérieur de l'ONF d'un cinéma d'intervention sociale sous le titre de *Challenge For Change*, projet qui deux ans plus tard, en 1969, sera repris par la section française de l'ONF, avec Maurice Bulbulian, Fernand Dansereau, Robert Forget et Michel Régner. Quant à Robin Spry, venu au cinéma via Oxford et Londres, les sciences économiques, le journalisme, le théâtre, il est connu chez nous par son film de fiction *Prologue*, dans lequel il a introduit des images des manifestations de 1968, à Chicago, lors de la convention démocrate.
 Colin Low, marié à une Française de France, comprend un peu notre langue mais ne la parle pas. D'ascendance mormone et puritaine, il ne croit pas à la politique, mais se fait le champion de la réduction des tensions socia-

les par la bonne utilisation du documentaire. Pendant l'été 1967, il a tourné vingt heures de film aux Îles Fogo, dont il a tiré vingt-huit films qui ne prétendent pas être des oeuvres d'art. Il a pu établir une certaine forme de communication entre les habitants et le gouvernement fédéral, contribuer à la reprise de l'activité dans la région. Il sera appelé plus tard aux États-Unis, à titre personnel, pour poursuivre le même genre d'expérience.
 Robin Spry, lui, parle bien le français et se considère comme Québécois: après tout, les anglophones du Québec sont aussi citoyens de la province. Il a prouvé sa solidarité au moins à deux reprises: en 1974, en soutenant, seul parmi les anglophones, la greve des cinéastes québécois qui occupaient les locaux de la censure pour faire pression sur le gouvernement provincial et demander une loi-cadre; lors des mesures spéciales de guerre en 1970 et de l'occupation de Montréal par la force armée canadienne, en filmant à la place des "Français" pour en tirer un document important *Action* (malheureusement défigurée dans sa version française).
 Deux jeunes cinéastes anglophones, Canadiens de fraîche date, Tina Viljoen, native d'Afrique du Sud, et Michael Rubbo, Australien, réalisent déjà avec talent pour l'ONF des oeuvres qui, veulent porter témoignage. Leurs préoccupations s'inscrivent dans un créneau très internationaliste, voire mondialiste.
 Tina Viljoen quitte l'Afrique du Sud à vingt et un ans, étudiante à la London Film School Libérale comme il se doit, elle a découvert l'injustice dans son pays natal. Elle s'installe d'abord à Vancouver, puis, invitée par l'ONF, elle est étroitement associée à un projet mis en place par Colin Low, *The Habitat* il y a deux ans. Deux cent quarante films du monde entier sur la question du logement ont été réunis, amateurs ou professionnels, privés ou officiels. Après les avoir tous "visionnés", elle trouve entre autres un document assez étonnant sur la destruction du vieux Bruxelles, qu'elle intègre à son film *Some Call It Progress* (Montréal, Bruxelles, Sydney, victimes de cette maladie de la "modernisation" et de la spéculation qui a détruit une partie de Paris). *Water, the Hazardous Necessity* montre la pollution des eaux en Afrique, *Growing Dollars* (la culture du dollar) parle des multinationales. Au total, six films réalisés ou en cours pour cette jeune ci-

néaste et son scénariste, Michael Bryans, qui disent avec beaucoup d'intelligence, des vérités souvent ignorées en langue anglaise.
 Ancien étudiant d'anthropologie à Melbourne, Michael Rubbo veut "jeter un regard humoristique sur la société". *Waiting for Fidel* (1974) est un film très drôle, quoique sans impertinence. Au départ, un "scoop": Cuba voudrait rétablir des relations avec les États-Unis, le cinéma jouant le rôle qu'a joué le ping-pong entre les États-Unis et la Chine. Mais rien n'arrivera. On apercevra sur le chemin du retour la silhouette de Castro accueillant... le premier ministre de la RDA.
 Michael Rubbo achève le montage d'un long métrage sur les élections françaises, très bien observé, ou tout à tour René Ardiou, Jean Elsteinstein, Bernard-Henri Lévy, Daniel Anselme, Jean Daniel, de simples militants interviennent de façon révélatrice.
 Marilu Mallet, Chilienne aux yeux bleus réfugiée à Montréal, et compagne de Michael Rubbo, a préféré travailler pour la section française de l'ONF. Dans *les Borges*, elle donne la parole aux Portugais émigrés de Montréal, leur laisse expliquer, de façon très vivante, les raisons qu'ils ont de parler anglais ou français dans leur travail. Même son de cloche, sur un registre un peu différent, avec *Vingt ans après*: Jacques Bessimon, juif marocain émigré au Québec, donne carte blanche à de jeunes juifs, Marocains et Marocaines francophones, fils et filles d'émigrés, ou émigrés eux-mêmes. Ils mettent en question l'établissement juif anglophone de Toronto. Dans les deux films l'option francophone est discutée, ce qui aurait été inconcevable il y a dix ans.
 Les anglophones n'avaient pas donné suite à une demande de collaboration mexicaine avec l'ONF. Jean-Marc Garand, puis Roger Frappier, producteurs à la section française, ont saisi la balle au bond et mis sur pied un projet qui fera date. Cinq films ont été tournés, sont achevés ou sur le point de l'être. On connaît par "la Semaine de la critique" *Etnocido* du Mexicain Paul Leduc, *Jornaleros*, d'Eduardo Maldonado, confirme le talent d'un cinéaste mexicain indépendant; le simple fait de "donner la parole" à des exploités est en soi révolutionnaire au Mexique. Le général cède la place au particulier, le concept à l'expérience vécue. Sans qu'il faille se hâter de conclure.

LE CHOIX DE LA VICTIME C'EST L'ENFANCE DE L'ART.
LE CHOIX DU COUPABLE, VOILÀ L'ESSENTIEL... C'EST CE QUI DÉTERMINE LA RÉUSSITE OU L'ÉCHEC DE L'OPÉRATION...
**ANNIE GIRARDOT
 JACQUES DUTRONC**
LE POINT DE MIRE
 un film de **JEAN-CLAUDE TRAMONT**
CLAUDE DAUPHIN
 avec **JEAN-CLAUDE BRIALY JEAN BOUISE MATTHIAS HABICH**
 PHILIPPE ROULEAU • SCÉNARIO GERARD BRACH • JEAN CLAUDE TRAMONT • MONTAGE GERARD BRACH
 MONTÉE DE CÉLÈS • PIERRE BOULLE • MUSIQUE GEORGES DELERUE
 PRODUCTION GUY PÉREZ • COORDONNATEUR GUY PÉREZ • RÉALISATEUR MICHEL DE BRON
DÈS DEMAIN!
À 7.30 - 9.30
(DERNIER JOUR:
"LES AVANTURES DE BERNARD ET BIANCA")
le DAUPHIN 1
 BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

EN CE TEMPS-LÀ.

 Tout un passé que vous devez de connaître vous attend au Musée ferroviaire, en banlieue même de Montréal. Voyez notre superbe collection de locomotives, wagons, wagons-lits, tramways. Assistez à des démonstrations. Une visite vous fera découvrir l'époque à la fois élégante et aventureuse où le Canada se bâtissait. Entre la vapeur et les rails d'acier, les wagons-restaurants et les diesels, nous vous réserverons une couple d'heures mémorables.
 Le Musée est situé à St-Constant, sur la Rive sud. Prenez la route 132 ouest du pont Champlain ou 132 est du pont Mercier. Le musée est à un mille au sud de la route 139, sur la route 209. Ouvert tous les jours jusqu'à la Fête du travail, et les week-ends jusqu'à la fin octobre. Téléphone: 632-2410.
 Venez revivre un peu ce temps-là.
MUSÉE FERROVIAIRE CANADIEN

RISING SUN
 LE CLUB DE JAZZ DES CÉLÉBRITÉS
 CELEBRITY JAZZ CLUB
 Dr. Ron D'Amico/Bocor
Pour la première fois à Montréal
Le roi du Bayou et du Cajun directement de la Louisiane
CLIFTON CHENIER
 du 28 août au 3 septembre
**du 5 au 10 sept.
 MILT JACKSON**
**du 12 au 17 sept.
 ANTHONY BRAXTON**
 Quartet
**du 19 au 24 sept.
 PHIL WOODS**
 Quartet
 Heures d'ouverture 8 P.M. à 3 P.M.
SOLEIL LEVANT
 288 quai, Ste-Catherine - 851-0857
 Metro Place 088 Arts (3018 Jeanne-Mance)

LE THÉÂTRE D'ÉTÉ DE "SUN VALLEY"
 adieu d' **HENRI NORBERT** dans
MADAME IDORA
 Éclat de rire en trois actes
 AVEC
LOUIS LALANDE SYLVIA GARIÉPY
LISE LASALLE
 Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi, 21 h.
 Samedi 20 h et 22 h 30 — Dimanche 20 h.
 SAINTE-ADELE 229-2118 MONTREAL 1-800-363-2584 (direct)
 CONDITIONS SPÉCIALES POUR GROUPES ET ÉTUDIANTS
DINER AVANT OU APRÈS SPECTACLE
 Venez déguster les spécialités du Restaurant Lucerne à
 L'HÔTEL SUN VALLEY — situé à 100 pieds du théâtre
RESERVATIONS:
861-4901 1-800-363-2584

La Roumanie reçoit Hua Kuo-Feng à bras ouverts



Le président chinois Hua Kuo-Feng

BUCAREST (AP) — Pour sa première visite en Europe depuis son accession à la présidence du Parti communiste chinois...

On estime que 100.000 Roumains se sont déplacés pour voir arriver le successeur du président Mao...

Richard Nixon l'année suivante.

M. Hua était souriant quoiqu'un peu raide en descendant la passerelle de son Boeing 707.

Les dirigeants roumains ont tenu, semble-t-il, à ce que M. Hua reçoive un accueil chaleureux...

Il faut également noter que si l'enthousiasme de la foule était sincère, le programme de l'accueil officiel était identique au modèle mis régulièrement en oeuvre pour n'importe quel grand dirigeant étranger.

Ainsi, la remise des clés de la ville au visiteur, la pyramide humaine formée par des athlètes...

seurs et la cérémonie où une fillette passe autour du cou de la personnalité un foulard de pionnier sont des choses déjà vues à Bucarest.

Huit personnalités accompagnaient M. Hua, notamment M. Chi Teng-Kuei, vice-premier ministre...

"La visite constitue un nouveau moment d'importance historique dans l'évolution toujours croissante des relations roumano-chinoises..."

En prévision de cette visite, la propagande anti-chinoise de l'Union soviétique et de plusieurs de ses alliés...

manie, le pays à la politique étrangère la plus indépendante parmi les membres du Pacte de Varsovie...

Le dirigeant chinois achèvera cette tournée par un séjour en Iran.

Le programme officiel de M. Hua en Roumanie est le suivant: première réunion de travail et dîner officiel à la présidence de la République hier soir.

Visite d'une usine de machines-outils à Bucarest aujourd'hui, des champs pétrolifères de Ploesti, à 60 kilomètres au nord de Bucarest...

Le président chinois sera samedi sur la mer Noire, à Constantza, pour visiter un chantier naval...



Le président roumain Nicolae Ceausescu

Dissidence et informatique...

PARIS (d'après AFP) — Les sociétés d'informatique "CII-Honeywell Bull" (France) et "International Computer Ltd." (Grande-Bretagne) se sont l'une et l'autre déclarées prêtes...

Le porte-parole du constructeur français de gros ordinateurs a précisé que si l'URSS faisait appel à "CII", l'entreprise était à même, sur le plan industriel, de satisfaire à la demande...

Ces deux prises de position, relèvent les observateurs, vont ajouter à l'embarras des gouvernements français et britannique devant la requête de Washington de ne pas livrer cet ordinateur à l'URSS...

Tout en confirmant hier la démarche américaine, le ministre français des Affaires étrangères a rappelé que "d'une manière générale, la pratique française n'était pas de subordonner la vente de matériel industriel civil à des considérations politiques".

La vente d'un ordinateur à l'agence Tass, pour la couverture des Jeux olympiques de Moscou, en 1980, représente un marché de quatre millions de dollars...

Les deux sociétés sont implantées en URSS, disposent de bureaux à Moscou et ont déjà vendu du matériel dans ce pays.

Quant au gouvernement britannique, il se borne à étudier pour le moment la demande des Etats-Unis à ses alliés européens et japonais de ne pas vendre d'ordinateur à l'agence Tass...

Indigné par la condamnation de Podrabinek

Un psychiatre de Moscou rompt le silence sur les abus de la psychiatrie en URSS

MOSCOU (Reuter) — M. Alexandre Volochanovitch, psychiatre de l'hôpital Dologoprudny de Moscou, a annoncé hier l'utilisation de la psychiatrie à des fins politiques en URSS.

S'adressant à des journalistes occidentaux au cours d'une conférence de presse, M. Volochanovitch a indiqué qu'il avait décidé de rompre le silence en raison de la condamnation, mardi, d'Alexandre Podrabinek...

M. Volochanovitch a déclaré avoir étudié les 27 cas des personnes à qui l'on a prescrit, semble-t-il pour des raisons politiques, des traitements psychiatriques.

La plupart de ces 27 personnes ont été soignées après avoir demandé à émigrer ou après avoir eu des problèmes avec leurs supérieurs hiérarchiques dans leur travail.

"Je ne considère pas mes rapports sur ces personnes comme représentant la vérité absolue mais plutôt comme une base pour des examens ultérieurs", a dit encore M. Volochanovitch.

Pour le psychiatre, il y a un doute pour l'une d'entre elles mais il estime que des examens plus approfondis dans un hôpital auraient été nécessaires pour confirmer le diagnostic.

Les 27 patients ont été, en moyenne, internés pour des périodes allant de deux à quatre mois et 8 d'entre eux ont déclaré avoir été soumis de force à des traitements dans les "hôpitaux clos" dirigés par le ministre des Affaires intérieures.

Le psychiatre a estimé que ses collègues qui ferment les yeux, tout en reprochant parfois, les abus commis au nom de la psychiatrie, étaient dans la même situation que les médecins nazis qui disaient ne pas être responsables des crimes de guerre et se réfugiaient derrière l'excuse des ordres reçus.

Prié de dire pourquoi il avait décidé de prendre position sur ce sujet, le psychiatre a admis qu'il pourrait avoir à faire face à des conséquences déplaisantes mais qu'il se sentait obligé de porter la responsabilité de ses déclarations.

Islande: 1er pays de l'Otan gouverné par un communiste ?

REYJAVIK (d'après Reuter et AP) — Le secrétaire général de l'Alliance populaire (communiste), M. Ludvik Josefsson, tentera de former un gouvernement de coalition pour mettre fin à une crise ministérielle de sept semaines à la demande du président islandais Kristjan Eldjarn.

S'il réussissait, l'Islande serait le premier pays membre de l'Otan dirigé par un gouvernement à dominante communiste.

M. Josefsson tentera de former le prochain gouvernement en faisant appel au Parti progressiste (centriste) et aux sociaux-démocrates.

Voilà maintenant sept semaines que l'Islande se trouve sans gouvernement après que les élections du 25 juin dernier eurent marqué le recul des partis du centre et de la droite et dévolu aux partis de gauche, communistes et sociaux-démocrates, 14 sièges chacun à l'Assemblée nationale, qui compte 60 députés.

Le président Eldjarn a fait appel à M. Josefsson hier après-midi après l'échec du premier ministre sortant, M. Geir Hallgrímsson, dirigeant du Parti de l'indépendance (conservateur) qui avait obtenu 20 sièges lors des élections. Celui-ci n'a pas réussi à constituer un gouvernement de coalition avec les sociaux-démocrates et les progressistes, ces derniers comptant 12 sièges.

La volonté des syndicats islandais de voir sociaux-démocrates et communistes participer au gouvernement de coalition ont fait échouer les démarches de M. Hallgrímsson. Le chef des sociaux-démocrates, M. Benedikt Gröndal, a alors décidé mardi de mettre fin aux négociations qu'il menait avec le Parti de l'indépendance.

L'Islande, bien que membre de l'Alliance atlantique, n'a pas d'armée. Aussi ne participe-t-elle pas aux discussions de groupes atlantiques aussi importants que celui de la planification nucléaire. Elle est toutefois membre à part entière du conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Alliance.

Conformément à un accord conclu avec les Etats-Unis, les avions de l'Otan décollant de la base américaine de Keflavik surveillent les bâtiments et sous-marins soviétiques dans l'Atlantique-Nord et ceux de la base de Mourmansk, en mer Blanche.

Ce n'est pas la première fois que des communistes, partisans du retrait de l'Otan, participeraient à un gouvernement de coalition en Islande. Mais qu'ils puissent le diriger est sans précédent.

Peuplée de 220.000 habitants, l'Islande occupe une position stratégique à mi-chemin de la Scandinavie et du Groënland.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

CONSOMMATION ET FAMILLE

Un programme multidisciplinaire axé sur la quotidienneté et offert selon deux cheminements différents:

- un certificat (30 crédits)
• un majeur (60 crédits) constitué de deux certificats de 30 crédits

s'adressant aux coopérateurs enseignants, journalistes, éducateurs d'adultes, travailleurs sociaux, parents, etc.;

Date limite d'admission: 25 août
Renseignements: 343-6090

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

INSCRIPTION AUTOMNE 1978

Les étudiants déjà admis dans un programme qui n'ont pu faire leur demande d'inscription avant le 11 août auront la possibilité de s'inscrire à un certain nombre de cours qui ne seraient pas complets en se présentant à la:

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE 3333, chemin Queen Mary, 6e étage, salle 605
les 28, 29, 30 août entre 12h et 19h
Renseignements: 343-6090

VOYAGES TRAVELAIDE
Splendeurs de l'Orient
Le maximum de qualité, 6 départs annuels. 24 jours
Départs des 10 sept. et 22 oct. \$2995. CPAir
Le prochain départ sera notre 27ième de ces superbes voyages avec CPAir

Anjou QUÉBEC
Le pionnier de la boucherie charcuterie française à Montréal.
Maison fondée en 1953
"SA QUALITÉ FAIT SA RENOMMÉE"
"BOEUF, CANADA CATEGORIE A. RUBAN ROUGE"
Rosbif Parisien * Steak B.B.Q.
Brochettes de boeuf * Fondue Bourguignonne
"AGNEAU FRAIS DE L'OUEST CANADIEN"
Côtes d'agneau Teras et filet B.B.Q.
Gigot à la broche * Merquez
"VEAU EXTRA"
Rôti de veau * Escalopes
Côtes de veau
"POULETS * LAPINS * CAILLES" CANARD FRAIS
"CHARCUTERIE FINE EXCLUSIVE" Pour pique-nique
"CHOIX DE PLATS CUISINES MAISON" produits d'importation. Fromages choisis, pain français.
807 est, rue Laurier (metro station Laurier) 272-4065/86

DÉCÈS
MARCHAND-AUGER, Alice. — Au foyer Emilie Gamelin. A Montréal, le 14 août 1978 à l'âge de 88 ans. 2 mois est décédée. Alice Bertrand épouse en première noce de feu Wilfrid Auger et en seconde noce de feu Emile Marchand, mère de feu Bertrand Auger (époux de Paulette St-Gelais), Paul Auger (époux de Francoise Cadotte), Camilien Auger (époux de Lucille Croireau), soeur Julienne Auger (Congrégation de Notre-Dame, Mlle Pauline Marchand et Paul Emile Marchand époux de Camille Dubuc) Elle laisse également plusieurs petits enfants. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 août, à l'église St-Vincent de Paul, angle Ste-Catherine et Fullum, à 14 00 heures, de la au cimetière de l'est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 heures à 7 heures. Exposé au salon de la Société Coopérative de frais funéraires, 4848, rue Papineau, Montréal.

Une seule ville vous offre autant. Québec.

Il y a Québec... et Québec. Et pour joindre les deux, il n'y a que Québec l'ancien et le nouveau, la chaleur du bon vieux temps avec les avantages d'aujourd'hui. Seule Québec vous les offre en même temps, en un seul lieu. Et pour en profiter pleinement, quoi de mieux que de loger au Québec Hilton. En plein coeur de la plus ancienne ville d'Amérique du Nord, le Québec Hilton vous offre tout le confort moderne. Piscine extérieure chauffée à l'année, un bar dans votre chambre, la Place Royale à vos pieds, bref, tous les avantages que vous êtes en droit d'attendre d'un hôtel Hilton. Venez à Québec. Venez au Québec Hilton. Après le pont Pierre-Laporte, prenez le boulevard Laurier et continuez tout droit. Rendu en face de la Porte St-Louis et de l'Assemblée nationale, tournez à gauche et vous y êtes. Au Québec Hilton, vous comprendrez ce que veut dire le mot hospitalité.
Sentez-vous bien à l'aise
Québec Hilton

VENTE FINALE
Écoulement de vêtements de qualité pour hommes
Plusieurs articles 1/2 PRIX
COMPLETS 3 PIÈCES TOUT LAINE \$115.00
Vestons, pantalons, imperméables, paletots à prix très réduits...
HARRODS DE LA RUE PEEL
1206 RUE PEEL 861-2164

LE MONDIALE ÉCONOMIQUE

Flambée des cours

La Bourse de Toronto a enregistré sa plus forte hausse depuis huit mois hier à l'issue d'une séance animée où l'on vit 4,74 millions d'actions changer de mains. L'indice composite gagne 10,23 et marque 1.234,63.

Au sein des quatre compartiments les plus importants, les hydrocarbures montent de 10,42 à 1.599,34, les mines de 8,61 à 1.036,57, les finances de 7,4 à 1.144,99 et les industries de 4,35 à 1.010,21.

En outre, les valeurs industrielles traitées mercredi, Montréal Trust monte de 1,78 à 207,78, Canadian Pacific de 1,34 à 23,14, Husky Oil de 1 à 1,1, Horne and Pittfield Foods de 1 à 1,1 et Ford de 1 à 1,1.

B. C. Packers B tombe de 2,72, Trimac A de 1,8 à 24,78, Brinco de 5,8 à 7,14, Magnasonic de 20 cents à \$2,70 et Noranda Mines A de 1 à 3-3.

Dans le secteur minier, McIntyre Mines progresse de 1,8 à \$28,12, Labrador Mining abandonne 1,41 et Campbell Hed Lake 1-2 à 43-2.

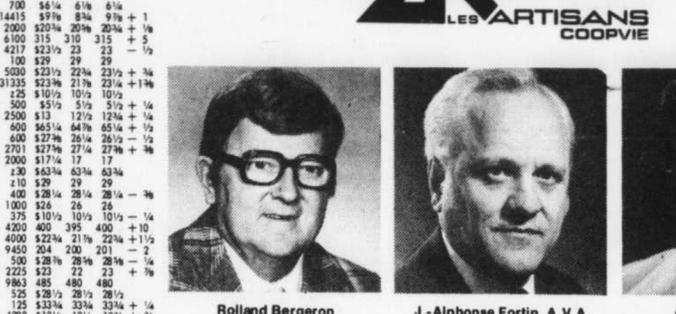
Enfin parmi les pétroles, Cheffert Development avance de 1,5-8 à \$29-18, Numac Oil de 1-2 à 41-34 et CanDel Oil de 1-2 à 22-34.

Stiens Oil recule de 1-2 à 34-7-8 et Hanger Oil de 3-8 à 15-14.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data with columns for 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.', 'Industrielles', and 'Finances'. Lists various stocks like A.G.F.M., Bell 196, and their price changes.

LES ARTISANS COOPVIE



Roland Bergeron

M. J.-Alphonse Fortin, A.V.A., représentant à Jonquière de LES ARTISANS COOPVIE, ouvre aujourd'hui, au Manoir Richelieu, à La Malbaie, le congrès du Club du président à titre de gouverneur en compagnie de MM. Roland Bergeron, de Princeville et Gilles Normand, de Ste-Marguerite de Dorchester, tous deux lieutenants-gouverneurs.

Le Club du président groupe les représentants de la coopérative d'assurance-vie centenaire, Les Artisans coopvies, qui se signalent durant l'année par les services qu'ils rendent à leurs concitoyens en matière de sécurité financière individuelle et collective.

LES COURS

Table of international and foreign exchange rates, including columns for 'Monnaie', 'Cours', and 'Date'. Lists various currencies and their values.

Activité intense

Ce fut une bonne journée hier à la Bourse de Montréal qui a clôturé résolument à la hausse. L'indice composite et celui des services publics ont marqué des points hauts records depuis le début de l'année.

Les courtiers ne s'aventurent pas trop à trouver des raisons au bon comportement du marché, surtout en ces temps où les taux d'intérêt sont à la hausse, le chômage catastrophique et où l'inflation refait son apparition.

L'un d'eux s'est contenté de dire qu'on achète des actions à des prix supérieurs à la valeur réelle de l'actif. Toujours est-il que, mercredi, 663,514 titres ont changé de mains, contre 545,363 le jour précédent.

L'indice composite qui mesure 85 valeurs monte de 1,07 et atteint 108,66, les industrielles de 0,33 à 200,20, les services publics de 2,98 à 19,552 et les bancaires de 1,40 à 288,67. Mais les papeteries se sont dévaluées de 0,37 et marquent 132,11.

Le nombre de titres en hausse est supérieur à celui des baisses: 74 à 54 et 42 autres sont stables.

Calgary Power A, fer de lance des industrielles, monte de 1-8 à \$40 et 72,30 actions changent de mains. Dynamic, valeur minière la plus précieuse, baisse de 3 cents et cote à 40 après un brassage de 24,500 paquets.

D'autre part, Brascan A progresse de 1-4 à \$17, Montréal Trust de 1-3 à 20-34, la Banque de Montréal de 5-8 à 23-34, CP de 1-3 à 2-11, Northern Telecom de 1-2 à 37-1, Canadian Hydrocarbons de 1-4 à 11-12, Alcan de 3-8 à 35-34, Power Corp. A de 5-8 à 18-8 et Marconi de 1-4 à 9-7-8.

Dans les titres de spéculation, Lynx Explorations gagne neuf cents à 39 cents et 15.500 paquets changent de mains.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data with columns for 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.', 'Industrielles', and 'Finances'. Lists various stocks like Abitibi, Alcan, and their price changes.

Plus sept points

Bon redressement des cours hier à Wall Street où l'indice des industrielles a gagné 7,45 points pour finir à 894,57. L'activité a été assez soutenue, plus de six millions d'actions ont changé de mains.

Le regain de la demande a été stimulé par l'impression que la Réserve fédérale allait pousser à la hausse les taux d'intérêt à court terme afin d'arrêter la chute du dollar sur les marchés des changes.

Ceci est aussi une mesure classique pour réduire la progression de la masse monétaire et contrôler l'inflation, les deux causes principales de la faiblesse du dollar.

La plupart des compartiments clôturent en hausse. Tendence ferme sur les ordinateurs ou IBM finit à 296-12, en hausse de 5 points et Burroughs à 84-7-8, en hausse de 2-5-8. Hausse également sur les électroniques gagnant 1-4 point à 129-14, tendance à 32-8, DuPont par ailleurs gagnant 1-1-4 point à 121-4 et Intergraph, par contre, sur les pneumatiques et les pharmaceutiques.

Parmi les titres canadiens cotés à la Bourse de New York, Canadian Pacific monte de 1-2 à 30-1-2, McIntyre de 1 à 24-1-2, Bell de 3-4 à 52 et Campbell Red Lake baisse de 1-2 à \$37-1-2 et Dome Mines de 5-8 à 81-5-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data with columns for 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.', 'Industrielles', and 'Finances'. Lists various stocks like ACFC, Alcan, and their price changes.

LES TAUX

Voici les taux des devises tel que fournis par la Banque Canadienne Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Table of exchange rates for various countries including Africa du Sud, Antilles anglaises, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hong Kong, Inde, Italie, Japon, Mexique, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Taïwan, Thaïlande, Turquie, Venezuela, and Zambie.

Le dollar canadien

Le dollar des États-Unis a clôturé hier, en baisse de 5-100 et cotait à 113,38 par rapport à la devise canadienne. La livre sterling a reculé de 1-9-50 et valait \$2,2833.

A New York, le dollar canadien monte de 1-25 et atteint 80,8785 et la livre abandonne 19-20 à \$1,9651.

Cours de l'or

Prix de l'or en devises américaines hier sur les principaux marchés mondiaux: Londres - \$214,75, Paris - \$212,57, Francfort - \$215,91, Zurich - \$215,875, Hong Kong - \$212,74.

BÉNÉFICES

Budd Automotive Canada; semestre clos le 30 juin: 1978, \$7,172,000, \$2,00 par action; 1977, \$3,580,000, \$1,00 par action. Dominion Bridge; semestre clos le 31 mai: 1978, \$1,900,000, en devises américaines, \$1,40 par action; 1977, \$1,600,000, \$1,27 par action. Extender; hier nos cotes le 31 mai: 1978, \$2,343,766, \$1,14 par action; 1977, \$2,031,365, 99 cents. Gibraltar Mines; semestre clos le 30 juin: 1978, \$701,000, perte, chiffres par action non disponibles; 1977, \$1,302,000, 11 cents.

Les Américains contrôleront 25% de la nouvelle compagnie

Simpsons et Simpsons-Sears vont regrouper leurs magasins

par Michel Nadeau

Avec un chiffre d'affaires de \$3 milliards en 1978, Simpsons-Sears deviendra la plus importante entreprise de commerce de détail au Canada. Hier, la direction des compagnies Simpsons et Simpsons-Sears de Toronto ont annoncé un accord de principe quant à la fusion des deux entreprises.

Les actionnaires de Simpsons et de Simpsons-Sears recevront pour chaque action, une action d'une nouvelle compagnie qui s'appellera Simpsons-Sears.

La majorité des titres demeureront la propriété d'actionnaires canadiens mais il n'y aura qu'un seul bloc important: celui de Sears, Roebuck de Chicago qui contrôlera environ 25% des actions de la nouvelle compagnie. Présentement, Simpsons de

Toronto et Sears, Roebuck détiennent chacun environ 41% des actions de Simpsons-Sears. Quant au capital de Simpsons, on ne connaît pas d'actionnaire important.

Avec des ventes de \$2 milliards en 1977, la compagnie Simpsons-Sears était déjà en première place des chaînes de grands magasins. Elle a devancé Eaton depuis l'abandon par celle-ci de son service de vente par catalogue en 1976.

On évalue le chiffre d'affaires de Eaton, une firme privée appartenant à la famille du même nom, à un peu moins de \$2 milliards. Le numéro 3, La Baie joindra le club des \$2 milliards suite à une offre publique d'achat de toutes les actions de la compagnie Zeller's de Montréal.

Auparavant, les distributeurs de produits alimentaires, Safeway et Dominion se classaient aux premiers rangs

dans le commerce de détail.

Depuis trois ans, on remarque un désintéressement des milieux financiers face à ces deux compagnies qui voyaient la valeur de leurs actions fondre à la bourse.

Les transactions sur les titres des deux compagnies ont été arrêtées mardi dernier à la demande des intéressés. Simpsons touchait alors un sommet de \$7 alors que Simpsons-Sears s'échangeait à \$8.50.

Les milieux financiers se demandaient alors qui des deux associés dans Simpsons-Sears achèterait l'autre. Certains étaient d'avis que la firme de Chicago voulait mettre fin à son association avec Simpsons en vendant à celle-ci son bloc de 41% dans Simpsons-Sears. Cette compagnie fut créée en 1952. L'an dernier, ses ventes ont été de \$2,093,378,000.

Par ailleurs, Simpsons n'a pas fait preuve d'un dynamisme montrant au cours des dernières années. Elle se faisait souvent devancer par sa filiale, Simpsons-Sears. L'an dernier, son chiffre d'affaires n'a augmenté que de \$30 millions pour passer à \$639 millions soit moins du tiers des revenus bruts de Simpsons-Sears.

L'actif de Simpsons était composé de 21 grands magasins à rayons dont près de la moitié sont situés dans la région de Toronto.

A Montréal, en plus du magasin de la rue Ste-Catherine, Simpsons possède des établissements au Centre

commercial Pointe-Claire, aux Galeries d'Anjou, au Carrefour Laval et dans le tout nouveau centre des Promenades St-Bruno, inauguré hier. Simpsons a aussi une filiale, St. Lawrence Shopping Centers qui possède des intérêts dans divers centres commerciaux au Québec.

Au tournant des années '70, Simpsons-Sears a montré un intérêt nouveau pour le Québec où elle avait une part réduite du marché par rapport à l'Ontario. Elle possède aujourd'hui onze magasins à Chicoutimi, Hull, Lévis,

Sherbrooke, St-Jérôme, Montréal (3), Québec (2), et Trois-Rivières.

En tout, Simpsons-Sears assure l'exploitation de 62 magasins au Canada, de quatre succursales régionales et de 717 bureaux de vente par catalogue. Elle est actionnaire de la compagnie d'assurance Allstate au Canada (25%) et de Inglis (19%).

En annonçant la nouvelle de la transaction, les présidents du conseil des deux entreprises ont indiqué que les entreprises continueraient d'opérer de la même façon

qu'actuellement. L'Agence d'examen de l'investissement étranger devra approuver la transaction en raison du maintien du contrôle américain de la nouvelle compagnie Simpsons-Sears Ltée.

Il faut souligner que l'an dernier, un premier francophone entrant au conseil d'administration de l'une de ces deux entreprises, M. Raymond Lavoie, le président du Crédit Foncier devenant administrateur de Simpsons. Au-cun francophone ne siège au conseil de Simpsons-Sears.

Vif redressement du dollar US après l'appel du président Carter

LONDRES (Reuter, AP, AFP) — Le dollar s'est nettement redressé dans les dernières minutes des transactions sur les marchés des changes européens hier après que la Maison-Blanche eut annoncé que le président Carter avait demandé à ses collaborateurs d'étudier les moyens de faire face à la situation créée par la baisse de la monnaie américaine.

Le livre sterling est tombé rapidement de 1,9840 à 1,9740 dollar.

Le dollar est passé de 1,9335 à 1,9447 mark, de 1,5925 à 1,5925 franc suisse, et de 183,30 à 184,15 yens.

Jimmy Carter a fait savoir qu'il s'était entretenu de la faiblesse de la monnaie américaine avec le secrétaire au Trésor, M. Michael Blumenthal, ainsi qu'avec le président de la réserve fédérale, M. William Miller.

Le déclin important du dollar et les conditions de dé-

sordre du marché, à un moment où la situation commerciale américaine présente des signes d'une amélioration réelle, pourraient menacer les progrès réalisés pour juguler notre inflation et parvenir à la croissance ordonnée à l'intérieur et à l'extérieur", déclare le communiqué.

Le président Carter a précisé qu'il s'est réuni avec MM. Miller et Blumenthal "du fait de sa profonde inquiétude à propos de l'évolution des marchés des changes étrangers depuis plusieurs jours".

"En raison de ces circonstances, le président a chargé le secrétaire au Trésor et le président de la réserve fédérale d'envisager de leur côté les actions appropriées, et de lui exposer les mesures d'avenir qu'il pourrait décider pour faire face à cette situation."

On ignore pour l'instant quelle pourrait être la teneur de ces mesures gouvernementales. Les autorités américai-

nes pourraient décider d'accentuer l'intervention sur les marchés en achetant des dollars avec des monnaies étrangères, pour créer une demande et aider au relèvement des prix du dollar. Le déclin graduel du dollar n'a cependant pas été jusqu'à présent un motif d'inquiétude pour les autorités américaines, qui estiment qu'il permettrait de réduire l'énorme déficit commercial des Etats-Unis. Le pays est par ailleurs aux prises avec une très forte inflation.

L'excédent de la balance commerciale japonaise — facteur qui joue un grand rôle dans la faiblesse actuelle du dollar — a été moindre en juillet qu'en juin, mais il n'en reste pas moins élevé: \$2 milliards 700 millions en juillet contre \$2 milliards 950 millions en juin, a-t-on appris hier à Tokyo. Toujours en juillet, l'excédent de la balance des paiements japonais s'est élevé à 860 millions de dollars

contre 576 millions le mois précédent, et celui de la balance des paiements courants à \$2 milliards 50 millions contre 2 milliards 340 millions en juin, une conférence des représentants des ministres des finances des Dix devrait se tenir à Paris les 7 et 8 septembre pour étudier la situation monétaire internationale, a annoncé par ailleurs mercredi un quotidien économique japonais.

Le dollar était coté plus bas que la veille à l'ouverture sur les marchés des changes mercredi, mais il s'est par la suite repris, confirmant ainsi le redressement soudain enregistré mardi après-midi. Le sentiment qui prévaut sur les grandes places financières est que la chute dramatique de la monnaie américaine la semaine dernière a été trop nette. En outre, de nombreux opérateurs craignent de se trouver à court de dollars dans l'éventualité où il se renforcerait sensiblement.

Le marché de l'or a reflété les mouvements du dollar, clôturant à \$214,875 contre \$213,375 à la clôture officielle de la veille après avoir évolué entre 214,375 et 216,125.

Par ailleurs, malgré son envolée au cours des dernières semaines, le cours de l'or pourrait continuer de progresser pour s'inscrire à \$240 à plus ou moins long terme, selon "Commodity Analysis", un bureau d'études londonien influent.

Le métal jaune, qui a déjà atteint "l'objectif à court terme" de "Commodity Analysis" à \$215 l'once, peut maintenant subir, selon le bureau d'études, de courtes périodes de réaction et de consolidation avant de prolonger son ascension vers "un objectif secondaire" à \$240. La vente mensuelle d'or de la trésorerie américaine s'était effectuée mardi à des prix records allant de \$213,23 à \$216,17 l'once, pour un cours moyen de \$213,53.

Le marché de l'or a reflété les mouvements du dollar, clôturant à \$214,875 contre \$213,375 à la clôture officielle de la veille après avoir évolué entre 214,375 et 216,125.

Par ailleurs, malgré son envolée au cours des dernières semaines, le cours de l'or pourrait continuer de progresser pour s'inscrire à \$240 à plus ou moins long terme, selon "Commodity Analysis", un bureau d'études londonien influent.

Le métal jaune, qui a déjà atteint "l'objectif à court terme" de "Commodity Analysis" à \$215 l'once, peut maintenant subir, selon le bureau d'études, de courtes périodes de réaction et de consolidation avant de prolonger son ascension vers "un objectif secondaire" à \$240. La vente mensuelle d'or de la trésorerie américaine s'était effectuée mardi à des prix records allant de \$213,23 à \$216,17 l'once, pour un cours moyen de \$213,53.

La compagnie vient de conclure une entente de location avec option d'achat pour une période de 10 ans pour une flotte de 17 bateaux avec une capacité se totalisant à 14.000 tonnes de ciment. Cette flotte permettra le transport de ciment en provenance de l'usine de Kingston dans l'Etat de New York aux marchés de la ville de New York, Providence et Boston dans le nord-est des Etats-Unis.

Les banques francophones à de nouveaux sommets boursiers

Suivant le mouvement de l'industrie bancaire canadienne, les trois banques francophones du Québec ont touché de nouveaux sommets à la Bourse au cours des dernières semaines. C'est le niveau élevé des dividendes versés et les avantages fiscaux qui pousseraient les investisseurs à acheter les actions de la Banque Canadienne Nationale, de la Banque Provinciale et de la Banque d'Epargne.

A la bourse locale, c'est la BCN qui est le titre financier le plus populaire. Les blocs échanges sont nombreux. Hier matin, l'action se vendait à \$17,25. Le dividende est de \$1,20 offrant ainsi un rendement de 6,95%. Une étude récente de Midland Doherty recommandait les actions de la BCN pour les investisseurs intéressés à un haut rendement.

Il faut dire que les banques québécoises accordent un rendement toujours plus élevé que les autres institutions fi-

nancières torontoises. L'écart est d'environ deux pour cent (2%).

Pour ce qui est de la Banque Provinciale, les valeurs ont touché un sommet de \$16 cette semaine. C'est le niveau le plus élevé jamais atteint par la banque contrôlée par les Caisse Populaires. Celle-ci a récemment majoré son dividende à \$1,08 pour assurer les investisseurs d'un rendement de 6,75%.

La "banque d'ici" ne connaît pas présentement une période faste mais un ajustement est à prévoir au cours des prochains trimestres. Comme les autres banques, elle profitera de la montée des taux d'intérêt et, dans une moindre mesure, de la baisse du dollar canadien.

Les titres de la Banque d'Epargne sont presque revenus au pic touché l'été dernier lors de la tentative de prise de contrôle par la Banque Provinciale. Les actions valent présentement \$19,50 pour un rendement de 5,7% avec un dividende de \$1,12.

La quatrième banque régionale au Canada, la Bank of British Columbia a annoncé hier une augmentation de 19,4% du solde des revenus. Cette banque qui n'a de succursales qu'en Colombie-Britannique et en Alberta, a passé pour la première fois le cap du milliard de dollars en prêts. La banque de Vancouver a majoré son dividende à 88 cents. A la Bourse, le titre s'échange à \$37,00. Le gouvernement colombien contrôle 10% de cette entreprise. (M.N.)

INGÉNIEURS

GENDRON LEFEBVRE
GROUPE CONSEIL PLURIDISCIPLINAIRE
1 PLACE LAVAL, SUITE 200, LAVAL, QUÉBEC
H7N 1A1 (514) 384-1260

ALIMENTATION EN EAU
ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES ET DE CONSOMMATION EN EAU
PLANS DIRECTEURS DE RÉSEAUX D'ALIMENTATION
PLANS ET DEVIS, GESTION DE CONSTRUCTION D'USINES DE FILTRATION

TRUDEAU INGÉNIEURS-CONSEILS
GASCON
LALANCETTE + ASSOCIÉS 861-9431

PLACE DU CANADA, SUITE 2220
MONTRÉAL, H3B 2N2 TÉLÉPHONE: 05-24768

SCHARRY · OUMET · GELINAS
INGÉNIEURS · CONSEILS
PLANS-DEVIS-SURVEILLANCE-GÉRANCE
EXPERTISES
CLIMATISATION
ÉLECTRICITÉ
PLOMBERIE
CHAUFFAGE
ET
ÉTUDES LÉGALES
COMPAGNIES D'ASSURANCES
3400 ouest, Jean-Talon — Montréal — 342-4042

GROUPE D'EXPERTS-CONSEILS
LAVALIN
Études socio-économiques et de factibilité
Ingénierie
de l'infrastructure publique et industrielle
Approvisionnement et Gérance de Projets
1130 OUEST, RUE SHERBROOKE, MONTRÉAL, QUÉBEC, H3A 2R5
TEL: (514) 288-1740 CABLE: LAVALIN TELÉX: LAVALIN MTL 055-61250

CLAUDE GALIPEAU & ASSOCIÉS
Ingénieurs-Conseils
11905 E. Notre-Dame Pointe-aux-Trembles
Mtl. Qué. — H1B 2Y4 Tél. 645-9277
— Plans, devis et surveillance.
— Mécanique/électricité de bâtiments.
— Éclairage de rue
— Génie industriel.
— Machinerie et équipement.
— Études énergétiques
— Programme d'entretien préventif.
— Expertises légales.

DEPUIS 1908
Assurances Tanguay Inc.
Courtiers d'Assurances
Service d'avantages sociaux
4489, Papineau, Montréal Tél.: 527-4161

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE
DES PHOTOCOPIEURS
"MITA"
Le choix des graphistes!
La copie est plus claire
que l'original et coûte .04c
Une des plus pratiques!
VENTE-LOCATION • LOCATION
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9h à 12h

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
**Robic, Robic
ET ASSOCIÉS**
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
**SWABEY, MITCHELL,
HOULE, MARCOUX & SHER**
825, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

CLINIQUE de VARICES
DOCTEUR GUYLAINE LANCTÔT
Polyclinique St-Martin
14350 o. boul. St-Martin
bureau 503, Laval
668-3310
Clinique médicale de l'est
30 est. boul. St-Joseph
bureau 311, Montréal
282-1129

Les notaires
**PELLETIER, POIRIER,
KIMMEL, FILION**
Me. Denys Pelletier Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel Me. Pierre Filion
Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
Mon-Royal, 480 est. Mont-Royal Suite 12, Tél.: 288-2700
Côte St-Luc, 5569 Randall, Tél.: 484-8941

Hausse des gains de Power

Les actions de Power Corp. ont touché un nouveau sommet hier à la Bourse alors que le titre a gagné 5% pour fermer à \$18,38. Cette hausse a suivi l'annonce d'une augmentation de 7% des profits nets au cours des trois derniers mois. Par action, il s'agit d'un gain de 77 cents par rapport à 72 cents pour le second trimestre de l'an dernier.

Pour l'ensemble des six premiers mois, les profits de la société de gestion contrôlée par M. Paul Desmarais ont augmenté de \$1,5 million pour atteindre \$11,6 millions.

En raison des revenus cycliques de Canada Steamship Lines et des problèmes de relations de travail à la filiale Voyageur, les gains des divisions de Power ont reculé de deux millions environ. Toutefois, les profits de Consolidated Bathurst et des filiales du groupe financier (Investors, Great-West, Montreal Trust et Laurentide Finance) ont avancé d'un montant similaire. Les revenus de placements (soit les actions de Argus Corp) n'ont pratiquement pas changé.

Toutefois, en 1977, Power affichait un poste extraordinaire négatif de \$3,2 millions en raison de la baisse de valeur des actions privilégiées d'Argus Corp. Cette année, l'absence de pertes extraordinaires et même l'inscription d'un gain de \$585,000 font progresser les profits nets finaux de \$6,4 millions à \$10,7 millions.

Le dividende trimestriel demeure à 15 cents par action.

**CONDOMINIUM UNIQUE
OUTREMONT**
Le mieux-être en milieu urbain.

LE TOURNESOL
205, Chemin de la Côte Ste-Catherine
Outremont, Qué.

50% déjà vendu

Le Tournesol vous offre de remarquables avantages: des boutiques commerciales et des services de première main dans un cadre résidentiel d'exception.

Le Tournesol vous promet une qualité de vie sans précédent, en toute tranquillité.

Le Tournesol vous propose un nouveau concept d'architecture: une structure en coffret exceptionnel dans un site recherché.

Le Tournesol comblera votre désir d'être propriétaire.
Appartements de 860 à 1960 pi. ca.
Prix à partir de \$54,000

Heures d'ouverture:
lundi à vendredi: 11h à 18h

Information et rendez-vous:
276-2627

14-8-78
DES ROSIERS
Suzanne Gauthier

Poissant, Richard et Associés
COMPTABLES AGRÉÉS
Thorne Riddell & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS

COMPTABLES AGRÉÉS

MONTRÉAL QUÉBEC SEPT-ÎLES

Nos bureaux de Montréal, Québec et Sept-Îles sont à la recherche de comptables agréés pour combler des postes de vérificateurs seniors et de chefs d'équipe. Les candidats devront être comptables agréés et devront posséder un minimum de trois années d'expérience.

Notre cabinet offre aux candidats ambitieux la possibilité d'acquiescer une vaste expérience et, pour ceux qui en ont le talent, d'accéder à des postes supérieurs.

Si vous croyez posséder les qualifications requises, nous nous ferons un plaisir de vous rencontrer. On accusera réception de toute demande écrite accompagnée d'un curriculum vitae. Les demandes seront traitées de façon confidentielle.

Prière d'écrire à:
Monsieur Luc P. Charest, c.a.
Directeur régional du personnel
630 ouest, boulevard Dorchester
Bureau 2500
Montréal (Québec)
H3B 1W2

corporation de développement du Canada
CDC
DIVIDENDE NO 12
ACTIONS PRIVILÉGIÉES CATÉGORIE B
Avis est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de \$2,00 l'action sur les actions privilégiées catégorie B, en circulation, a été déclaré le 27 juillet 1978 payable le 1er octobre 1978 aux détenteurs de ces actions privilégiées inscrits à la clôture des affaires le 8 septembre 1978.
Pour le Conseil d'administration,
le secrétaire,
Claude R. Marchand
Vancouver,
Colombie-Britannique
le 17 août 1978

Un groupe de citoyens se porte à la défense du couvent de Lanoraie

Dans un mémoire au ministre des Affaires sociales, le Comité des citoyens de Lanoraie tente de démontrer que l'immeuble du couvent pourrait très bien devenir un centre communautaire, où cohabiteraient des bureaux municipaux, des habitations pour personnes âgées et des organismes du milieu.

"La création d'un centre communautaire nous apparaît, somme toute, l'outil créateur à l'émancipation d'une collectivité rurale et le cordon ombilical culturel d'une région", affirme le comité des citoyens.

Le comité des citoyens livre une campagne contre le projet de la Corporation du centre d'accueil, propriétaire de l'ancien couvent des sœurs de la Providence. La corporation se propose de démolir l'immeuble centenaire pour construire un nouveau centre d'accueil d'une capacité de 75 lits.

Le projet, en préparation depuis quelques années, avait reçu l'appui du ministre des Affaires sociales et une contribution financière d'un peu plus de 2 millions de dollars. Devant les protestations du co-

mité des citoyens, le MAS a retardé la mise en chantier du nouveau centre d'accueil et a remis à l'étude le projet.

La construction du couvent avait débuté en 1874, grâce à une corvée. D'autres travaux sur la propriété du couvent se sont exécutés de cette façon. "On peut facilement dire que ce couvent, à l'origine, a été construit et entretenu par la suite grâce à la générosité des citoyens, et qu'il appartient de droit à la population", conclut le comité des citoyens.

Le plan d'utilisation proposé par le comité des citoyens doit mener à l'autofinancement du centre communautaire. L'administration municipale, le gouvernement du Québec et des professionnels loueraient des espaces. De plus, une salle de réception, une cafétéria, une blanchisserie et des habitations à loyers modiques pour personnes âgées apporteraient d'autres revenus.

Le reste de l'espace serait loué à des associations communautaires, ou affecté à des activités telles que l'initiation aux arts plastiques, à la musique, à un musée

ou encore, dans la chapelle, à une salle de spectacle.

"Si nous résumons les actions que nous avons entreprises, outre la manifestation de notre désaccord à la démolition, nous voyons qu'il y a eu la création d'ateliers pour rechercher les pièces manquantes du dossier (...) En ce qui a trait au choix des activités et à leur orientation, nous avons dressé grâce à l'étude socioculturelle de notre milieu un bilan des activités et nous nous sommes vite aperçus des grandes lacunes à combler pour soustraire les citoyens de Lanoraie de leur grand isolement culturel (...) Nous croyons que le comité des citoyens de Lanoraie est l'organisme promoteur tout désigné pour faciliter l'accès à la culture, malgré les contraintes géographiques, économiques et sociales".

Le comité des citoyens espère obtenir une réponse du ministre des Affaires sociales en septembre. En conclusion de son mémoire, il demande aux ministères des Affaires sociales et au ministère des Affaires culturelles de se concerter afin de favoriser le recyclage de l'immeuble et son éventuelle restauration.

Complicité après le fait

Le juge Bernard Bilodeau, de la Cour des sessions, a fixé à mercredi prochain l'enquête préliminaire de deux individus, accusés d'avoir hébergé les deux dangereux évadés, Pierre Vincent et Jacques Massey, que la police avait réussi à capturer de nouveau lundi dernier.

Denis Bérubé, âgé de 33 ans et demeurant au 4478, rue Parthenais, et Jacques Gauvreau, âgé de 30 ans, demeurant au 3904, rue Henri-Julien (lieu où fut capturé Vincent), sont également accusés de complicité après le fait, dans le cas de la mort du gardien de prison Guy Fournier.

Rappelons que ce dernier avait été abattu, lors de la spectaculaire éviction du 11 juillet dernier, survenue au pénitencier de Saint-Vincent-et-Paul et au cours de laquelle deux autres détenus, André Chartrand et Ghislain Gaudet, avaient également pris le large. Ces derniers avaient été repris il y a deux semaines.

De plus, un tueur à gages, Jean Lachapelle, qui purgeait une peine d'emprisonnement à vie, avait pour sa part été tué dans la fusillade qui avait éclaté au moment de l'évasion.

Un chiro pourra subir ses examens

Deux décisions rendues séparément par la Cour supérieure et la Cour d'appel du Québec viennent permettre à un chiropraticien de pouvoir enfin subir l'examen de l'Ordre des chiropraticiens du Québec.

Cet organisme en effet avait refusé à monsieur B. Guay le droit de passer des examens pour pouvoir pratiquer au Québec, parce qu'on ne reconnaît pas le collègue Sherman, ou M. Guay a étudié, comme une institution dispensant les connaissances requises pour pratiquer la chiropraxie au Québec.

Dans un premier temps, la Cour supérieure a accordé à M. Guay l'injonction qu'il réclamait pour obliger les responsables de l'OCQ à l'admettre à l'examen, qui aura lieu samedi prochain. La décision du tribunal a été principalement basée sur l'argumentation du procureur de M. Guay, qui avait fait valoir que le meilleur test possible pour savoir si son client était apte à pratiquer la chiropraxie était encore de subir l'examen.

Cette décision du juge Victor Melançon devait amener, quelques heures plus tard,

l'OCQ à s'adresser à la Cour d'appel pour demander une suspension de l'injonction, faisant valoir qu'une fois l'examen passé, le débat serait à tout le moins dépassé. La requête s'appuyait aussi sur le fait que M. Guay ne possède pas certains autres pré-requis pour pratiquer la chiropraxie, en plus d'avoir reçu sa formation dans une institution non reconnue au Québec.

Ce n'est qu'après 90 minutes de débat que les juges Marcel Crête et Amédée Monet décidaient de maintenir l'injonction accordée par la Cour supérieure à M. Guay.



Contribuons à la campagne de la Fondation du Québec des maladies du coeur.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Edgar Savoie. Sullivan demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Jacques Léonard Matagami le permis M-500193 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 17 août 1978
2ème publication: 18 août 1978
3ème publication: 19 août 1978

SYDNEY STAVITSKY
Avis est donné par les présentes que Sydney Stavitsky, gérant de personnel, domicilié au 438 avenue Victoria dans la ville de Montréal, s'adresse au ministre de la Justice afin d'obtenir un décret changeant son nom de Sydney Stavitsky en celui de Sydney Stevens.

1ère publication: 17 août 1978
2ème publication: 18 août 1978
3ème publication: 19 août 1978

HARRY BLANK, C.R.
Le Procureur de Requêteur

HARRY BLANK
1255, rue Université, Suite 300
Montréal, PQ H3B 3B5
Tél. 866-1125

Prenez avis que Philippe Pruneau 0500194-001, Clément Ruel 0500786, Adrien Lapointe 0500199-001, Maurice Gauthier 0500906, Raymond Lavoie 0500499, Jean-Marie Vachon 0500751, Jean-Paul Lavoie 0500491, Serge Audet 0500520, André Roy 0500224, Joffre Sabourin M-505623, Fernand Lavigan M-503385, Claude Beaulieu M-500097, 001, Marc Villeneuve 0500349, Yves Bélar 0501206, David Santerre M-501715, 1-2, Jean-Marie Tremblay 0500969, Gilles Fraser 0500925, Hugue Larivée M-504069, Denis Veronneau M-503735, Jacques Charbonneau M-506227, Roger Lepage M-500802, René Plouffe M-502291 demandeur à la Commission des Transports du Québec un permis spécial pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 8 pour une période de 90 jours. Tout intéressé peut s'opposer à ces demandes en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 17 août 1978
2ème publication: 18 août 1978
3ème publication: 19 août 1978

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-12-079876-789
GORDON FITZHERBERT MORRISON, garde malade, de la ville et district de Montréal.

MARY FIGUERA, ménagère, autrefois de la ville et district de Montréal et maintenant des lieux incou.

IL EST ENJOINT à MARY FIGUERA à l'intention d'avoir une copie de requête en divorce et être laissé au greffe de cette cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours, de comparaitre dans un délai de trente (30) jours.

POLLACK, THEILBAUM & COHEN, 800, boulevard Dorchester, Suite 1410, Montréal, Québec.

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
Aménagement de la Grande Rivière
Heure limite: 15 h 30, heure de Montréal, aux dates indiquées.
JEUDI, LE 14 SEPTEMBRE 1978

SEB7 78-1823
CONCEPTION ET FOURNITURE DES SECTIONNEURS AU POSTE EASTMAIN 69KV-25KV.
PRIX DU DOCUMENT: \$25.00
GARANTIE DE SOUMISSION: \$2,500.00

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30, à l'endroit suivant:
Société d'énergie de la Baie James
Direction Approvisionnement
800 est, boul. de Maisonneuve
19e Etage
Montréal, (Québec)
H2L 4M8.

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.
Une garantie de soumission au montant indiqué plus haut est exigée de tout soumissionnaire, conformément aux stipulations du document d'appel d'offres.
Seules les personnes, sociétés, corporations ou entreprises en coparticipation ayant leur principal établissement d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission ou toutes les soumissions reçues.
Pour renseignements, tél. 844-3741, poste 333
A. Rousseau
Directeur, Approvisionnement

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 3 août 1978 par lequel Bijueterie Y & G a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 8 août 1978 sous le numéro 2901473.

1ère publication: 17 août 1978
2ème publication: 18 août 1978
3ème publication: 19 août 1978

AVIS EST DONNÉ que la compagnie KITTERY LIMITED, constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Westmont, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
DATE à Montréal, ce 14ième jour d'août 1978.

THE CITY BAG CO. LTD.
AVIS EST DONNÉ que la compagnie THE CITY BAG CO. LTD., une corporation constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, et ayant son siège social et sa principale place d'affaires en la ville de Montréal, s'adresse au Ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
DATE à Montréal, ce 11ième jour d'août 1978.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-05-016504-787
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA
Partie Demanderesse

FERNAND PARENT ET AL.
Partie Défendresse
PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défendresse CLAUDE PARENT est par les présentes, requête de comparaitre dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au greffe de la Cour.

M. BOUVIER
Prototaire, C.S.M.
Mes Dorais, Hudon & Ass. avocats
215 rue Saint-Jacques
Montréal, P.Q. H2Y 1M6

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-05-014254-781
DAME MIREILLE BELLEC
Partie demanderesse

RAYMOND MONTPETIT
Partie défendresse
PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défendresse, RAYMOND MONTPETIT est par les présentes requête de comparaitre dans un délai de trente (30) jours de cette publication. Une copie de l'action en séparation de corps a été laissée à la cour, division des greffes à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

RENAUD CHASSE
Prototaire-Adjoint
Saint-Aubin, Landry, Charbonneau & Lacroix, av. St-Jacques
3509 boul. de la Concorde, Suite 207
Dorval, Québec

ALARIE & LEGAULT
3431, rue Saint-Hubert
Montréal, Québec

LAUREN Sasseville Matagami demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Angélique Gonzalez Val D'R le permis M-504332 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 17 août 1978
2ème publication: 18 août 1978
3ème publication: 19 août 1978

AVIS EST DONNÉ par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571-D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession conclue le 16 juillet, 1978 à Société de Factoring BNE Limitee - Scotia Factors Limited de toutes les créances présentes et futures, payable à Matériel Medical Bermelec Ltee a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour la Division d'enregistrement de Montréal le 20 juillet, 1978 sous le numéro 2897386.

PRENÉZ AVIS que M. René Quessada, domicilié et résidant au 2019, rue Melée, Dorval, Cte. Hoberval, détenteur d'un permis no. Q-502994, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis additif, pour le transport de bois, n'ayant subi aucune autre opération que la coupe transversale, l'écorçage, l'ébranchage, dans la région 08, pour une durée de 300 jours.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère publication: 16 août 1978
2ème publication: 17 août 1978
3ème publication: 18 août 1978

PRENÉZ AVIS que M. René Quessada, domicilié et résidant au 15, rue Brisson, Massimati, Cte Hoberval, détenteur d'un permis no. Q-504921, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis additif, pour le transport de bois, n'ayant subi aucune autre opération que la coupe transversale, l'écorçage, l'ébranchage, dans la région 08, pour une durée de 300 jours.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère publication: 16 août 1978
2ème publication: 17 août 1978
3ème publication: 18 août 1978

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-05-014254-781
DAME MIREILLE BELLEC
Partie demanderesse

RAYMOND MONTPETIT
Partie défendresse
PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défendresse, RAYMOND MONTPETIT est par les présentes requête de comparaitre dans un délai de trente (30) jours de cette publication. Une copie de l'action en séparation de corps a été laissée à la cour, division des greffes à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

RENAUD CHASSE
Prototaire-Adjoint
Saint-Aubin, Landry, Charbonneau & Lacroix, av. St-Jacques
3509 boul. de la Concorde, Suite 207
Dorval, Québec

ALARIE & LEGAULT
3431, rue Saint-Hubert
Montréal, Québec

PRENÉZ AVIS QUE M. Michel Castonguay M-307290, St-Lazare, M. Jean Castonguay M-MSU/783-01 St-Clet, M. André Leroux M-50732-01 St-Léon, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer au Entrprises D.M.E. Inc. les permis qu'ils détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 17 août 1978
2ème publication: 18 août 1978
3ème publication: 19 août 1978

PRENÉZ AVIS que M. Laval Gaudreault, domicilié et résidant au 2019, rue Melée, Dorval, Cte Hoberval, détenteur d'un permis no. Q-502994, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis additif, pour le transport de bois, n'ayant subi aucune autre opération que la coupe transversale, l'écorçage, l'ébranchage, dans la région 08, pour une durée de 300 jours.

Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère publication: 16 août 1978
2ème publication: 17 août 1978
3ème publication: 18 août 1978

PRENÉZ AVIS que la requérante cédante Massé et fils, Etn. Jean Pierre Massé, opérant sous les noms de: 273 Barkoff Cap de la Madeleine P.Q. s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à transférer au requérant cessionnaire Jean Pierre Marchand, 3941 rue Briere, Mont Garmel, Valmont Cte Champlain P.Q. son permis Q-502208 D-001 qu'il détient de la Commission des Transports du Québec pour effectuer du camionnage en vrac pour la région 04.

Toute personne désirant porter opposition à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 18 août 1978
2ème publication: 19 août 1978
3ème publication: 20 août 1978

Me Marc M. Delage, Procureur
St-Hilaire de Blois et Associés
c/o Ute de la Fabrique
Québec, PQ

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-05-014254-781
DAME MIREILLE BELLEC
Partie demanderesse

RAYMOND MONTPETIT
Partie défendresse
PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défendresse, RAYMOND MONTPETIT est par les présentes requête de comparaitre dans un délai de trente (30) jours de cette publication. Une copie de l'action en séparation de corps a été laissée à la cour, division des greffes à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

RENAUD CHASSE
Prototaire-Adjoint
Saint-Aubin, Landry, Charbonneau & Lacroix, av. St-Jacques
3509 boul. de la Concorde, Suite 207
Dorval, Québec

ALARIE & LEGAULT
3431, rue Saint-Hubert
Montréal, Québec

AVIS EST DONNÉ que la compagnie EDMOR HOLDINGS INC. coopérative au ministre des consommateurs, demandera et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

1ère publication: 17 août 1978
2ème publication: 18 août 1978
3ème publication: 19 août 1978

MAURICE OSSETTE, M-503778, Yvon Montreuil, M-502785 demande à la Commission des Transports du Québec de leur remettre un permis spécial pour le transport de matière en vrac dans la Région 08 pour une période de 120 jours. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours qui suivent la troisième parution de cet avis.

ME LUC BOULANGER, procureur, 1000, De Séigny, suite 530, Longueuil.
1ère publication: 16 août 1978
2ème publication: 17 août 1978
3ème publication: 18 août 1978

PRENÉZ AVIS que M. Renaud Vien, St-Césaire, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Jean-Pierre Vien, St-Léon, le permis M-500352 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06.

Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 16 août 1978
2ème publication: 17 août 1978
3ème publication: 18 août 1978

ME LUC BOULANGER, procureur, 1000, De Séigny, suite 530, Longueuil.
1ère publication: 16 août 1978
2ème publication: 17 août 1978
3ème publication: 18 août 1978

PRENÉZ AVIS que la compagnie Paquette Autobus Inc. 295 Grande-Côte St-Eustache s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir un permis saisonnier, catégorie économique, pour le transport d'un groupe de délégués municipaux de leurs résidences situées dans Ste-Thérèse, Blainville, Rosemère, Boisbrand, St-Eustache, Deux-Montagnes, Ste-Marthe et Pie-Calumet et se rendant à l'Atelier Protégé La Ruche Inc. situé à St-Eustache. Ce transport sera effectué du lundi au vendredi du 31 juillet 1978 au 30 juin 1979 tel qu'il apparaît au contrat entre les parties et énoncé au dossier.

Toutes personnes désirant s'opposer à la demande peut le faire dans les 5 jours de la dernière publication.

1ère publication: 17 août 1978
2ème publication: 18 août 1978
3ème publication: 19 août 1978

Me Marc M. Delage, Procureur
St-Hilaire de Blois et Associés
c/o Ute de la Fabrique
Québec, PQ

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO. 500-05-017985-787
LURNA MARRIOTT, ménagère, résidente et domiciliée au 2242 de la rue St-Antoine, dans les lieux incou.

LEU COLEMAN, de domicile incou.

PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défendresse, LEU COLEMAN est par les présentes requête de comparaitre dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie de l'action en séparation a été laissée au greffe de la Cour Supérieure, district de Montréal, à son intention.

PRENÉZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

RENAUD CHASSE
Prototaire-Adjoint
Saint-Aubin, Landry, Charbonneau & Lacroix, av. St-Jacques
3509 boul. de la Concorde, Suite 207
Dorval, Québec

LYR & WELDON, avocats
4281 A, Notre-Dame ouest
Montréal, Que H4C 1R7

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 6 juillet 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ELITECH CANADA LTEE a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 1er jour d'août 1978, sous le numéro 2899962. Ce 15e jour d'août 1978.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST DONNÉ conformément à l'article 1571-D du Code Civil qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de UNION ACUSTIQUE INC. - ACUSTIQUE UNION INC. ayant son principal place d'affaires en la Municipalité de Montréal en faveur de Banque Canadienne Nationale, en date du 15 octobre 1973, a été enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Vercheres le 26ième jour du mois de juillet 1978 sous le numéro 143251. Date à Montréal ce 11ième jour du mois d'août 1978.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

PRENÉZ AVIS que Delson Transport Ltee, détenteur du permis no. 15140-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de donner le service de transport suivant:

TRANSPORT RESTRIKT - LONGUE DISTANCE - RAYON - De St-Mathieu de Laprairie à tous les endroits situés dans un rayon de 100 milles des limites de ladite municipalité pour le transport de ciment, et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Durée du permis: 364 jours.
Tout intéressé peut faire opposition à la présente requête dans les cinq jours qui suivent la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 17 août 1978
2ème publication: 18 août 1978
3ème publication: 19 août 1978

Corbel & Dufresne, procureurs

ST-JACQUES, LONDRE, CHARBONNEAU & LACROIX, av. Me Gilles Londre
3509 boul. de la Concorde
Suite 207
Dorval, Québec

C.T.Q.
TRANSFERT
ART 2591 - REG. 2 (1976)
PRENÉZ AVIS que Monsieur Ron M. B. Cook, Dame Elisabeth M. Cook, M. Raif Eccles et M. David W. Lawton, informent la Commission des Transports du Québec que sujet à son approbation au transfert du permis et au maintien du permis, qu'ils désirent acquiescer la totalité des actions de service de Limousine Samson Ltee, détentric du permis no. 1660-ATL des dossiers de la Commission des Transports du Québec.

Suivant l'approbation de la Commission des Transports du Québec, la répartition des actions au sein de Service de Limousine Samson Ltee, sera la suivante:

Hon M. B. Cook 90 actions ordinaires
Elisabeth M. Cook 2 actions ordinaires
Raif Eccles 5 actions ordinaires
David W. P. Lawton 3 actions ordinaires

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2591 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régle interne de la Commission des Transports du Québec, adoptée en vertu de la Loi des Transports (1972) (Chapitre 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 17 août 1978
2ème publication: 18 août 1978
3ème publication: 19 août 1978

Me François Perreault
Paquette, Paquette, Perreault, Rivet & Groleau
200 ouest, St-Jacques, Suite 900
Montréal, P. Québec

Joseph Lamarche Inc. Serriterie demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Lucien Pelletier Lebel sur DuValin le permis M-50437-D3 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

1ère publication: 17 août 1978
2ème publication: 18 août 1978
3ème publication: 19 août 1978

PRENÉZ AVIS

Claude Charron présidera l'ouverture aujourd'hui à Joliette

Plus de 3,300 jeunes Québécois participeront aux Jeux du Québec

par Richard Milo

C'est aujourd'hui, vers 17 h 30, que s'ouvrira en présence du ministre Claude Charron une autre édition des Jeux du Québec alors qu'un policier de la Communauté urbaine de Montréal fera son entrée au pas de course et flamme des Jeux en main au Club des archers de Joliette.

Il s'agira de la dernière étape d'une course de 450 milles à travers différentes municipalités du Québec qui auront vu une équipe de 15 policiers transporter la flamme des Jeux pendant près de 56 heures depuis leur départ des quartiers généraux de la Communauté urbaine de Montréal, mardi.

Un total de 3.312 athlètes venus de 18 régions du Québec prendront part aux Jeux de Joliette pendant 10 jours, jusqu'au 27 août. Au programme

des Jeux, cette année, pas moins de 13 disciplines sportives réparties en trois blocs de compétitions.

L'athlétisme, le plongeon, le ski nautique, le tennis et le tir à l'arc prendront d'abord l'affiche jusqu'au 20 août, pour ensuite céder la place au cyclisme, à la pétanque et au water-polo jusqu'au 23 août. Le dernier bloc comprendra le canot-kayak, de la crose, de la natation, du soccer et de la voile.

Comme par les années antérieures, les Jeux de Joliette accorderont également au volet culturel une place prépondérante, puisque de nombreuses activités culturelles sont inscrites au programme dès le premier jour.

Le ministre délégué au Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et au Sport, M. Claude Charron, présidera les cérémonies d'ouverture des Jeux, ce rehausseront également de leur présence le président de la société des Jeux du Québec, M. Jean Paul Rousseau, le président du comité organisateur, le père Jean Livernoche, le maire de la ville hôte, M. Roland Rivest et le maire d'Amos, site des derniers Jeux d'hiver, M. Laurier Saint-Laurent, sans oublier la mascotte de l'événement, la grenouille Joco.

Demain, M. Charron fera la visite des sites de compétitions et profitera de l'occasion pour dîner à la cafétéria des athlètes alors que les différents plateaux de compétitions grouilleront d'activités.

Le plongeon, et plus tard la natation et le water-polo auront droit de cité à la piscine de Joliette qui a profité d'un octroi gouvernemental afin d'effectuer les modifications nécessaires pour la présenta-

tion des compétitions. Pour la première fois depuis le début des Jeux, un système de chronométrage électronique servira d'ailleurs lors des épreuves de natation.

En athlétisme, à la polyvalente Thérèse Martin, les athlètes auront la chance de fouler dès demain une nouvelle piste tandis que des estrades pourront accueillir plus de 2.500 spectateurs aux abords du plateau de compétition.

Pour la première fois de l'histoire des Jeux, les compétiteurs profiteront en athlétisme et en cyclisme du photo-finish.

En canot-kayak, six corridors seront aménagés sur la rivière l'Assomption, près du Cegep, pour permettre le bon déroulement des compétitions de vitesse.

Deux terrains serviront les jeunes compétiteurs au soccer, au Club des archers de Joliette, pendant qu'à proximité, les participants profiteront de quatre terrains de tennis.

Joliette étant reconnu comme la capitale du tir à l'arc au Québec, les compétiteurs auront évidemment droit à un site fort bien aménagé, avec panneaux d'affichage et de pointage, ainsi que des marqueurs de distance.

À la demande des autorités de Ville Saint-Gabriel, les organisateurs des épreuves de voile et de ski nautique ont vu à ce que soient installées des brise-vagues sur le lac Maskinongé.

À la pétanque, les 18 bouledromes auront quant à eux nécessité pas moins de 450.000 lbs de poussière de roche.

Dans le cadre des activités culturelles, de nombreux spectacles seront présentés pendant les Jeux.

Le 20 août, un premier groupe la Guignolée, se produira en spectacle à l'École Félix Gadoury. Il cédera ensuite la place à la famille Marion, le jour suivant, puis à la Bottine souriante, qui présentera un spectacle folklorique le 22 août. Place au jazz, le 23, avec comme tête d'affiche un Joliettain, Denis Fréchette. Le 24, le groupe "En allant vers..." offrira à l'auditoire quelques-unes de ses compositions avant que Michel Locat et son ensemble se produisent le jour suivant. La série de spectacles prendra fin la veille des cérémonies de clôture, le 26.

Quant aux activités culturelles, elles seront nombreuses. Il y aura de la danse, du 20 au 23 août, au Cegep de Joliette, en plus de stages d'initiation à la scène et au folklore. On attend 350 participants à ces ateliers alors que 75 personnes devraient prendre part à des ateliers littéraires au pavillon Félix Gadoury jusqu'au 23 août.

Il y aura évidemment du cinéma pendant toute la durée des Jeux, à l'auditorium de la polyvalente Thérèse Martin où l'on projetera une sélection de films de l'ONF et de Ciné-Québec, sans oublier des diaporamas, au pavillon Félix Gadoury, les 17, 21, 23 et 27 août, et différentes activités sociales, telles trois soirées bavaroises et une épluchette de boul' d'inde.

Soulignons qu'il y aura aussi des ateliers de tissage, de création musicale, d'astronomie, de photographie, et de sciences naturelles.

Question sécurité pendant la manifestation provinciale, trois corps policiers travailleront à l'organisation des services, puisque la police municipale de Joliette profitera de l'aide de la Sureté du Québec et de la Gendarmerie Royale du Canada. L'armée assurera pour sa part la sécurité des jeunes athlètes tout en veillant sur la centrale administrative.

La sureté municipale de Joliette fera tout en son pouvoir pour répondre aux nombreuses demandes des visiteurs pendant la manifestation. Quant à la Sureté du Québec, elle escortera les cyclistes lors des épreuves sur route en plus de mettre à la disposition des organisateurs un bateau-moteur pour les épreuves de ski nautique, de voile et de canot-kayak sur la rivière l'Assomption et le lac Maskinongé.

Plus de 300 concurrents de 32 pays prennent part aux épreuves des 12 disciplines du monde. La liste des engagements pour les épreuves sur route, qui commenceront dans une semaine à Cologne et sur le circuit du Nuerburgring, près de la frontière luxembourgeoise, n'est pas encore close.

En dépit de la violence pluie d'orage, la cérémonie d'ouverture des championnats du monde cyclistes s'est déroulée comme prévu mais sans qu'il ait lieu le défilé des nations participantes en raison du mauvais temps. Après une allocution de bienvenue de M. Erich Kiesl maire de Munich, M. Michael Jekiel secrétaire général de l'Union cycliste internationale, au nom de M. Adriano Rodoni, président, présent mais qui, souffrant ne pouvait prendre la parole, a déclaré les championnats ouverts.

La pluie continuant de tomber, la réunion de la soirée ne pouvait débuter à l'heure prévue. Ainsi, dès la première journée, le programme des championnats se trouvait perturbé bien que la piste de Munich soit en grande partie couverte.



L'Américain John Kinsella, 28 ans, a établi une nouvelle marque de la traversée du Lac Ontario, hier, en nageant la distance de 51 kilomètres en un temps de 13 heures et 49 minutes. L'Argentin Claudio Pitt a terminé en deuxième position, à 4,5 kilomètres du vainqueur qui a empoché une somme de \$25.000. L'ancien record était détenu par la Torontoise Cindy Nicholas.

Aux championnats du monde de cyclisme

Thoms conserve son titre et Lovell récolte l'argent

MUNICH (AFP) — L'Allemand de l'Est Lothard Thoms, déjà vainqueur il y a un an à San Cristobal, a remporté hier soir à Munich le premier titre de champion du monde 1978. L'athlétique coureur de la RDA âgé de 22 ans a en effet une fois encore affirmé sa supériorité dans le kilomètre départ arrêté.

Sans faire par rapport à ses adversaires une différence aussi grande qu'au Venezuela, Thoms a nettement triomphé. Il a battu le Canadien Jocelyn Lovell que les Jeux du Commonwealth avaient mis en grande condition physique de l'05, le second représentant de la RDA Rainer Hoenisch de 1'26, le jeune Français Yave Cahard de 1'54 et le robuste Allemand de l'Ouest Hans Michalsky de 1'70.

Thoms a couvert les 1.000 m. en 1.05.23 (moyenne 55 km 189) alors qu'il y a douze mois il avait réalisé 1.04.859, les temps étant alors pris au millième de seconde. Mais hier soir, les nombreuses averses orageuses tombées sur Munich et qui retardèrent le déroulement de la première journée des championnats avaient sérieusement ralenti la température et les coureurs avaient du longtemps patienter dans les vestiaires.

Dans l'ordre des meilleures performances mondiales, celle réussie par Thoms hier se situe à la quatrième place, le meilleur temps absolu demeurant la propriété du français Pierre Trentin, champion olympique en 68 et qui avait réussi 1.03.91 à Mexico, cependant que sur la piste mexicaine également, mais en 1973, le Danois Niels Fredborg avait établi le record du monde avec 1.04.49.

Thoms ne fut pas mercredi le meilleur purtant. Hoenisch fut en effet le plus rapide au premier pointage (un tour et demi soit 428 m). Avec 29"04 il précédait Thoms (29.12), Koudriatkov (29.43), et Cahard (29.66). Un tour plus loin, Thoms avait pris la tête avec 46.47 contre 49.97 à Hoenisch, 47.34 à Koudriatkov, 47.51 à Lovell mal parti et 47.53 à Cahard qui allait bien finir et rattrava de peu la médaille de bronze. Le Français, qui avait tendance à monter un peu trop dans les virages, a néanmoins battu son record personnel de près d'une seconde.

Peu avant que ne sonnent les douze coups de minuit, les poursuivants amateurs, pour la troisième fois de la journée,

revinrent en piste, du moins ceux qui restaient encore qualifiés.

Les temps réalisés se ressentirent de la longue attente infligée aux coureurs. Le meilleur performer fut alors Macha avec 4.46.11. Avec lui se sont qualifiés pour les demi-finales ses deux compatriotes Unterwalder et Durpisch et le jeune français Bondué qui a encore agréablement surpris ses supporters en dominant le Tchecoslovaque Birnbaum. Seul contre le bloc des coureurs de la R.D.A. Bondué affronta Macha en demi-finale. Une tâche qui s'annonce très difficile pour lui.

En vitesse féminine, la Soviétique Galina Zareva, tenante du titre, n'a eu de difficulté à se qualifier pour les quarts-de-finale. Ses adversaires seront les trois américaines Connie Paraskavin, Sue Novarra et Jackie Disney, la Tchecoslovaque Iva Djajickova, les Allemandes de l'Ouest Beate Habetz et Uschi Meyer et la Britannique Brenda Atkinson.

La première série préliminaire du demi-fond amateur disputé sur 40 km a vu le Néerlandais Gabi Minnebo, détenteur du titre, battre l'Allemand de l'Ouest Jean Bruer dans les derniers

mètres. Les deux hommes se sont qualifiés pour la finale.

Plus de 300 concurrents de 32 pays prennent part aux épreuves des 12 disciplines du monde. La liste des engagements pour les épreuves sur route, qui commenceront dans une semaine à Cologne et sur le circuit du Nuerburgring, près de la frontière luxembourgeoise, n'est pas encore close.

En dépit de la violence pluie d'orage, la cérémonie d'ouverture des championnats du monde cyclistes s'est déroulée comme prévu mais sans qu'il ait lieu le défilé des nations participantes en raison du mauvais temps. Après une allocution de bienvenue de M. Erich Kiesl maire de Munich, M. Michael Jekiel secrétaire général de l'Union cycliste internationale, au nom de M. Adriano Rodoni, président, présent mais qui, souffrant ne pouvait prendre la parole, a déclaré les championnats ouverts.

La pluie continuant de tomber, la réunion de la soirée ne pouvait débuter à l'heure prévue. Ainsi, dès la première journée, le programme des championnats se trouvait perturbé bien que la piste de Munich soit en grande partie couverte.

Les Argos humiliés 40-3 par les Eskimos

Le quart-arrière Tom Wilkinson a complété deux passes de touché et le botteur Dave Cutler a marqué 18 points alors que les Eskimos d'Edmonton ont humilié les Argos de Toronto 40-3.

Wilkinson a complété un majeur de neuf verges à Tom Scott dans le 2e quart, puis de 18 à George McKowan dans le 4e. Scott a réussi son 2e majeur en complétant une passe de 15 verges du quart substitut Warren Moon vers la fin du match tandis que Jim Germany marquait aussi un touché sur une course de deux verges.

Cutler a botté des placements de 53, 45 et 26 verges, quatre transformations et trois simples en complétant le total des vainqueurs. Ian Sunther a marqué trois simples sur autant de tentatives de placement pour les Argos.

Les Eskimos occupent seuls le premier rang de la Ligue canadienne avec une fiche de 4-1 tandis que Toronto demeure au 2e rang dans l'est, sur un pied d'égalité avec Montréal.

Pendant ce temps, à Winnipeg, le demi défensif Doug Falconer a transformé une interception en un touché d'assurance et les Stampedeers de Calgary ont supplanté les Blue Bombers 29-21. Falconer a couru sur une distance de 35 verges après avoir intercepté la passe de Ralph Brock vers la fin du match.

Le gain des Stampedeers leur a permis de monter au 3e rang dans la LCF.

Toutefois, Bernie Ruoff a répliqué avec le premier de ses cinq placements avant la fin de l'engagement, où les Stampedeers ont ajouté un touché de sûreté.

Le quart John Hufnagel a complété un jeu aérien de 75 verges avec Willie Armstrong dans le 3e quart, puis a marqué lui-même un majeur sur une course de six verges dans le 2e quart.

McFall a complété le total des vainqueurs avec trois transformations, plus un placement de 10 verges. Paterson a marqué un majeur sur une passe de Brock dans le 2e quart en complétant le total des vaincus.

Il y aura évidemment du cinéma pendant toute la durée des Jeux, à l'auditorium de la polyvalente Thérèse Martin où l'on projetera une sélection de films de l'ONF et de Ciné-Québec, sans oublier des diaporamas, au pavillon Félix Gadoury, les 17, 21, 23 et 27 août, et différentes activités sociales, telles trois soirées bavaroises et une épluchette de boul' d'inde.

Soulignons qu'il y aura aussi des ateliers de tissage, de création musicale, d'astronomie, de photographie, et de sciences naturelles.

Question sécurité pendant la manifestation provinciale, trois corps policiers travailleront à l'organisation des services, puisque la police municipale de Joliette profitera de l'aide de la Sureté du Québec et de la Gendarmerie Royale du Canada. L'armée assurera pour sa part la sécurité des jeunes athlètes tout en veillant sur la centrale administrative.

La sureté municipale de Joliette fera tout en son pouvoir pour répondre aux nombreuses demandes des visiteurs pendant la manifestation. Quant à la Sureté du Québec, elle escortera les cyclistes lors des épreuves sur route en plus de mettre à la disposition des organisateurs un bateau-moteur pour les épreuves de ski nautique, de voile et de canot-kayak sur la rivière l'Assomption et le lac Maskinongé.

Fryman fête dignement les Expos en lançant un match quasi parfait

par Richard Milo

Les Expos fêtaient hier leur 10e anniversaire. Pour l'occasion, la direction de l'équipe a présenté à la foule l'auteur de deux matchs sans points ni coups sûrs, Bill Stoneman, avant de déléguer au monticule le joueur par excellence de l'équipe, en 1976, le vétéran Woodie Fryman.

Le gaucher de 37 ans a répondu à l'appel en lançant un match d'un seul coup sûr et deux buts sur balles pour remercier à sa façon les partisans de l'équipe et les Expos ont remporté une brillante victoire de 1 à 0 contre les Giants de San Francisco au Stade olympique.

Fryman n'a accordé qu'un simple, à Darrell Evans, en deuxième et a finalement gagné son duel contre le tueur efficace Vida Blue, qui a commis l'erreur de concéder trois coups sûrs aux Expos.

C'est un triple de Larry Parrish, en quatrième, qui a permis à Tony Perez de marquer le point victorieux après qu'il eut obtenu un simple au champ opposé. L'autre coup sûr a été réussi par Warren Cromartie, en septième.

Au total, Woodie Fryman n'a effectué que 99 lancers au marbre, et retiré les 14 derniers frappeurs des Giants à lui faire face pour porter sa fiche à cinq victoires et trois

défaites depuis son acquisition des Cubs de Chicago au début de la saison.

"Un effort remarquable, du grand Fryman, a dit Dick Williams avant d'ajouter que la performance de son gaucher lui rappelait le match qu'il avait brillamment lancé contre ses Athlétiques d'Oakland en série de championnat de la Ligue Américaine, en 1972.

Fryman portait alors les couleurs des Tigers de Détroit dans une amère défaite de 2 à 1 subie contre son adversaire hier, Vida Blue, qui avait blanchi les redoutables Tigers dans les quatre dernières manches de la cinquième partie.

"J'ai toujours eu une haute opinion de Fryman, a poursuivi Williams, reculant un peu plus dans le temps en disant qu'il avait été fortement impressionné par le jeune gaucher, en 1965, alors qu'il était l'instructeur du Toronto dans la Ligue internationale."

"Inutile d'ajouter que j'ai accueilli la nouvelle de son acquisition avec joie, a-t-il conclu pendant que le héros du match faisait remarquer qu'il avait dû perdre une bonne dizaine de livres en lançant hier."

"J'ai eu chaud, et j'ai perdu du poids, mais je dois dire que l'humidité ne m'a pas ennuyé,

a dit Fryman. J'avais autant de force dans mon bras qu'au début du match et seuls de légers maux à l'estomac m'ont occasionné quelques difficultés lors de la septième manche."

"Il faut dire que j'aime lancer rapidement, ce qui ne nuit pas par une telle température, a-t-il ajouté avant de préciser qu'il avait déjà lancé deux autres parties d'un seul coup sûr dans sa carrière."

Quant à Parrish, auteur du point produit gagnant, il a tenu à expliquer qu'il avait frappé une balle rapide de Blue, au coin extérieur du marbre: "Un bon lancer que j'ai eu la chance de bien cogner, contre un excellent lanceur. La balle est heureusement tombée entre les deux voltigeurs de centre et de droite."

Les Expos ont maintenant gagné quatre de leurs cinq derniers matchs par un point. En l'emportant hier, ils ont retourné d'une partie l'écart qui les sépare des Cubs de Chicago et du deuxième rang de la division est. Ils ne sont plus qu'à quatre victoires d'une fiche de 500.

"Il semble bien que le club ait retrouvé ses moyens et que nous serons à surveiller au cours des prochaines parties contre les équipes de la division est, a soutenu Williams, aussi fier que Fryman alors

qu'il sirotait en toute quiétude un verre d'une bouteille de sa réserve personnelle avant d'aller se procurer du buffet froid dans le vestiaire..." Expos... 4

En fait, Williams, avait bien raison, hier, d'envisager l'avenir avec optimisme. Fryman a bien lancé, mais la défensive l'a bien appuyé, réalisant deux double jeux et de belle façon après que l'a gaucher eut donné des buts sur balles.

D'abord en deuxième, lorsque, Chris Speier a bien saisi un roulant de Heity Cruz après que Mike Ivie eut amorcé la manche avec un but sur balles pour compléter un double jeu en relayant à Cash, puis à Perez.

Puis, en cinquième, à la suite d'un roulant de Darrell Evans bien capté par le premier but Perez qui a ensuite remis à Speier pour retirer Cruz, avant de remettre à son tour à Perez. Cruz avait obtenu un but sur balles pour ainsi devenir le dernier frappeur des Giants à se rendre sur les buts.

ÉCHOS. Avant le match d'hier, le réputé Vida Blue avait remporté 140 victoires contre 91 défaites en carrière. L'ancien, à Oakland, il a cependant complété une fiche de 14 gains et 19 revers... L'inter Chris Speier avait quant à lui frappé 16 coups sûrs à ses 45 dernières apparitions au bâton... Ce soir, Ed Halicki (5-6) sera opposé à Ross Grimsley (14-8)...

Échecs: la tension s'accroît après la dixième partie nulle

BAGUIO CITY (Philippines) (AFP) — Anatoly Karpov et Victor Kortchnoi ont décidé hier, avant la reprise, de considérer comme nulle leur deuxième partie du championnat du monde d'échecs, ajournée mardi soir au 44ème coup.

Jamais la tension entre Anatoly Karpov et Victor Kortchnoi n'avait atteint un tel degré hier, à Baguio, où se déroule le championnat du monde d'échecs, alors que l'enjeu s'accroît après dix parties nulles sur douze et une victoire à une.

Les deux joueurs ont pourtant eu chacun à plusieurs reprises des occasions de concrétiser leurs avantages positionnels mais le "trac" les en a empêchés. Si cette tendance se poursuit, estiment les experts, ce championnat devrait durer six mois, dépassant ainsi largement le record de 28 parties établi depuis la seconde guerre mondiale dans ce type de rencontre.

Mais le duel de Baguio est l'un des plus passionnants et des plus disputés de l'histoire des championnats du monde. Chaque partie en effet depuis le début du mois est jouée avec acharnement.

Le dernier point de friction est la procédure de proposition de nulle. Victor Kortchnoi refuse les propositions adressées directement par son adversaire et veut qu'elles lui soient transmises par l'arbitre Lothar Schmid. Ainsi mardi, dans la 12ème partie, Kortchnoi a-t-il refusé l'offre de nulle adressée directement par Karpov et s'en est plaint à l'arbitre.

C'est la première fois dans l'histoire échiquéenne que les concurrents d'un champion-

nat du monde s'offrent la nullité par l'intermédiaire de l'arbitre.

Même Jose Raul Capablanca et Alexandre Alekhine qui se détestaient pourtant de toutes leurs fibres s'adressaient directement leurs offres de nulle lors de leur célèbre rencontre de Buenos Aires en 1927.

Les deux joueurs qui ont gagné jusqu'à présent une partie chacun, croiseront le fer à nouveau aujourd'hui.

San Francisco 0 Montréal 1
Cash 2b 3 0 0 Henderson cc 4 0 0
Dawson cc 4 0 0 Andrews 2b 3 0 0
Valentine cc 3 0 0 Clark cd 3 0 0
Perez 1b 4 1 0 Ivie 1b 0 0 0
Cromartie cp 3 0 0 McCovey 1b 2 0 0
Parrish 3b 1 0 1 H Cruz cp 2 0 0
Carter c 2 0 0 Evans 3b 3 0 1
Speier ac 3 0 0 LeMaster ac 3 0 0
Fryman l 3 0 0 Hill r 3 0 0
Blue l 2 0 0 Blue l 2 0 0
Whitfield fs 1 0 0
Total 26 13 1 Total 26 0 0

San Francisco 000 000 000-0
Montréal 000 100 000-1
E-Ivie DJ—Montréal 2 LSB—San Francisco 1
Montréal 6 3B—Parrish 5—Parrish

IP H R ER BB SO
Blue P. 16-6 3 1 1 4 8
Fryman G. 7-7 9 1 0 0 2 4
T-157 A-21893

BASEBALL

Ligue Nationale

Mardi
Montréal 4, San Francisco 3
Los Angeles 5, Philadelphie 4
Chicago 12, Atlanta 8
Cincinnati 4, Pittsburgh 3
New York 3, San Diego 1
St-Louis 11, Houston 5

Hier
Montréal 1, San Francisco 0
Houston 4, St. Louis 2
San Diego 9, New York 1
Atlanta 9, Chicago 0
Pittsburgh 13, Cincinnati 2
Los Angeles 15, Philadelphie 2

Aujourd'hui
San Francisco, Hallicki (5-6) à

Ligue Américaine

Mardi
California 5, Boston 2
New York 6, Oakland 0
Baltimore 7, Seattle 4
Milwaukee 9, Toronto 1, deuxième partie, pluie
Minnesota 8, Cleveland 8
Texas 1, Chicago 0
Kansas City 4, Detroit 2

Hier
Milwaukee 8, Toronto 1
Detroit 2, Cleveland 0
Chicago 6, Texas 2
Minnesota 5, Kansas City 1

Ligue Américaine

Mardi
Boston en Californie
New York à Oakland
Baltimore à Seattle
Aujourd'hui

Toronto, Ciancy (9-9) à Milwaukee, Travers (7-7), 14 h 30
Cleveland, Freisenben (1-4) à Detroit, Slaton (12-9), 20 h 00
Kansas City, Gura (10-2) à Minnesota, Serum (6-5), 20 h 30
Chicago, Kravec (8-11) à Texas, Mirabella (2-0) ou Alexander (7-8), 20 h 35
Boston, Wright (7-2) à Californie, Aase (8-7), 22 h 30

LIGUE NATIONALE

Section Est	g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	63	53	543	—
CHICAGO	61	57	517	3
MONTRÉAL	58	62	483	7
PITTSBURGH	54	62	466	9
NEW YORK	49	70	412	15 1/2
ST-LOUIS	49	71	400	16

Section Ouest	g	p	moy.	diff.
LOS ANGELES	70	50	583	—
SAN FRANCISCO	69	51	575	1
CINCINNATI	68	52	567	2
SAN DIEGO	61	59	508	9
HOUSTON	56	62	475	13
ATLANTA	55	64	462	14 1/2

LIGUE CANADIENNE

Section Est	g	p	n	pp	pc	pts	
OTTAWA	5	4	1	0	126	77	8
MONTRÉAL	5	3	2	0	103	82	6
TORONTO	6	3	3	0	114	156	6
HAMILTON	6	1	4	1	96	164	3

Section Ouest	g	p	n	pp	pc	pts	
EDMONTON	5	4	1	0	171	83	8
B.C.	6	3	1	2	159	115	8
CALGARY	5	2	2	1	102	122	5
WINNIPEG	5	2	3	0	115	108	4
SASKATCHEWAN	5	0	5	0	89	163	0

LIGUE AMÉRICAINNE

Section Est	g	p	moy.	diff.
BOSTON	74	44	627	—
NEW YORK	67	51	568	7
DETROIT	64	52	552	9
MILWAUKEE	64	52	552	9
BALTIMORE	64	54	542	10
CLEVELAND	53	64	453	20 1/2
TORONTO	46	71	393	27 1/2

Section Ouest	g	p	moy.	diff.
KANSAS CITY	64	52	552	—
CALIFORNIE	66	55	545	1/2
TEXAS	59	57	509	5
OAKLAND	61	61	500	6
MINNESOTA	52	66	441	13
CHICAGO	47	70	402	17 1/2
SEATTLE	44	76	367	22

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GUYLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110. 845-4194

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain
254-7559

samson, Bélair & associés
comptables agréés

Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles

Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1201

- Chaque parution coûte \$3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
- Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être souignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1201

- Chaque parution coûte \$6.40 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

APPARTEMENTS À LOUER

VOUS APPRÉCIERIEZ LA DIFFÉRENCE À PLACE DU FORT

- Du Fort, coin Ste-Catherine ouest.
- air climatisée
- studio 1 et 2 chambres

932-4895
1-9-78

PLAMONDON, 4645, 3 1/2, 4 1/2 appartements spacieux, décorés récemment, loyer raisonnable, immédiatement. 342-4982, 845-3151. 1-9-78

VILCÉRAY, 1250, 2 1/2, 3 1/2 chauffé, cuisinière, réfrigérateur 273-3007. 28-8-78

MÉTRO CADILLAC, 6255-95 Faribault, 1 1/2, 2 1/2, 3 1/2, chauffé, cuisinière, réfrigérateur, 256-9553 ou 255-9695. 26-8-78

CHERRIER, près métro Sherbrooke, 3 1/2 chauffé, poêle et frigidaire, \$185, par mois 845-5050 19-8-78

C.D.N., Decelles coin Ellendale, 5 1/2, 2e plancher, \$320, libre immédiatement, 4 1/2, 1er plancher, Van Horne coin Hudson, \$250, libre 1er septembre, grands, chauffés, équipés, balcons, 739-2913. 21-8-78

4 1/2, proche du métro Sherbrooke 845-1337 après 5 heures. 22-8-78

N.D.G. modernes, grands, ensoleillés, proximité autobus 66, 103, 104, taxe d'eau payée. 3 1/2 \$210, 4 1/2 \$238, 738-3324, 468-2930. 18-8-78

MCGREGOR, 1530 Le Maricourt, beau site, près centre-ville, appartements spacieux dans immeuble luxueux, tout équipé, air climatisé, piscine chauffée avec Jardin-terrasse, sauna, alcôve 2 1/2 - 3 1/2 avec électricité, immédiatement 932-0933, 845-3151. 1-9-78

Appartements rénovés, 2049 Edouard Montpetit, 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2. 342-1647. 24-8-78

EDOUARD MONTPETIT, face Université de Montréal, 3 1/2 \$190, Mme Dunn 738-2074. 18-8-78

CENTRE-VILLE métro Berri-Dumontigny, 2 1/2 meublé, impeccable, possible, buanderie, taxes payées. A partir de \$160 844-6730. 10-8-78

CÔTE-DES-NEIGES, 4 1/2, chauffé, poêle et frigidaire, eau chaude, vue imprenable, libre de suite, \$235, par mois 735-6729. 18-8-78

4585 Dupuis, (près Université de Montréal) grand 3 1/2 propre, ensoleillé, balcon, \$175, chauffé, libre fin août, 731-5736. 21-8-78

OUTREMONT: bonne section, demi sous-sol clair, chambre double, cuisine, salle de bains, éclairé, chauffage, tapis mur à mur, remis à neuf. 272-6531. 19-8-78

JEANNE D'ARC ET LAURIER, sous-sol meublé, chauffé, bain, toilette privé, \$30, par semaine 376-7574. 19-8-78

EDOUARD MONTPETIT, grand 4 1/2 chauffé, eau chaude, poêle, réfrigérateur, \$230, buanderie sous-sol. Casse-Galerie individuelle, petite conciergerie, propre, tranquille, Communications faciles. Soirs: 667-6688. 19-8-78

CENTRE-VILLE, 3 1/2 à sous-loyer, chauffé, climatisé, décoré cuisinière, réfrigérateur, électricité payée, libre 1er septembre, \$240, 281-8712, jour, 935-9054 soir. 19-8-78

CHEMIN REINE MARIE ET LEMIEUX, 3 pièces, libre 1er octobre, eau chaude, cuisinière réfrigérateur, \$170, par mois, 343-6088. 19-8-78

BROMONT, 4 et 5 pièces, meublé, chauffé, éclairé, cuisine équipée, tapis, loyer, au mois ou à l'année 631-7300. 1-372-6400

AIDES DOMESTIQUES

AIDE familiale, entretien de maison, soins à un enfant de 10 mois, 10 heures à 18 heures, 4 jours par semaine, références, à compter de septembre, situation permanente. Ecrire à: Agence Valrain, C.P. 117, Brossard, J4Z 3J1. Dossier C-197. 24-8-78

Couple demande aide familiale, sachant faire cuisine, avec références. 933-7613. 18-8-78

Gouvernance demandée pour un professionnel. Doit s'occuper de 2 enfants. Logée, nourrie. Sérieuse, dynamique et cultivée, apparence soignée. Excellentes conditions de travail. Références appréciées. 387-7479, 488-0866. 24-8-78

Jeune aide domestique demandée, pour travailler dans une maison à Orlando, Floride. Jeune famille avec enfant d'un an. Salaire + avantages intéressants. Frais de transport payés. 363-6572. 23-8-78

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'automne. 207 est, Beaubien. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2841 J.N.O.

ANTIQUITÉS À VENDRE

Meubles en pin: armoires, buffet 2/4, Panneaux soulevés, table pour 6, coffre avec TV. Coffres bleus, commodes, petites tables, huches, chaises Divers 659-2651 20/8/78

ANTIQUITÉS À VENDRE

Meubles Québécois du Bahutier, lit 39", bahut avec panneaux Miroir. Appelez 467-7817. 21-8-78

Pièces de collection 18e - 19e siècle: armoire, banc-seau, vaisseliers, buffet bas, coffres, horloges, moule-sucre, bécantes, rouet, tables, bancs, lave-main, etc. Lucie Vary, 1013 Marie-Victorin, Verchères. 583-6373. 21-8-78

AUTOS À VENDRE

BMW 320i 1977, 35,000 km, version sport, toute équipée, vend cause départ en Europe. Bur.: 337-1030. Rés.: 1-226-6401 (St-Sauveur). 21-8-78

Peugeot familiale 504, 1974, pneus Michelin, manuelle, vendrait \$2,000. Pour informations: après 6 hrs seulement 465-3278. 18-8-78

DUSTER 76, 6 cylindres, manuelle, 21,000 milles. Tél.: 844-8786. 18-8-78

PLYMOUTH Arrow 160, 1976, 37,000 milles, bien entretenue, \$2,500. Tél.: soirs: 843-6159. 18-8-78

AVIS

REMERCIERS le Révérend Père Clovis et son groupe pour le bénévolat apporté à notre cause de midi. Henri-Bourassa 19-8-78

BATEAUX À VENDRE

LASERS à vendre modèle 1978, \$960. Appelez 697-3267. 17-8-78

Dufour 27, 1975, moteur Volvo diesel, 5 voiles "spinnaker", excellent voilier français. 649-0664. 18-8-78

BUREAUX À LOUER

AHUNTSIC
Dans un édifice neuf 800 p.c. aménagements sont disponibles actuellement, avec climatisation centrale, ascenseur, stationnement intérieur, extérieur. Occupation immédiate.
560 Henri-Bourassa Ouest
334-9130
1-9-78

CENTRE-VILLE 1,000 à 30,000 p.c. bureau luxueux et très moderne avec toutes les commodités près du palais de justice. \$4 50 le p.c. Tél: 873-1363, 871-8291 J.N.O.

BUREAU et salle d'attente pour professionnel, chauffé, éclairé, entretenu, \$125 00 par mois. 933-4143, 932-3417. 19-8-78

Bureaux à louer dans un lieu très en vue. 271-8259. 19-8-78

CHALET À LOUER

CHALET 4 saisons à louer, Bromont, entièrement meublé avec toutes commodités. Près de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-6080. 1-9-78

STE-AGATHE, vacances-voyages de noces-napas. Luxueux chalets bavarois, Meubles Thibault, Foyer pierres, piscine chauffée, terrain de jeux. Semaine, saison. Dépliants sur demande. Tél.: 727-9841, 819-326-5836. J.N.O.

CHALET À VENDRE

LAC BOWKER, chalet meublé, 3 chambres à coucher sur le lac, près Mont Orford, foyer, pêche, voile, canot, ski nautique. Pas d'agent. 671-8374. Prix: \$22,000. 18-8-78

St-Hippolyte, lac Connelly sud, chalet meublé, 4 chambres, cuisinière, salon, vue sur lac, superficie 15,000 pi. Ca. prix 10,000 655-8146. 19-8-78

MAGOG: Chalet hiver-été, bien situé endroit tranquille. Prix raisonnable. Contactez Lucie Couture 659-2035, 672-6450. MONTREAL TRUST COURTIER. 18-8-78

CHAMBRES DEMANDÉES

Cherche pied à terre, secteur OUTREMONT. Appelez Maurice Beau-regard à 331-6802. 19-8-78

DEMANDES D'EMPLOI

Secrétaire juridique 2 ans d'expérience, demande travail temps partiel, accepterait aussi secrétariat général. 279-3926 après 6 hrs. 18-8-78

DIVERS

VOUS PERDEZ DES APPELS IMPORTANTS PHONATIC
420 Est Sherbrooke
Répondeurs automatiques Sanyo et Doro.
18-8-78

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

FERAIS peinture à bon marché. 256-8909, 253-1330. 19-8-78

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

MENUISERIE générale, plâtre, stucco, peinture intérieure, extérieure, estimation gratuite. Tél: 521-4041, 270 6361 J.N.O.

TRAVAUX de peinture, intérieure, extérieure, et pose de papiers peints, 18 ans d'expérience. Prix raisonnables. 620-0468. 29-8-78

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

A bas prix, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte, 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

GARDERIE

Garderais chez-moi enfant âge préscolaire à partir du 5 septembre, Outremont. 279-9216 ou 277-3828 après 18 hrs. 23-8-78

Religieuse, aimerait prendre soin de personnes âgées, malades, bon chez-soi, près du chemin de la Reine-Marie. Appelez après 4 heures au 331-0371. 19-8-78

LOCAUX À LOUER

Local pour professionnels, 123, boul. des Laurentides, Pont Viau. 669-6343. 24-8-78

OUTREMONT, Côte Ste-Catherine près Wiseman, 7 1/2, chauffé, eau chaude, électricité, poêle et réfrigérateur inclus, proximité collège et université. Libre immédiatement, après 6 heures. \$485. 274-0377. 19-8-78

LOGEMENTS À LOUER

CARTIERVILLE, 6 1/2, haut duplex (1 an), 12063 Longtin, chauffage électrique, Novelec \$325. Libre. 337-4969. 4-9-78

VILLE ST-LAURENT, 3 1/2, 4 1/2 studio à louer, piscine intérieure, bain sauna, chauffé électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu, 1,100 Goulet. Tél.: 332-3078. 1-9-78

NOUVEAU ROSEMONT, Rodrigue Construction, Rez-de-chaussée de 7 pièces, d'un luxueux triplex, 3 salles de bains: foyer, salle de jeux, garage double, chauffage électrique, "radiant", maison modèle, Beau-bien-Pierre Gadois, \$550, 00 par mois. 254-2504, 255-5324. 21-8-78

6 RENOVE, 3 chambres fermées, non-chauffé, sortie laveuse-sécheuse, chauffage électrique, stationnement, métro, sur rendez-vous 469-3324. Bail: \$190.00 par mois. 19-8-78

VILLE St-Laurent, 4 1/2 - 5 1/2 à louer toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte. 2345 Ward. Tél.: 747-6079. J.N.O.

ST-LAURENT: 4 1/2, bien éclairé, chauffé, balcon, garage, tranquille, ménage parfait, disponible 1er septembre, M. Gratton: 353-5151. 19-8-78

St-Lambert-Longueuil, 4 1/2, chauffage électrique, stationnement, libre 1er septembre, \$245. 672-0356. 2-9-78

RACHEL 2592, 4 pièces chauffées, bois franc, moderne, IBERVILLE 7023, 3 pièces éclairées, chauffées, meublées, ménage fait, 3 pièces 220, bois franc, moderne. 256-1775. 19-8-78

C.D.N. Libre 1er septembre, grand 6 1/2, chauffé, bas de duplex, foyer, garage, après 5 heures. 738-6296. 18-8-78

LONGUEUIL, luxueux bas de duplex, récent, 6 1/2, près commodités, sous-sol fini, foyer, garage double, piscine, lave-vaisselle, intercom, climaturé, souffeuse à neige fonction. Faut voir. \$400, par mois, chauffage, eau chaude et taxes compris. 679-4248 ou 651-0075. 19-8-78

N.D.G. près de l'Université de Montréal, 8 1/2, bas chauffé, foyer, boiserie naturelle, poêle et réfrigérateur fournis. Libre 1er octobre, \$365, par mois. 527-8000 ou 483-1624. 19-8-78

BERRI, 4 1/2, proche du métro Sherbrooke, \$120, par mois, pas d'animaux 845-1337 après 5 heures. 22-8-78

MAISONS À LOUER

Bungalow à LAVAL 6 pièces, sous-sol fini, foyer, terrain paysagé, 2 salles de bain, prix à discuter. 663-9261. 19-8-78

ILE BIZARRE, magnifique résidence centenaire, entièrement rénovée, pierres extérieures et intérieurs, 6 pièces, 2 salles de bains complètes, 3 foyers, 44,000 pi. ca. de terrain paysagé, piscine extérieure en béton (18x36), bord de l'eau, \$600, par mois. Libre 1er septembre. 620-1560. 21-8-78

OFFRES D'EMPLOIS

TRAVAIL immédiat pour gens sérieux (hommes-femmes). Envoyer numéro de téléphone à: M. Duval, C.P. 89 Succ. N, Mt. HX 3M2. 19-8-78

HYGIENISTE dentaire, bilingue, pour centre-ville Montréal. Faire parvenir curriculum vitae à Dossier C-197, Agence Valrain, C.P. 117, Brossard, J4Z 3J1. 1-9-78

SECRETARIAIRE médicale demandé parfaitement bilingue, dactylo et expérience dans un bureau de médecine. 256-5011, ext. 275. 18-8-78

DELEGUES informateurs auprès de la femme avec ou sans expérience du public de 18 à 30 ans. Travail de jour de 9 hrs à 4 hrs. Pour informations: 387-6441 J.N.O.

LOGEMENTS À LOUER

Si vous déménagez...

Communiquez dès maintenant avec le bureau du Service de la clientèle de l'Hydro-Québec le plus près de chez vous

Abonnés de l'île de Montréal: 381-4611
Abonnés de la rive Sud: 672-7520
Abonnés de Laval et de la rive Nord: 430-6110

Hydro-Québec
18-8-78

AGENCE DE PUBLICITÉ RECHERCHE SECRÉTAIRE

Travail de coordination et dactylo pour le service administratif et à la clientèle. Bureau au centre-ville. Atmosphère agréable et dynamique. Bilingue avec 2 ans d'expérience et le sens des responsabilités. Répondre par écrit à:

Dossier C-184
Agence Valrain
C.P. 117, Brossard,
J4Z 3J1
19-8-78

OFFRES D'EMPLOIS

BIBLIOTECHNICIENNE

Centre de documentation, Société médicale, situé centre-ville, recherche bibliothécairienne. Sous la direction de la bibliothécaire responsable, elle effectue les travaux de classification et de catalogage, assure les services de prêts et de commande de volumes, périodiques et documentation. Une expérience serait souhaitable. Salaire selon qualifications.
288-7277 poste 17
19-8-78

OFFRES D'EMPLOIS

Maison d'édition et de distribution de manuels scolaires, située centre-ville, met au jour, recherche

SECRETARIAIRE BILINGUE

- Âge 25-35 ans
- Bonne présentation
- Expérience 2 à 3 ans
- Esprit d'initiative et sens des responsabilités.

Salaire selon qualifications.
Tél.: **entre 17 et 18 hrs: 931-0707** 21-8-78

SECRETARIAIRE DE DIRECTION DEMANDÉE Steno dactylo bilingue, 3 ans d'expérience dans le secrétariat de direction.
323-9770
25-8-78

TRAVAIL d'animation de groupe, avec expérience du public féminin. Conditions requises, voiture ou permis de conduire, âgé de 24 à 40 ans, position d'avenir assurée, revenu à discuter. Demandez Directeur du personnel au 387-6441. J.N.O.

Réceptionniste bilingue demandée dactylo 1 an d'expérience: pour entreprise dynamique, secteur Déca-ri. Demandez Mme J. Da Silva. 735-1163. 21-8-78

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1, absolument confidentiel \$1,200.00 à \$600,000 1ère 10% 2ième. Mlle Léona Laberge, Courtier 486-1106 jour-soir. J.N.O.

Abaissement 10 1/4 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, tél: 729-4333. J.N.O.

PERSONNEL

ÊTRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliants gratuits.
Tél: 282-0058
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O.

FACE À FACE

Un service de rencontre respectable et efficace pour se faire de nouveaux amis. Pour les gens libres et sérieux.
Sur rendez-vous
1117 ouest, rue Ste-Catherine, suite 420, Montréal, Québec.
Appelez 288-5253 ou 659-2248.
Autres succursales: Toronto, Hamilton et New York. Dépliant disponible.

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5. Tél: 878-2801 ou 524-3852. Sherbrooke 565-7598. J.N.O.

PROPRIÉTÉ À VENDRE

ST-ROCH L'ACHIGAN. Cottage 160 ans, pièces sur pièces, ext. restauré 77, cuisine d'été et grenier isolé poly., cave ciment 7: chauff. élect., terrain 45,000 p.c. Occasion unique pour connaisseur, seul \$37,000. MLS. Laurent Cournoyer 655-9400 ou 376-4199. 18-8-78

BORD DE L'EAU STE-DOROTHÉE: Bungalow architecture exceptionnelle. Magnifique piscine intérieure. Splendide terrasse 23,600 pi. car. avec mur de soutènement.

BORD DE L'EAU: Arrondissement de choix. Bungalow 75, salle à manger, grande cuisine-dînette. 2 foyers, garage double. Terrain 19,143 pi. car. boise. Occupation immédiate. Pour plus amples informations communiquez avec: M. et Mme Doyle 689-5743, 681-6491. Le Permanent Trust, Courtiers. 18-8-78

AHUNTSIC
10,635 Jeanne-Mance, rue calme, cottage de 6 pièces en parfait état avec un bon jardin. Mis en vente à \$49,500. André B. Thomas 731-6307 ou 331-0547.

TRUST GENERAL
Courtier 18-8-78

OUTREMONT, 401 Stuart, cottage face au parc, 10 pièces, 2 garages. \$89,000. 274-5983. 19-8-78

ST-BRUNO, Nouveau split-level dans secteur paisible: 9623 p.c. pour le terrain 4 chambres, 1 1/2 salle de bains, salle familiale avec foyer, porte-patio attenante à la cuisine 449,000. Demandez Rose St-Cyr-Slough, 653-2496, 653-6807 MONTREAL TRUST, Courtiers. 18-8-78

ST-HILAIRE, site à découvrir entre la montagne et la rivière. Pascal-André Boissé, 467-1120, 467-6694 MONTREAL TRUST COURTIER. 18-8-78

Magnifique terrain longeant le Richelieu à deux milles de Saint-Denis, 25,817 p.c., résidentiel, possibilité commerciale. Pascal André Boissé, 467-1120, 467-6694 MONTREAL TRUST COURTIER. 18-8-78

ST-HILAIRE, maison 2 étages, confort et solidité, taxes minimes. bâtie en 1974, sur spécifications rigides, tapis mur à mur, intercom, décoration moderne. Prix: \$32,000. Informations 671-4110. 19-8-78

LONGUEUIL, bungalow 9 pièces, 6 chambres. Construction 1976, supérieure. Terrain superbe. Un vrai bijou. Fernand Bonin 651-1000 MONTREAL TRUST COURTIER. 18-8-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BROSSARD, maison 2 étages, confort et solidité, taxes minimes. bâtie en 1974, sur spécifications rigides, tapis mur à mur, intercom, décoration moderne. Prix: \$32,000. Informations 671-4110. 19-8-78

LONGUEUIL, bungalow 9 pièces, 6 chambres. Construction 1976, supérieure. Terrain superbe. Un vrai bijou. Fernand Bonin 651-1000 MONTREAL TRUST COURTIER. 18-8-78

ST-SAUVEUR-DES-MONTS, à 1 mille du Mont Habitant, 125 pi. x 400 pi. Prix à discuter. 625-3086. 24-8-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montreal Trust



Propriété unique, de grand prestige située en bordure du Richelieu, 11 pièces, terrain d'envergure. Pascal-André Boissé 467-1120, 467-6694. 18-8-78

CANTONS DE L'EST

Très belle résidence toute meublée située bord de l'eau, aux 3 lacs, Danville, Cité Richmond. Plus un chalet y attenent. Le tout sur un beau terrain paysagé, environ 475,000 pi. ca. Aubaine! \$35,000. Faut voir. (819) 879-5727 ou (819) 879-4126. Monsieur Charland. 19-8-78

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

DIRECTEUR DES FINANCES

Un poste de défi dans une corporation de la Couronne à Ottawa, qui pourrait intéresser celui ou celle qui a fait preuve d'habileté dans la gestion des finances et à diriger du personnel dans une corporation publique ou privée.

Les candidats(es) doivent détenir un diplôme de C.A. en plus de plusieurs années d'expérience affairante. Une compétence dans les deux langues officielles serait préférable.

Echelle de traitement annuel minimum: \$29,500.

Faire parvenir votre curriculum vitae à titre confidentiel au:

Directeur du personnel
C.P. 1534
Station "B"
Ottawa, Ontario
K1P 5W1

TRADUCTEUR-REVISEUR

Un bureau de traduction situé dans le nord-est ontarien est présentement à la recherche d'un traducteur-réviseur qualifié avec expérience.

Tâche:
La majeure partie du travail consistera à traduire divers documents de l'anglais au français. Certaines tâches administratives seront aussi requises du candidat.

Durée:
L'entente initiale couvrira une période de 6 mois avec possibilité de permanence par la suite.

Salaires:
Le salaire sera déterminé en fonction de l'expérience et de la compétence du candidat.

Les candidats intéressés devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 28 août 1978 à:

Gilbert Héroux
Bureau de traduction
Collège Universitaire de Hearst
C.P. 580
Hearst, Ontario P0L 1N0

L'Institut de Cardiologie de Montréal

recherche

INFIRMIER (E) COORDONNATEUR (TRICE) DES ACTIVITÉS DE NUIT

Attributions:
Sous l'autorité immédiate de la directrice des soins infirmiers, le titulaire devra:

- Assurer la coordination des activités pour maintenir des services de qualité à la clientèle.
- Assurer la formation du personnel.

Exigences:

- Être en règle avec l'O.I.I.Q.
- Minimum 2 ans d'expérience en cardiologie.
- De préférence, baccalauréat ou certificat dans la spécialité.
- Expérience en administration souhaitable.

Les personnes intéressées doivent poster ou porter leur curriculum vitae avant le 30 août 1978 à la:

Directrice des soins infirmiers,
INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL,
5,000 est, rue Bélanger,
Montréal, P.Q.
H1T 1C8

COMPTABLES AGRÉÉS

Nous recherchons les services de comptables agréés pour répondre à la demande de notre clientèle grandissante.

Les candidats(es) posséderont au moins deux (2) années d'expérience en vérification et devront être disponibles à se relocaliser dans un milieu rural d'environ 40 kilomètres de Québec. Possibilité d'association à brève échéance.

Toute demande sera gardée confidentielle et devra être envoyée à:

Jean D. Brassard & Associés
129, rue St-Joseph
C.P. 998
St-Raymond (Portneuf)
G0A 4G0
Jean Brassard, C.A.

Un organisme très progressif de la région de Montréal est à la recherche d'un:

Surintendant administratif

Fonction:

Planifier et contrôler les activités relatives à la gestion du personnel et des relations industrielles telles que application des conventions collectives, règlements de griefs, mouvements de personnel, etc. Accomplir également des tâches administratives, telles que administration des budgets, contrôle des coûts, etc.

Exigences:

Le candidat aura une formation universitaire de second cycle en relations industrielles ou en administration, avec concentration en gestion de ressources humaines. Il devra posséder un minimum de cinq ans d'expérience pertinente dans une fonction similaire.

Rémunération:

Le salaire initial pourra atteindre \$25,000, selon la compétence et l'expérience.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae à:
CASE POSTALE 1334
Place d'Armes
Montréal
H2Y 1L0

AGENT D'AIDE AUX CONSOMMATEURS

Sous la direction du Ministère Fédéral de la Consommation et du University Settlement of Montreal;

- assumer les tâches d'éducation du public et de recherche et recevoir les plaintes des consommateurs pour le quartier St-Louis de Montréal;
- connaissance de l'anglais et du français essentielle;
- connaissance du portugais ou du grec appréciable.

Toute demande devra parvenir avant le 21 août, à l'attention de:

Mlle Christine Fordham
University Settlement of Montreal
3553 rue St-Urbain
Montréal H2X 2N6

CABINET DE COMPTABLES AGRÉÉS

Requiert les services de professionnels ayant cinq ans d'expérience. Tout candidat sérieux aura un avenir des plus prometteur. Salaire selon qualifications et expérience.

Faire parvenir "curriculum vitae" ou téléphoner à:

Richard Séguin, C.A.
MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS
2, Complexe Desjardins, Bureau 2600
Montréal H5B 1E8
Tél.: 281-1555

Maheu, Noiseux & Associés

comptables agréés

Relations publiques

Ce poste est également offert aux hommes et aux femmes. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à Guy N. Djandji, vous référant au dossier 1141.

Vous aurez l'occasion de mettre à profit votre compétence au plan de la préparation et de l'organisation de l'ensemble des activités des relations publiques y compris le rapport annuel, les discours, les brochures, les relations avec les médias et les événements spéciaux. Vous travaillerez étroitement avec les cadres en relations publiques.

Vous apportez à ce poste une bonne expérience en relations publiques et une habileté particulière au plan de la gestion et de l'organisation. Bilingue et ayant une maîtrise parfaite d'une des langues, vous avez perfectionné vos talents de rédacteur et vous désirez progresser au sein d'une équipe hautement professionnelle.

Notre client — une institution financière réputée — recherche un professionnel des relations publiques pour son siège social, situé à Montréal.

Rourke,
Bourbonnais
& Associés

Montréal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525
Toronto: 20, av. Prince Arthur M5R 1B1 (416) 925-3451

Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

Directeur, vérification interne

jusqu'à \$35,000.00

Un défi des plus intéressants pour le comptable professionnel: créer un service de vérification interne au sein d'une grande société de services située à Montréal.

Vous serez responsable de la conception et de la mise en oeuvre d'un ensemble intégré de politiques et de méthodes de vérification. Avec une équipe restreinte, mais qualifiée, vous organiserez le service afin de contribuer directement à la gestion financière de l'entreprise. Vous conseillerez la haute direction sur l'efficacité des systèmes et des méthodes de contrôle comptable.

Ce poste sera confié au C.A. ou C.G.A. possédant une expérience confirmée dans le domaine de la vérification comptable ainsi qu'en informatique de gestion. Cette expérience aura été acquise de préférence dans un cabinet de vérification, au sein d'une grande entreprise ou dans le secteur public. Bilingue, la personne recherchée possède la perspicacité, le professionnalisme, la souplesse et l'ambition pour s'intégrer à une organisation en plein essor et participer aux décisions administratives importantes.

Ce poste est également offert aux hommes et aux femmes. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à Guy N. Djandji, vous référant au dossier 1147.

Rourke,
Bourbonnais
& Associés

Montréal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525
Toronto: 20, av. Prince Arthur M5R 1B1 (416) 925-3451

Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

Directeur du marketing - Assurance

Ce défi est lancé au professionnel ayant acquis une vaste compétence dans le domaine du courtage et de la souscription d'assurance. Sa mission: insuffler à l'équipe de calibre en place un nouvel esprit de corps et un souci marqué de l'efficacité administrative. Le directeur du marketing sera responsable de la mise au point de programmes commerciaux visant à accroître la part du marché de souscription d'assurance. Lieu de travail: Montréal.

Vous détenez un titre professionnel reconnu, tel que courtier d'assurance agréé, courtier associé ou F.I.A.C. Bilingue, vous avez acquis une très solide expérience en marketing dans le domaine du courtage et de la souscription d'assurance, particulièrement dans le secteur des risques divers, des assurances immobilières et du cautionnement. Votre sens des affaires et vos talents d'administrateur vous préparent à relever ce défi chez l'un des plus importants courtiers d'assurance du Canada.

Ce poste est également offert aux hommes et aux femmes. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à Guy N. Djandji, vous référant au dossier 1145.

Rourke,
Bourbonnais
& Associés

Montréal: 1808 ouest, rue Sherbrooke H3H 1E5 (514) 937-9525
Toronto: 20, av. Prince Arthur M5R 1B1 (416) 925-3451

Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

Projet Baie James

POSTE A MONTREAL SPECIALISTES DOCUMENTS D'APPELS D'OFFRES

Sous la direction d'un chef de division et avec la collaboration de rédacteurs, le spécialiste:

- Prépare les documents d'appels d'offres pour les contrats de sa spécialité et assure la coordination entre toutes les directions et services impliqués;
- Coordonne l'analyse des soumissions;
- Sur la base des recommandations des différentes directions, prépare la recommandation finale en vue de l'adjudication des contrats.

EXIGENCES

- Diplôme d'ingénieur - génie (civil, mécanique, électrique);
- Posséder une expérience pertinente de huit (8) ans dans le domaine de l'industrie lourde, dont quelques années en administration de contrats et/ou en rédaction de documents d'appels d'offres;
- Être parfaitement bilingue;
- Posséder un bon jugement et de l'entregent. Faire preuve de dynamisme et d'initiative.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae ainsi que leurs attestations d'études à l'adresse suivante, ou communiquer avec Gilles Huot au poste 675.

Division—Recrutement
Groupe Lavalin
1130 Ouest rue Sherbrooke, 10^{ème} étage
Montréal, Québec, H3A 2R5
Tél. (514) 288-1740

Économiste industriel

(Poste ouvert aux hommes et aux femmes)



Alcan International Limitée, qui fournit des services spécialisés aux nombreuses entreprises du Groupe Alcan, souhaite embaucher, pour son service Recherche, un économiste industriel justifiant d'une maîtrise en économie récemment obtenue et, de préférence, d'une ou de deux années d'expérience de l'étude des marchés et des tendances économiques. Lieu de travail: Montréal.

Le candidat retenu, qui collaborera à des travaux économétriques portant sur l'industrie mondiale de l'aluminium, devra posséder une expérience pratique de la conception de modèles. Il suivra l'évolution conjoncturelle des marchés mondiaux et participera à l'analyse des activités du Groupe Alcan.

Veillez adresser votre curriculum vitae à:

Alcan
Service du Personnel
C.P. 6090
Montréal (Québec)
H3C 3H2

Un défi...

Nous sommes une firme de conseillers en gestion orientée vers l'étude et la mise en oeuvre de systèmes complexes pour le compte de nos clients. Nos activités consistent à réunir les ressources techniques, humaines et financières nécessaires pour concrétiser une idée, profiter d'une opportunité ou améliorer le fonctionnement d'une organisation.

Dans le cadre d'un important projet algérien, la création d'un centre de formation continue en gestion, nous embauchons des professionnels de la gestion pour concevoir et implanter:

- des programmes de formation en production, en personnel, en informatique et en comptabilité de gestion;
- des systèmes de gestion du personnel et de l'enseignement;
- un programme intégré de formation des formateurs.

Nous recherchons des diplômés en administration possédant de solides connaissances générales en gestion, une compétence dans l'une des disciplines ci-dessus mentionnées ainsi que des talents de formateurs. Nos conseillers doivent être à même de travailler seuls ou encore au sein d'équipes multidisciplinaires.

Nous avons une douzaine de postes ouverts pour des professionnels de premier calibre. Si le défi relié aux interventions de consultation à l'étranger vous intéresse, faites parvenir votre curriculum vitae à Marie-Claude Gévy Madore en vous référant au dossier 8D1507S0. Ces postes sont accessibles aux hommes et aux femmes.

CEGIR
2, Complexe Desjardins
Bureau 2301, C.P. 160
Montréal H5B 1B3

CEGIR

L'Angola et le Zaïre réconciliés: Neto ira visiter Mobutu à Kinshasa

KINSHASA (d'après Reuter et AFP) — Le président angolais Agostinho Neto se rendra samedi à Kinshasa pour une visite "d'amitié" de 48 heures à l'invitation du général Mobutu, indique un communiqué publié hier à Kinshasa et Luanda.

La visite du chef de l'Etat angolais sera suivie dans un avenir proche d'un déplacement similaire de son homologue zairois à Luanda, précise l'Agence Zaire-Press (AZAP).

Le communiqué officiel précise: "Déterminés à consolider toujours davantage les liens séculaires d'amitié existant entre les peuples frères d'Angola et du Zaïre, poursuivant inlassablement les efforts

entrepris par les deux pays en vue de normaliser leurs relations, (...) les deux chefs d'Etat (...) ont décidé de concrétiser leurs efforts par des rencontres périodiques et des consultations régulières".

La prochaine visite que doit effectuer le président angolais à Kinshasa consacre la spectaculaire réconciliation amorcée ces dernières semaines entre l'Angola et le Zaïre.

Trois mois presque jour pour jour après les sanglants événements de Kolwezi qui virent les "rebellen" katangais maitres de la cité minière du Shaba (ex-Katanga) massacrer plusieurs dizaines d'Européens et plusieurs centaines d'Africains avant de se

retirer en Angola d'où ils avaient lancé leur offensive, le chef de l'Etat angolais rencontra les 19 et 20 août prochains le président Mobutu à Kinshasa.

Cette rencontre, inimaginable il y a seulement trois mois alors que le Zaïre accusait l'Angola d'être à l'origine de la nouvelle "agression katangaise", constitue une nouvelle étape importante dans le processus de normalisation des rapports entre ces deux géants de l'Afrique centrale, entamé au lendemain de la deuxième guerre du Shaba.

Le rapprochement entre l'Angola et le Zaïre s'était concrétisé, depuis la mi-juillet, par l'échange de char-

ges d'affaires et la signature, à Brazzaville, d'accords prévoyant principalement la réouverture du chemin de fer de Benguela et le retour dans leur pays des réfugiés angolais et zairois.

Mais la mesure la plus significative a été sans aucun doute l'annonce par le président Neto de l'éloignement et du désarmement des ex-gendarmes katangais dont la présence et l'activité le long de la frontière zairoise du Shaba interdisaient jusqu'à présent toute réconciliation entre Luanda et Kinshasa.

Pour sa part, le président Mobutu a répondu à ce geste en offrant l'amnistie à tous les réfugiés politiques zairois à

l'étranger. Les observateurs à Kinshasa estiment que les mouvements d'opposants installés dans chacun des deux pays: Front national de libération de l'Angola et Mouvement de libération cabindais (FLEC, notamment) au Zaïre et Front national de libération du Congo (FNLC) en Angola subiront, à court terme, les conséquences de cette réconciliation.

Ce rapprochement entre deux pays aux régimes politiques antagonistes intervient alors que la République populaire d'Angola multiplie les ouvertures vers l'Occident et que les deux pays — qui disposent pourtant de potentialités énormes — traversent une crise économique sans précédent.

Au-delà de leurs divergences idéologiques, le Zaïre et l'Angola, après plus de deux ans d'hostilité déclarée et de guerre larvée, sont économiquement condamnés à s'entendre. Le sommet Neto-Mobutu à la fin de cette semaine devrait en principe en fournir la preuve.

Entre-temps, les Etats-Unis, qui avaient suspendu leur aide au Zaïre depuis les événements de la province du Shaba, vont fournir prochainement à ce pays 18 millions de dollars sous forme d'aide alimentaire et 8 millions de dollars sous forme d'assistance en matière de sécurité, indique le "Washington Post".

Le quotidien, qui cite des responsables du département d'Etat non identifiés, précise que cette décision a été prise il y a quelques jours à la suite "des progrès substantiels et des efforts de bonne volonté" du président Mobutu Sese Seko, en vue de régler les différends du Zaïre et de l'Angola, et de répondre aux exigences de plusieurs pays européens et des Etats-Unis.

Au sommet de Camp David Israël envisage des "règlements partiels"

TEL AVIV (d'après AFP) — Le premier ministre israélien, M. Menahem Begin, a déclaré hier soir "qu'à défaut du traité de paix auquel il aspire, Israël sera prêt à négocier, à Camp David, l'éventualité de relations pacifiques, qui pourraient prendre la forme de règlements partiels avec l'Egypte". M. Begin, qui parlait au cours d'une cérémonie à l'Institut supérieur de la défense nationale à Tel Aviv, a ajouté que "les relations pacifiques seront le corridor menant vers une paix contractuelle". "Si on ne peut conclure immédiatement de traité en bonne et due forme, a-t-il poursuivi, je propose des règlements qui seront définitifs, sans le caractère intermédiaire de précédents accords, dont le seul résultat était d'imposer à Israël un retrait unilatéral". "Ce que nous proposons, a dit M. Begin, ce sont des négociations au cours desquelles nous ferons des concessions en échange de celles de l'autre partie".

M. Begin a également déclaré que "la réunion tripartite au sommet, tout en étant d'une extrême importance, ne décidera pas du destin d'Israël". "Celui-ci ne dépend pas de telle ou telle rencontre", a-t-il affirmé. Le premier ministre a souligné qu'Israël "ne se laisserait intimider par aucune menace et ne permettrait pas que ses décisions

souveraines soient influencées". "Personne ne souhaite autant que nous le succès de la conférence tripartite au sommet, à Camp David, mais malheur à nous si nous nous laissons intimider et malheur à nous si nous nous mettons dans une situation qui permette de nous intimider", a-t-il souligné.

Pour sa part, M. Abdel Halim Khaddam, ministre syrien des Affaires étrangères, a déclaré que "le président Sadate s'est totalement "effeuillé" devant les Israéliens", et qu'"il ne lui reste plus qu'une feuille de vigne, l'acte final du "strip-tease" devant avoir lieu le mois prochain, à Camp David". Cette déclaration, reproduite hier par la presse libanaise, a été faite aux journalistes à bord de l'hélicoptère qui ramenait mardi le premier ministre libanais, M. Selim al Hoss, de Lattaquieh à Damas.

"Il est demandé au président Sadate de se dévêtir progressivement. Lors de la visite à Jérusalem, il a ôté une bonne partie de ses vêtements. A l'occasion de la rencontre de Vienne avec Pères et Kreisky, il s'est encore davantage dévêtu. Ce qu'on lui demande à présent c'est de se mettre totalement à nu. Il n'aura alors d'autre choix que d'accepter ce qu'Israël lui propose", a dit M. Khaddam.

Ray: "Je n'ai pas tué King"

WASHINGTON (Reuter) — James Earl Ray, condamné à 99 ans de prison pour le meurtre de Martin Luther King en avril 1968, s'est proclamé à nouveau innocent lors de sa comparution hier à l'audience publique tenue par la commission du Congrès enquêtant sur l'assassinat du pasteur noir et celui du président John Kennedy.

Ray, âgé maintenant de 50 ans, a affirmé que le FBI était impliqué dans l'assassinat du champion des droits civiques

des Noirs. Il a déclaré que le jour de l'attentat, il se promenait en automobile dans les environs de Memphis.

Selon lui, un Sud-Américain nommé "Raoul" l'avait fait venir à Memphis pour une affaire de trafic d'armes. Le jour où Martin Luther King fut tué, ce "Raoul" l'avait envoyé acheter une paire de jumelles pour ensuite lui demander d'aller au cinéma dans les environs de la ville.

Il a admis avoir loué sous un faux nom une chambre dans la



James Earle Ray

firmes avoir voulu revenir vers Memphis mais, voyant les routes bloquées par la police, il avait rebroussé chemin.

Ray, qui fut condamné en 1969, accuse l'avocat qu'il avait à ce moment-là, Me Percy Foreman, de l'avoir conduit à plaider coupable afin de pouvoir écrire un livre sur l'affaire. Il soutient que son avocat actuel, Me Mark Lane, a examiné trois rapports du FBI prouvant qu'il y avait eu complicité entre cet organisme et la police municipale de Memphis en vue de tuer le leader noir américain.

Me Lane a demandé à la commission de ne pas reprendre les audiences après le déjeuner, son client n'étant pas en état de témoigner davantage, ayant subi a-t-il dit, des sévices de la part de la police lors de son transfert depuis sa prison du Tennessee jusqu'à Washington.

L'Iran impute les désordres à l'OLP

TEHERAN (Reuter) — M. Darius Homajoun, ministre iranien de l'Information, a accusé hier à Téhéran les extrémistes palestiniens d'être responsables des émeutes qui ont eu lieu en Iran ces dernières semaines.

Au cours d'une conférence de presse, M. Homajoun a indiqué que les groupes extrémistes iraniens recevaient une aide, notamment financière, de la part de certains mouvements palestiniens.

Prie de dire si l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) faisait partie de ceux qui aidaient les émeutiers iraniens, M. Homajoun a répondu par l'affirmative. Il

s'est refusé à donner plus de précisions mais a affirmé que les "agitateurs" disposaient de quantités considérables d'armes, d'argent et de moyens de transport.

Selon M. Homajoun, le complot a été soigneusement préparé et les dépenses pour la propagande anti-gouvernementale se montent à 143.000 dollars par jour. L'objectif des instigateurs des troubles est de renverser le régime du chah, de détruire le système social et politique de l'Iran mais également d'atteindre d'autres buts "plus stratégiques" qu'il s'est refusé de préciser.

République dominicaine

Guzman prête serment

SAINT-DOMINGUE (d'après Reuter et AFP) — Elu en mai dernier, le président Antonio Guzman a prêté serment hier, succédant à la tête de la République dominicaine à M. Joaquin Balaguer, président depuis 12 ans.

Dans son discours, il s'est engagé à se servir contre "l'énorme corruption administrative que le gouvernement sortant lui-même avait le courage de reconnaître".

Son élection avait donné lieu à des incidents, l'armée ayant interrompu le décompte des suffrages au moment où M. Guzman paraissait l'emporter. Le décompte a repris quelques heures plus tard, confirmant la victoire de M. Guzman mais donnant le contrôle de la Chambre haute du Parlement au Parti réformiste de M. Balaguer.

Le secrétaire d'Etat américain, M. Cyrus Vance, et le chef du gouvernement pana-

méen, M. Omar Torrijos assistaient à la cérémonie.

C'est la première fois en 134 ans de vie indépendante que la République dominicaine voit un transfert démocratique normal du pouvoir à l'opposition.

La présence du secrétaire d'Etat, Cyrus Vance, qui a rejoint à Saint-Domingue M. Andrew Young, ambassadeur américain aux Nations unies, souligne bien, selon les observateurs, la volonté des Etats-Unis de maintenir, dans toute la mesure de leurs moyens, la démocratie représentative dans la République des Caraïbes.

Le respect des droits de l'homme en République dominicaine revêt, selon les experts, une importance certaine pour le président Carter, dont les efforts en ce sens en Amérique latine n'ont pas toujours été couronnés de succès, comme ce fut récemment le cas en Bolivie.

Campagne électorale au Brésil

RIO DE JANEIRO (AFP) — La campagne électorale pour les élections législatives du 15 novembre s'est ouverte mardi au Brésil dans un climat de totale incertitude, principalement du aux inconnues de l'élection présidentielle qui se déroulera un mois avant.

Le 15 octobre, en effet, le Congrès (Chambre et Sénat) élira un nouveau président de la République, pour succéder au général Ernesto Geisel, et ce scrutin, bien qu'indirect, devrait donner de sérieuses in-

dications sur l'évolution politique du pays. Deux candidats seront en lice: pour le parti gouvernemental "Arena", le général Joao Baptista de Figueiredo, dauphin désigné du général Geisel, et, face à lui, un représentant du seul parti d'opposition légal au Brésil, le "MDB" (Mouvement démocratique brésilien). Le

"MDB", estime les observateurs, pourrait décider le 23 août de présenter le général Euler Bentes Monteiro, le sénateur Magalhaes Pinto, dissident de l'"Arena", ayant renoncé à présenter sa candida-

ture à l'investiture du "MDB".

Quoi qu'il en soit, à l'ouverture de l'actuelle campagne électorale pour le renouvellement de la Chambre des députés, des deux-tiers du Sénat et des assemblées provinciales, l'"Arena" comme le "MDB" font assaut d'optimisme.

M. Marco Maciel, président aréniste de la Chambre, a fait état d'un sondage d'opinion montrant que la candidature du général Joao Baptista de Figueiredo "avait amené des voix au parti".

—AVANT-GOÛT DE L'AUTOMNE—

la nouvelle interprétation des tissus

Des tissus texturés... des tons plus doux ! Les exigences de la mode s'imposent dans le domaine des tissus cette saison: riche velours, flanelle tout-aller, challis toujours recherché, écossais d'allure sport. Le tout dans des teintes allant des tons vifs aux tons pastel pour créer une garde-robe originale reflétant votre personnalité.

Tissu laine mixte pour coordonnés 50% laine/45% polyester/5% autres fibres. Tons unis, écossais, rayures, bordure coordonnée, dans une variété de nouveaux coloris. Largeur 140 cm. **9.98** le mètre

Tissus de tons coordonnés pour agencer. Tous en largeur 150 cm.

- Jersey entrecroisé uni 100% "Qiana" nylon **8.98** le mètre
- Jersey suédé ton uni en 100% "Encron" polyester **9.98** le mètre
- Challis uni en 85% polyester/15% laine **6.98** le mètre
- Challis imprimé 85% polyester/15% laine **9.98** le mètre

Imprimés dans une variété de tons coordonnés.

Tissu velouté imprimé "Crompton" 100% coton lavable à la machine. Imprimés d'automne sur fond foncé. Largeur 115 cm. **17.98** le mètre

Challis imprimé en teintes d'aubergine, beige ou mousse. Largeur 140 cm.

- 100% laine d'Angleterre **20.98** le mètre
- 100% laine d'Italie **19.98** et **26.98** le mètre
- 90% laine/10% polamide de France **49.98** le mètre
- 100% viscosse filé d'Italie **9.98** le mètre

En ville seulement.

Rayon 365 au quatrième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval. (sauf indications contraires)

Pour achat en personne seulement

—AVANT-GOÛT DE L'AUTOMNE—

Simpsons

SIMPSONS PENSE À VOUS!
PENSEZ À SIMPSONS!

UNIVERSITÉ CONCORDIA



COURS DE LANGUES AUTOMNE 1978

L'ANGLAIS

Jour Soir

18 Septembre - 8 Décembre
9:00 A.M. à 3:00 P.M.
Lundi au Vendredi
6:15 à 9:20 P.M.
12 semaines - 300 heures - \$750

18 Septembre - 6 Décembre
Lundi et Mercredi
12 semaines - 72 heures - \$180

Français

19 Septembre - 7 Décembre
9:00 - 12:00 (midi)
Lundi et Mercredi
12 semaines - 72 heures - \$180

19 Septembre - 7 Décembre
6:15 à 9:20 P.M.
Mardi et Jeudi
12 semaines - 72 heures - \$180

Pour renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le

BUREAU DU REGISTRAIRE
CENTRE D'EDUCATION PERMANENTE
INSTITUT DE LANGUES
1560 ouest Boulevard de Maisonneuve, salle 221
Montréal, Québec
ou appeler 879-8436